

**PAGES  
MANQUANTES**

# POURQUOI

Ne pas acheter plus de pois de Meilleure Qualité ?

La compagnie DOMINION CANNERS, Limited, désire faire augmenter la demande pour ses Pois de la plus Fine Qualité, et offre un premier prix de \$25.00 en argent, un second prix de \$15.00 et un troisième prix de \$10.00, aux personnes indiquant le meilleur moyen d'augmenter les ventes des Pois de la plus fine qualité.

Les Pois de la DOMINION CANNERS, Limited, sont emballés en quatre sortes et qualités désignées ainsi :

“Standard No. 4,” “Early June No. 3,” “Sweet Wrinkles No. 2” et “Extra Fine Sifted No. 1.”

Avez-vous jamais songé qu'il vaut la peine de faire un effort spécial pour pousser vos clients à acheter des Pois des plus fines qualités, pour la raison que votre marge de profit est meilleure.



Adressez votre lettre à

THE DOMINION CANNERS, LIMITED,  
HAMILTON,

avant le 1er juillet 1910.

PRIX COURANTS.

Dans la liste qui suit, sont comprises uniquement les marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractère noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons fabriquent elles-mêmes. Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents, représentants ou manufacturiers eux-mêmes.

**WALTER BAKER & CO, LTD.,**

	La lb.
Chocolat, Prime No 1, bte 12 lbs., pains de 14 lb et 12 lb	0 35
Chocolat A la Vanille, bte de 6 lbs.	0 44
German Sweet, boîte de 6 lbs.	0 26
Breakfast Cocoa, bte de 15, 14, 12, 1 et 5 lbs.	0 41
Cracked Cocoa, bte de 12 lb, bte de 12 lbs, Ex. sac de 6 lbs.	0 32
Chocolat sucré, Caracas, bte de 6 lbs	0 32
Soluble Cocoa (Soda chaud ou froid), boîtes de 1 lb.	0 38
Caracas Tablets, 100 paquets	la bte
5 noués ensemble	3 00
Chocolat sucré, Auto, bte de 6 lbs	0 32

Ces prix sont F.O.B. Montréal.

**BRODIE & HARVIE,**  
Montréal.

Farines préparées de Brodie.

	la doz.
Red XXX ppts de 6 lbs	3 10
Red XXX ppts de 3 lbs	1 60
Crescent ppts de 6 lbs	2 90
Crescent ppts de 3 lbs	1 50
Superb ppts de 6 lbs	2 70
Superb ppts de 3 lbs	1 40
Buckwheat ppts de 3 lbs	1 60
Buckwheat ppts de 6 lbs	3 10
Griddle Cake ppts de 3 lbs	1 60
Griddle Cake ppts de 6 lbs	3 10

Caisses contenant 3 doz paquets de 6 lbs ou 2 doz paquets 3 lbs, 20c chaque

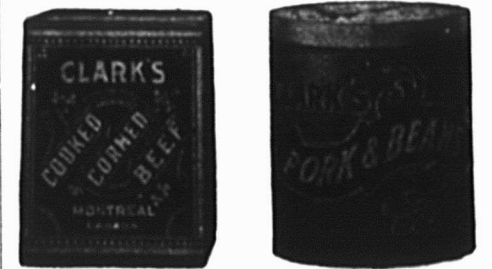
**L. CHAPUT, FILS & CIE,**  
Montréal

	La lb.
<b>Thé Noir Ceylan "Owl"</b>	
No 5, 1 lb. 30 lbs. par cse	20c
No 5, ½ lb. 30 lbs. par cse	21c
No 10, 1 lb. 30 lbs. par cse	26c
No 10, ½ lb. 30 lbs. par cse	27c
No 15, 1 lb. 30 lbs. par cse	32c
No 15, ½ lb. 30 lbs. par cse	33c
No 30, 1 lb et ½ lb. 30 lbs. par cse	40c
<b>Thé Vert Ceylan "Owl"</b>	
No 5, 1 lb. 30 lbs. par cse	20c
No 5, ½ lb. 30 lbs. par cse	21c

**WILLIAM CLARK,**  
Montréal.

	La doz.
<b>Conserves</b>	
Viandes assorties	0.00
Compressed Corned Beef	1s 1.80
Compressed Corned Beef	2s 3.15
Lunch Ham	1s 0.00
Lunch Ham	2s 3.50
Ready Lunch Beef	1s \$1.65 2s 2.70
Geneva Sausage	1s 2.20 2s 4.00
English Brawn	1s 1.90 2s 3.00
Boneless Pigs Feet	1s 1.90 2s 3.00
Sliced Smoked Beef	½s 1.60 1s 2.60
Roast Beef	1s 1.80 2s 3.15
Ready Lunch Loaves, Veau, Jambon, Boeuf, assortis	½s 1.30
Ditto	1s 2.40
Boeuf Bouilli	1s 1.80
Boeuf Bouilli	2s 3.15

Boeuf Bouilli . . . . . 6s 11.00



Pork and Beans, sauce tomates 1s 0.60  
 Pork and Beans, sauce tomates 2s 0.90  
 Pork and Beans, sauce tomates boîtes plates . . . . . 3s 1.00  
 Pork and Beans, boîtes hautes, sauce tomates . . . . . 3s 1.25



Pork and Beans, Plain . . . . . 1s 0.60  
 Pork and Beans, Plain . . . . . 2s 0.90  
 Pork and Beans, Plain, boîtes plates . . . . . 3s 1.00  
 Pork and Beans, boîtes hautes, Plain . . . . . 3s 1.25

**PURITY, MEDALLION, THREE STARS,**

Trois Marques de Farine sur lesquelles on peut compter.

**WESTERN CANADA FLOUR MILLS CO., Limited**  
 TORONTO, MONTREAL, ST-JOHN, N. B. WINNIPEG, BRANDON.

**THE GOULD GOLD STORAGE COY. INCORPORATED**  
 1898 - MONTREAL -

**Cold Storage**

Circulation d'air froid et sec, ventilation parfaite, Température appropriée à la nature des produits à conserver.

Conservation d'après les méthodes scientifiques les plus approuvées de

**Beurre, Fromage, Oeufs, Fruits.**

Coin des rues des Sœurs Grises et William, MONTREAL.  
 O. M. GOULD, Gérant.

Vendez le Saindoux de Qualité, qui donne satisfaction.

**Saindoux Composé de Lainé**

Il n'y en a pas de plus fin. Garanti exempt d'eau.

**THE LAING PACKING & PROVISION CO., Limited, RUE MILL, MONTREAL.**

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT"

# Les Connaisseurs



## Apprécient les Célèbres Pipes "PETERSON."

Tous les marchands de tabac soucieux de leur réputation devraient avoir cette marque en magasin.

Seule et unique maison au Canada réparant et fabriquant les pipes et articles de fumeurs en tous genres.

Propriétaires des CÉLÈBRES MARQUES

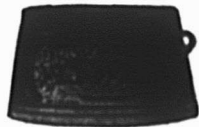


Seuls dépositaires des Tabacs et Cigarettes de la Régie Française.

# GENIN, TRUDEAU & CIE

22, RUE NOTRE-DAME OUEST,  
MONTREAL.

Pork and Beans, sauce Chill	1s	0.60							
Pork and Beans, sauce Chill	2s	0.90							
Pork and Beans, sauce Chill	3s	1.00							
Ox Tongue (whole)	1½s	7.50							
Ox Tongue (whole)	2s	8.50							
Ox Tongue (whole)	2½s	9.50							
Jellied Veal	1.65	2s	2.75						
Gelées de Bouillon	2s	3.50							
"	6s	10.00							
<b>Potted Meats</b>	<b>La doz.</b>								
Ham, Tongue, Beef and Veal,	½s	0.50	½s	1.00					
Tongue, Ham and Veal	½s	1.20							
Veal and Ham, pâtés	½s	1.10							
<b>Soupes</b>	<b>La doz.</b>								
Chicken	pts.	1.50							
Chicken	qts.	3.00							
Mulligatawny, Oxtail, Kidney									
Tomato, Vegetable, Mock Tur-									
tles, Consommé, Pea	pts.	1.00							
Dito	qts.	2.00							
<b>Mince Meat</b>									
(Tins fermées hermétiquement).	<b>La doz.</b>								
1s	\$1.00	2s	1.95	3s	2.90	4s	3.90	5s	4.90
<b>Plum Pudding</b>									
Anglals	1s	1.50							
<b>Plum Pudding,</b>									
Anglals	2s	2.00							
Boeuf fumé en									
tranches "Inglass"	½s	1.50							
Boeuf fumé en tranches "In-	½s	2.10							
glass"	1s	3.35							



<b>COMPAGNIE D'IMPORTATION ANGLO-FRANCAISE,</b>	
232 rue Lemoiné, Montréal.	
Axoline, poudre à nettoyer les métaux:	
Axoline ordinaire pour les métaux communs, les 100 paquets	\$ 6.50
Axoline spéciale pour métaux précieux, les 100 boîtes	17.50
<b>Eaux minérales.</b>	
Eau de Vichy St-Yorre source Régente, la cse de 50 bouteilles	6.00
Eau d'Evian, source Cachat, la cse de 60 bouteilles	9.50
Eau d'Evian, source Cachat, la cse de 60 demi-bouteilles	7.75
<b>Savonnerie Parfumerie "Maubert"</b>	
Savon aux amandes nu en caissettes de 50 morceaux, le cent	3.75
Savons enveloppés en boîtes, cent modèles différents, depuis 30 cts jusqu'à \$4.25 la douzaine.	
Poudre de riz "Parisette". La doz.	0.48
Poudre de riz "Gilberta". La doz.	0.60
Poudre de riz "Velouté de Rose Lys". La douzaine	0.96
Poudre de riz en boîtes fantaisie, 30 modèles différents (depuis 50 cents jusqu'à \$4.50 la douzaine).	
<b>Dentifrices de Botot.</b>	
Eau de Botot, flacons avec bouchons, depuis la douzaine	4.00
Eau de Botot, flacons Stillgoute, depuis la douzaine	5.00
Pâte Dentifrice Botot en tubes. La douzaine	1.50
Pâte Dentifrice en boîtes porcelaine. Petit Modèle. La douzaine	2.45

Pâte Dentifrice en boîtes porcelaine. Grand Modèle. La douzaine	5.85
Le "Sublime de Bottot" pour les cheveux. La douzaine	8.50
Pétrole Hahn contre la chute des cheveux. Petit Modèle. La doz.	6.75
Pétrole Hahn contre la chute des cheveux. Grand Modèle. La doz.	12.00
<b>Produits Pharmaceutiques.</b>	<b>La doz.</b>
Comprimés aux sels de Vichy (Flacons de 100 comprimés)	3.00
Pastilles de Vichy à la Menthe en boîtes	1.75
Pastilles de Vichy à la Menthe, en demi-boîtes	1.15
Charbon Naphtolé Granulé H. Jouis-	5.50
se	
Glycérophosphate de Chaux granulé "Thévenot", en flacons	4.50
Levure de Bière granulée "Thévenot"	4.50
Sedlitz granulé "Thévenot"	3.25
Sirop Pectoral "Thévenot", au Bromoforme composé	6.00
Sirop Iodotannique Phosphaté "Thévenot"	6.0

J. M. DOUGLAS & CO.  
Montréal.



Bleus à laver.  
La lb.  
"Blueol", boîtes  
10 lbs., 50 ppts  
de 4 carrés. 15c  
"Sapphire",  
btes de 14 lbs,  
ppts de ¼ lb.,  
12½c.  
"Union", boîtes  
de 14 lbs, ppts  
de ½ et 1 lb, 10c.

Soyez entendu sur le Problème du Profit

## LES FÈVES AU LARD MARQUE KITCHENER

sont égales comme qualité aux meilleures marques du marché et se vendent à 25 pour cent de moins.

Pourquoi, M. l'Épicier, ne pas faire ce profit ?

Nos fèves sont toutes cueillies à la main et empaquetées dans les nouvelles boîtes sanitaires contenant 1, 2 et 3 livres avec ou sans sauce tomates. Nous avons aussi une ligne complète de fruits et de légumes. Si votre marchand de gros ne peut pas vous en fournir, écrivez-nous directement pour les prix.

**THE OSHAWA CANNING CO., Limited**  
OSHAWA, - - ONT.

## AU COMMERCE

Nous offrons aujourd'hui un lait pur, exempt de microbes, livré en bouteilles hermétiquement closes et de conservation indéfinie :

### LE LAIT LAURENTIA

Traité par un procédé exclusivement mécanique, répond à toutes les exigences de la Profession Médicale et à tous les besoins de la famille. **La Crème Laurentia** est traitée par le même procédé.

**LE LAIT MATERNISÉ** est la nourriture idéale pour le bébé—se rapproche le plus du lait maternel.

DEMANDEZ NOS PRIX.

La Cie Canadienne de Produits Agricoles Limitée  
21, RUE ST-PIERRE, MONTREAL. TEL. BELL MAIN 4619.

## AVIS concernant LA SAUCE DE PATERSON!

Dorénavant, on pourra se procurer la Sauce Worcestershire de Paterson, le fameux Condiment Anglais, uniquement de MM. Rowat & Co., Glasgow, Écosse, manufacturiers et seuls propriétaires. La recette, les marques de commerce et les droits complets ont été achetés. Toutes les commandes recevront une prompt attention. Pour plus amples renseignements, adressez-vous à . . . . .

**SNOWDON & EBBITT,** Agents pour les Provinces de Québec et d'Ontario.  
325, Edifice Coristine, . . . . .  
MONTREAL.

# LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS

A émis, le 16 mai 1910, à Chicago, Ill.,

## UN BREF D'INJONCTION

contre la

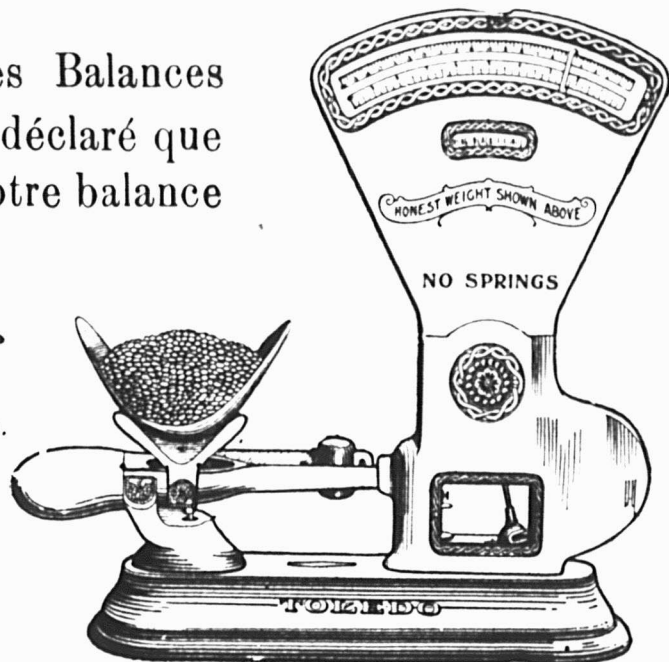
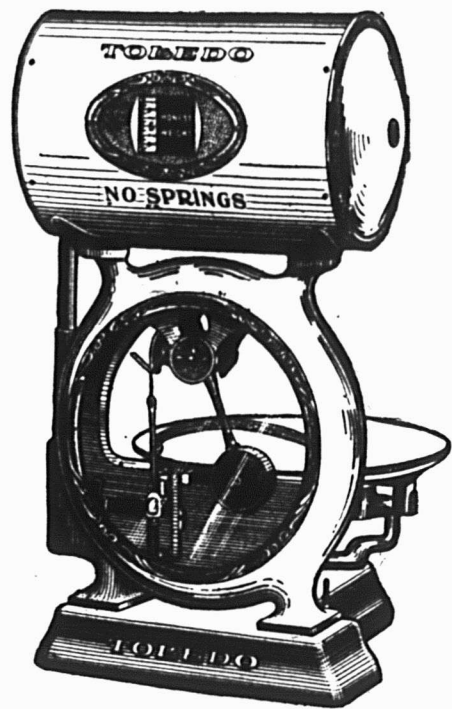
# MONEYWEIGHT SCALE COMPANY

Et tous ses Agents et Vendeurs,

Leur ordonnant de cesser la vente des Balances Dayton, Forme Eventail, la Cour ayant déclaré que cette balance était une contrefaçon de notre balance patentée.

**VOICI NOTRE BALANCE** 

que cette compagnie a imitée et contrefaite.



 Nous sommes aussi propriétaires du 1er brevet de la Balance Cylindre Plate-Forme.

Nous prétendons que ce modèle est aussi contrefait par la Moneyweight Scale Company par la vente qu'elle fait de la **Balance Dayton à Plate-Forme, Forme Baril**, et ayant établi maintenant notre droit exclusif à la Balance Forme Eventail, nous allons intenter une action contre la Balance Dayton, Forme Baril.

---

## TOLEDO COMPUTING SCALE CO'Y.,

Fabricants de Balances Honnêtes

Toledo, Ohio, E. U. A.

### BUREAU À MONTREAL:

Coin des rues St-Gabriel et Notre-Dame Est.

The EDWARDSBURG STARCH CO., Ltd

Montréal

Empois de buanderie	La lb
No 1 Blanc ou Bleu, cartons 4 lb.	0.07
No 1 Blanc ou Bleu, cartons 3 lbs.	0.07
No 1 Blanc, barils et petits barils	0.06½
Canada Laundry (cse de 40 lbs.)	0.06
Silver Gloss, btes à coulisses, 6 lbs.	0.08
Silver Gloss, canistres de 6 lbs.	0.08
Kegs Silver Gloss gros cristaux	0.07
Edwardsburg's Silver Gloss, paquets chromos de 1 lb.	0.07½
Benson's Satine, cartons de 1 lb.	0.07½
Canada White Gloss, pqts de 1 lb.	0.06½
Benson's Enamel, par boîte de 20 et 40 paquets	1.50 et 3.00
Empois de cuisine	
Benson's Celebrated prepared Corn, Boîtes de 20 et 40 lbs.	0.07½
Canada Pure Corn Starch, boîtes de 20 et 40 lbs.	0.06
Empois de riz "Edwardsburg"	
No 1 blanc, étiquette chromo, cartons de 1 lb.	0.10

N. K. FAIRBANK COMPANY,  
Montréal



Prix du Saindoux Composé, Marque BOAR'S HEAD.

Tierces . . . lb.	0.12½
Demi qrts . . . lb.	0.13
Tinettes, 60 lbs.	0.13
Seaux en bois, 20 lbs.	2.65
Chaudières, 20 lbs.	2.55
Caisses, 3 lbs.	0.13½
Caisses, 5 lbs.	0.13½
Caisses, 10 lbs.	0.13½

E. W. GILLETT CO., LTD.

Toronto, Ont.

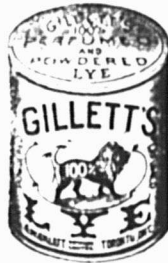


Levain en Tablettes

"Royal."

Boîtes 36 paquets à

5c. . . . la boîte \$1.15



Lessive en Poudre de Gillett.

La cse

4 doz. à la caisse . \$3.50

3 caisses . . . . . 3.40

5 caisses ou plus . 3.35

Poudre à Pâte "Magic"

Ne contient pas d'alun.

La doz.

6 doz. de 5c. . . \$0.50

4 doz. de 4 oz. . . 0.75

4 doz. de 6 oz. . . 1.00

4 doz. de 8 oz. . . 1.30

4 doz. de 12 oz. . . 1.80

2 doz. de 12 oz. . . 1.85

4 doz. de 16 oz. . . 2.25

2 doz. de 16 oz. . . 2.30

1 doz. de 2½ lbs. . . 5.00

1 doz. de 5 lbs. . . 9.50

2 doz. de 6 oz. . . à

1 doz. de 12 oz. . . } La Cse

1 doz. de 16 oz. . . } \$6.00



Soda "Magic" La cse

No 1 caisse 60 pqts de 1 lb. . . 2.60

5 caisses . . . . . 2.50

No 2 caisse 120 pqts de ½ lb. . . 2.60

5 caisses . . . . . 2.50

No 3 caisse

30 pqts. de 1 lb. . . } \$2.60

et 60 pqts. de ½ lb. . . }

5 caisses . . . . . \$2.50

No 5 caisse

100 pqts. de 10 oz. 2.65

5 caisses . . . . . 2.56

Crème de Tartre de "Gillett"

La doz.

½ lb. pqts. (4 doz. dans la caisse) . . . . . \$ .90

½ lb. pqts. (4 doz. dans la caisse) . . . . . 1.80

La cse

4 doz pqts., ½ lb. . . { assor. } \$7.20

2 doz. pqts., ½ lb. . . { tis. }

La doz.

½ lb. canistres rondes, avec couvercles fermant à vis (4 doz. dans la caisse) . . . . . \$2.00

1 lb. canistres rondes, avec couvercles fermant à vis (3 doz. dans la caisse) . . . . . \$3.75

La lb.

5 lb. canistres carrées (½ doz. dans la caisse) . . . . . 0.30

10 lb. boîtes en bois . . . . . 0.27½

25 lb. seaux en bois . . . . . 0.27½

100 lb. barils . . . . . 0.25½

360 lb. barils . . . . . 0.25

PAPIER POUR MIMEOGRAPH

Demandez à votre LIBRAIRE la marque "Northern Mills" qualité supérieure pour PAPIER A COPIE.

Manufacturée par

La Compagnie des Moulins du Nord,  
278 rue St-Paul, Montréal.

Ciment Granit "VOL-PEEK."



est une découverte merveilleuse. Il sert à raccommoder tout ustensile percé par l'usage. Il n'est besoin d'aucun outil pour s'en servir. Il coûte très peu et est très économique. Toute personne qui s'en sera servie une fois, sera obligée d'admettre que ce Ciment est indispensable dans chaque famille.

Tous les marchands devraient s'en procurer, ils y trouveraient leur profit. Pour toute information, adressez-vous à

N. A. Bedard & Cie., 45, rue William, MONTREAL.  
Seuls Agents dans la Province de Quebec pour  
H. NAGLE & CIE., Manufacturiers.

BONBONS. VIAU BISCUITS.

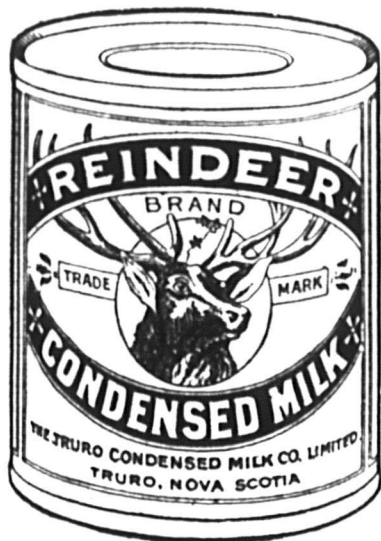
Y a-t-il dans le commerce des friandises plus délicieuses que celles de cette maison? ¶ Les détaillants ont-ils plus de satisfaction d'acheter d'autres marques? ¶ Tout le monde sait que Qualité est la devise de la maison.

VIAU & FRERE, - - - Viauville, Montréal.

# LE LAIT

RECONNU PARTOUT COMME

## Le Plus Riche et le Meilleur



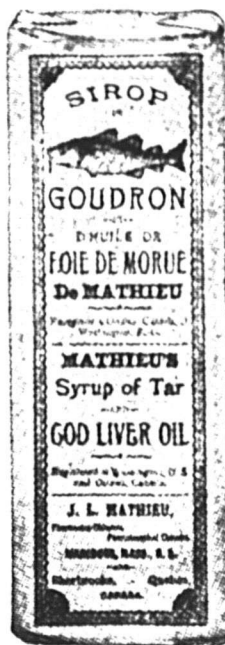
## Lait Condensé Reindeer

Les marchands se font des clients en vendant des marchandises de confiance qui donnent satisfaction.

THE TRURO CONDENSED MILK CO., LIMITED, TRURO, N. E.

# Le Sirop Mathieu

(DE GOUDRON ET D'HUILE DE FOIE DE MORUE)



Voici la saison où l'on vend de grandes quantités de "SIROP MATHIEU (de Goudron et d'Huile de Foie de Morue)." C'est le temps où tout le monde que vous rencontrez a le rhume et toussé. Les neuf-dixièmes de ces gens demandent du "SIROP MATHIEU" (de Goudron et d'Huile de Foie de Morue) car l'efficacité de ce remède est reconnue. **Morale:** Ayez un bon approvisionnement de SIROP MATHIEU—il se vend vite et vous donne un profit raisonnable.

Les "POUDRES NERVINES" MATHIEU combinées avec le "SIROP MATHIEU" sont le meilleur remède que l'on puisse trouver contre la Grippe, les Frissons févreux, etc.

Envoyez nous votre commande aujourd'hui même.

LA CIE J. L. MATHIEU, Propriétaire  
SHERBROOKE, P. Q.

L. CHAPUT FILS & Cie., Dépositaires en Gros  
MONTREAL.



## CINQ PRODUITS RENOMMÉS DE FAIRBANK

Votre stock n'est pas complet sans les CINQ PRODUITS RENOMMÉS DE FAIRBANK, c'est-à-dire :

Poudre à Laver Gold Dust de Fairbank.

Savon Fairy (pour Toilette et Bain) de Fairbank.

Savon à la Glycérine et au Goudron de Fairbank.

Savon Sunny Monday (ne contenant pas de résine) de Fairbank.

Savon Pummo de Fairbank.

½ Boîte de GOLD DUST Gratuite avec chaque achat de 5 boîtes.

# THE N. K. FAIRBANK COMPANY, MONTREAL, CAN.



GUNN, LANGLOIS & Co., Limited,



Prix du saindoux composé, marque Eastfirst.

Montréal.

3 cerces . . . . .	0.13
Demi-quarts . . . . .	0.13½
Tinnettes, 60 lbs. . . . .	0.13½
Seaux en bois, 20 lbs. . . . .	2.70
Chaudières, 20 lbs. . . . .	2.60
Calsses, 3 lbs. . . . . lb.	0.13½
Calsses, 5 lbs. . . . . lb.	0.13½
Calsses, 10 lbs. . . . . lb.	0.13½
Pains moulés d'une livre . . . . .	0.14½

A. HANDFIELD,

11 rue Bonsecours, Montréal.

Sirop d'érable composé, lb. . . . .	0.08
Sirop d'érable composé, gal. . . . .	0.60

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited

Cigarettes.

Le 1000

Richmond Straight Cut . . . . .	12.00
Sweet Caporal . . . . .	8.50
Athlete . . . . .	8.50
Old Judge . . . . .	8.50
New Light (tout tabac) . . . . .	8.50
Sub-Rosa Cigarros (tout tabac) . . . . .	8.50
Derby . . . . .	6.55
Old Gold . . . . .	6.30
Prince . . . . .	5.75
Sweet Sixteen . . . . .	5.75
Dardanelles ordinaires . . . . .	12.25
Dardanelles, bouts en liège ou en argent . . . . .	12.50
Murad (turques) bouts en papier . . . . .	12.00

Moguls, bouts en papier ou en liège. . . . .	12.00
Yildiz (turques) . . . . .	15.00
Yildiz Magnums, bouts en papier, en liège ou en or . . . . .	20.00

Tabacs à cigarettes. La lb.

Puritan et B. C. No 1 . . . . .	1/12s 1.00
Sweet Caporal . . . . .	1/13s 1.15

Tabacs coupés. La lb.

Old Chum . . . . .	10s 0.79
Lord Stanley, Tins 1-2 lb. . . . .	1.05
Meerschaum . . . . .	10s 0.79
Athlete Mixture, Tins 1-2 et 1-4 lb. . . . .	1.35
Old Gold . . . . .	12s 0.95
Seal of North Carolina . . . . .	12s 0.95
Duke's Mixture (Cut Plug) . . . . .	0.82
Old Virginia, pqt 1-2 et 1 lb. . . . .	0.72
Duke's Mixture (Granulated), 1-10s. Bags 5 lb. carton . . . . .	0.85
Bull Durham . . . . .	
1-10 bags, 5 lb. carton . . . . .	1.25
1-16 bags, 5 lb. carton . . . . .	1.25

IMPERIAL TOBACCO CO. OF CANADA, Limited, Montreal.

(Empire Branch).

Tabacs à chiquer. La lb.

Moose bars 5½ cuts to the lb. . . . .	0.40
butts lb . . . . .	
Snowshoe bars, 6½ cuts to the lb., Butts. 22 lbs., ½ butts., 11 lbs. . . . .	0.43
Black Watch . . . . .	12s 0.45
Black Watch . . . . .	6s 0.44
Bobs . . . . .	6s et 12s 0.46
Currency . . . . .	12s 0.46
Old Fox . . . . .	12s 0.44
Pay Roll . . . . .	7½s 0.56

Tabacs à fumer. La lb.

Empire . . . . .	6s et 12s 0.44
Rosebud . . . . .	6s 0.45

Ivy . . . . .	7s 0.50
Shamrock . . . . .	6s 0.45

Tabac haché. La lb.

Great West (Sac) . . . . .	8s 0.59
----------------------------	---------

HENRI JONAS & CIE,

Montréal.

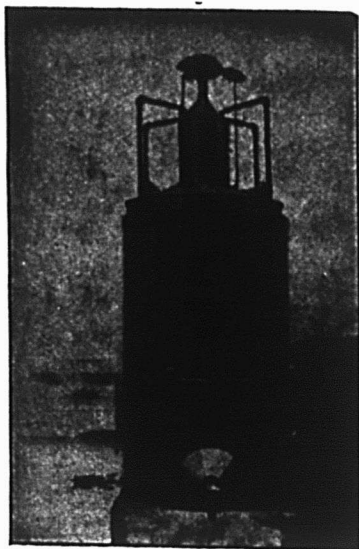
Extraits Culinaires. La doz.

1 oz. Plates Triple concentré . . . . .	0.80
2 oz. Plates Triple concentré . . . . .	1.50
2 oz. Carrées Triple concentré . . . . .	1.75
4 oz. Carrées Triple concentré . . . . .	3.00
8 oz. Carrées Triple concentré . . . . .	6.00
16 oz. Carrées Triple concentré . . . . .	12.00
2 oz. Rondes Quintessence . . . . .	1.75
2½ oz. Rondes Quintessence . . . . .	2.00
5 oz. Rondes Quintessence . . . . .	3.50
8 oz. Rondes Quintessence . . . . .	6.00
4 oz. Carrées Quintessence. Bou-chons émerl . . . . .	3.50
8 oz. Carrées Quintessence. Bou-chons émerl . . . . .	7.00
2 oz. Anchor . . . . .	1.00
4 oz. Anchor . . . . .	1.75
8 oz. Anchor . . . . .	3.00
16 oz. Anchor . . . . .	6.00
2 oz. Golden Star "Double Force" . . . . .	0.75
4 oz. Golden Star "Double Force" . . . . .	1.25
8 oz. Golden Star "Double Force" . . . . .	2.25
16 oz. Golden Star "Double Force" . . . . .	4.25
2 oz. Plates Soluble . . . . .	0.75
4 oz. Plates Soluble . . . . .	1.25
8 oz. Plates Soluble . . . . .	2.25
16 oz. Plates Soluble . . . . .	4.25
1 oz. London . . . . .	0.50
2 oz. London . . . . .	0.75
Extraits à la livre de . . . . .	\$1.00 à 3.00
Extraits au gallon de . . . . .	\$6.00 à 24.00
Mêmes prix pour Extraits de tous fruits.	

## Le Gazogène "National"

Rpond à un besoin.

L'ACÉTYLÈNE est le moyen d'éclairage par excellence, sa lumière est celle qui se rapproche le plus des rayons du soleil. Il fallait trouver un moyen de produire l'acétylène sans qu'il se surchauffe. Il fallait aussi détruire les bulles de ce gaz afin de l'amener à une température uniforme, le sécher, parce qu'à son état primitif il est toujours humide, le laver et le filtrer. Le générateur "National" est le seul qui réponde à ce besoin, et d'une manière parfaite. Sa construction est faite d'après des lois scientifiques, de manière à ce qu'il donne la meilleure lumière possible, et avec la plus grande économie.



Le carbure ne s'évapore pas. Il est placé dans le gazogène en quantité suffisante pour donner la lumière pendant plusieurs jours, il est dans un récipient fermant hermétiquement et il peut y demeurer tant qu'il n'est pas dépensé. C'est là un fait important.

Le Gazogène "National" est certainement le système d'éclairage le plus sûr et le plus économique.

Manufacturé par la

# National Acetylene Gas Co.

SHERBROOKE, QUÉ.

Toute personne visitant MONTREAL peut voir ce gazogène en fonction chez Mr. R. N. SEVIENY, 510 rue St-Jacques, près de la gare Bonaventure.

## Un Seul But dans la Vie.

Les Empaqueurs du Poisson de la Marque "THISTLE" n'ont pour but que de produire ce qu'il y a de MEILLEUR en Poisson de Conserve.

### Empaqueté sur les Lieux de Pêche.

Les Conserves de Haddies, Harengs pered et Harengs à la Sauce Tomates, Marque "THISTLE" sont préparées là où les poissons sont pêchés, au bord de l'eau. Comment pourrait-on mieux préserver la richesse naturelle et la saveur délicate du poisson? IMPOSSIBLE.

Mais ce n'est pas tout, car Capitaine Austin a l'habileté sans égale acquise par l'expérience de toute une vie. Il n'y a ni saleté, ni vase, ni malpropreté dans les conserves de la Marque "THISTLE." La réputation du principal préparateur de poisson dans le pays est en jeu sous l'étiquette de la Marque "THISTLE."

Achetez ces conserves, vous achetez les meilleures.

Poisson Marque "Thistle"

Arthur P. Tippet & Co., Agents, Montréal.

**MOONEY'S**  
**PERFECTION**  
 CREAM Sodas  
 MOONEY BISCUIT & CANDY CO.  
 STRATFORD, CANADA

Il y a quelque chose dans le goût d'un Biscuit "Perfection", qui le distingue de tout autre Biscuit au Soda.

Cette différence est due d'abord à un meilleur mélange des ingrédients les plus choisis, puis à la meilleure cuisson du biscuit dans des fours modernes et sanitaires.

Cette différence est protégée et préservée pour votre client par l'emballage du biscuit, qui lui conserve effectivement sa fraîcheur et exclut toute poussière et toute malpropreté.

Regarnissez vos stocks aujourd'hui même.

**The Mooney Biscuit & Candy Co., Limited**  
 Stratford, Can.

**LAKE OF THE WOODS MILLING CO., LIMITED**

Fabricants de Farine "FIVE ROSES"

**MEUNERIE A KEEWATIN**

Capacité 9000 barils par jour

**MEUNERIE A PORTAGE LAPRAIRIE**

Capacité 1500 barils par jour

Capacité Totale 10500 barils par jour.

Bureaux: MONTREAL, TORONTO, WINNIPEG, KEEWATIN, PORTAGE-LAPRAIRIE.



La destruction de la mouche malpropre, propagatrice de maladies, est un devoir public, et les Epiciers peuvent aider à l'accomplissement de ce devoir et faire en outre de gros profits en poussant la vente des

**FLY PADS**  
 DE WILSON

**Lacaille, Gendreau & Cie**

Successeurs de Chs. Lacaille & Cie

**EPICIERS EN GROS**

Importateurs de Mielasses, Sirops, Fruits Secs, Thés, Vins, Liqueurs, Sucres, Etc., Etc.

Spécialité de Vins de Messe de Stalle et de Tarragone.

329 Rue St-Paul et 14 Rue St-Dizier  
 MONTREAL

**"LA FAVORITE"**

La Mine par excellence pour les poëles. Elle donne un lustre permanent, Ne tache pas les mains.

**CIRAGE COON**

La meilleure combinaison de cirage à chaussures, conserve le cuir et lui donne un lustre parfait.

**PROTECTORINE**

La meilleure graisse pour harnais, assouplit et conserve le cuir en le mettant à l'épreuve de l'eau.

Vernis "UNCLE SAM" Donne à la chaussure un brillant étincelant et durable.

Ces produits sont en vente chez tous les Epiciers en gros. S'adresser au besoin à

**Uncle Sam Dressing Co. Lanorale, P.Q.**

Représentants à Québec: BOIVIN & CRENIER  
 63 RUE DALHOUSIE

**Lawrence & Robitaille**

MARCHANDS DE

**Bois de Sciage et de Charpente**

BUREAU ET CLOS

**Coin des rues Craig et St-Denis**

Bell Tél., Main 1488. MONTREAL  
 Tél. des Marchands, 804.

CLOS AU CANAL

**Coin des rues William et Richmond**

B 11 Tél., Main 2844

LES PRINCIPAUX  
 EXPÉDITEURS  
 D'ŒUFS,  
 DE BEURRE,  
 DE FROMAGE ET  
 DE VOLAILLES  
 TROUVENT QUE  
 LA MAISON

**GUNN, LANGLOIS & CIE., Limitée**

EST  
 L'INTERMÉDIAIRE  
 LE PLUS  
 PROFITABLE  
 ET LE  
 PLUS  
 SATISFAISANT  
 POUR METTRE  
 LEURS  
 MARCHANDISES  
 SUR LE  
 MARCHÉ.

Si nous ne pouvons rien vous acheter, peut-être pouvons-nous vous vendre quelque chose. Faisons connaissance d'une manière ou d'une autre. Nous tenons toutes les lignes se rattachant à la Ferme et à la Crèmerie, et tous les Produits des Maisons de Salaison.

CHOCOLAT **"Elite"**

Non Sucré

DES EPICIERS

POUR TOUTES LES

**Besoins de la Cuisine**

Tablettes de 1/4 lb

FABRIQUÉ PAR


**JOHN P. MOTT & CO.,**

HALIFAX, N. S.

J. A. TAYLOR, Agent, MONTREAL.

## Le Chocolat "BORDO" Enregistré.

a eu beaucoup d'imitations; mais malgré la compétition (de nom seulement), sa consommation a augmenté constamment tous les ans, et "BORDO" reste sans égal.

- Aucun autre chocolat ne s'en approche pour la saveur, fait très apprécié du public et mis en évidence par nos ventes énormes.
- Nous donnons une valeur sans pareille; chaque four-née a la même qualité uniforme.
- "BORDO" est la friandise la plus délicieuse que l'on ait jamais goûté. Rien de tel que la dégustation.
- Toujours frais. Toujours bon. Toujours le même.
- Soyez le leader moderne dans votre localité. Les temps durs n'affectent pas le marchand qui tient cette ligne.
- Chocolat de qualité. Rapportant des Profits.
- Objet de la demande. Echantillons sur demande.
-  Ecrivez aujourd'hui de crainte de l'oublier.

## The Montreal Biscuit Company,

Manufacturiers de "Sucreries donnant satisfaction."

MONTREAL

Demandez l'Encre Noire

### MARCEL

PARIS, FRANCE.

En vente chez les principaux Epiciers et Libraires en Gros.

Agent Général pour le Canada:

M. J. LACHAPLLE

229, rue St-Hubert, Montreal.

RASOIR "RADIUM" de  
H. BOKER & CO.



Affilé par les ouvriers les plus habiles tous experts dans leur partie. La matière, la main d'œuvre et le fini de ces Rasoirs sont parfaits; chaque Rasoir est garanti durer la vie d'un homme. Demandez notre Brochure Gratuite "Some Pointers for Gentlemen who shave themselves."

(Quelques Indications pour les Hommes qui se rasent eux-mêmes.)

McGILL CUTLERY CO., Regd.

Boîte Postale, 366, Montréal.

Téléphone. Main 5089

## W. H. D. MILLER

ANCIENNEMENT

STEVENS & MILLER

Membres du Montreal Board of Trade

GRAIN. MILL FEED, ETC.

Chambres 436-437, Board of Trade, Montréal.

## Pendant tout l'Été

J'annoncerai mes Fèves au Lard.

Mon produit est aussi près que possible de la perfection. Je le sais,—Le commerce en est assuré. Je persuade aux clients de s'en convaincre eux-mêmes en l'essayant.

Près de 200 journaux au Canada suggèrent cet essai. Ayez-en un approvisionnement complet pour pouvoir répondre aux ordres que vous allez recevoir.

Vous avez naturellement une ligne complète des autres spécialités de Clark.

**W. Clark,**  
FABRICANT,  
MONTREAL.

## LA FARINE PRÉPARÉE

(Self-Raising Flour)

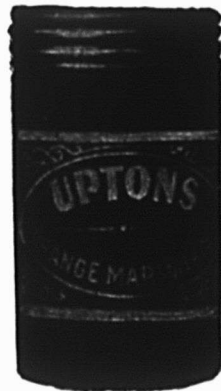
### DE BRODIE & HARVIE

est aujourd'hui la farine préférée des ménages. Elle donne une excellente pâtisserie, légère, agréable et recherchée par les amateurs. Pour réussir la pâtisserie avec la farine préparée de Brodie & Harvie, il suffit de suivre les directions imprimées sur chaque paquet.

14 et 16 Rue Bleury, MONTREAL

## CONFITURES PURES

### DE UPTON



CONFITURES PURES,  
NOUVELLE SAISON,  
- - DE UPTON, - -  
MAINTENANT PRÊTE.

Absolument pures et de saveur délicieuse, conservées dans des seaux de 5 lbs. et des jarres en verre de 16 oz., doublés or, scellés hermétiquement.

Pure Marmelade  
d'Oranges  
de UPTON

Bien et favorablement connue de l'épicier et de ses clients dans tout le Canada, où elle est faite et vendue depuis plus de quinze ans.

## 52 DES PLUS HAUTES RECOMPENSES

En Europe et en Amérique

### Les CACAOS et CHOCOLATS

Purs, de Haut Grade

- DE -

### Walter Baker & Co.

LTD.



Marque de Commerce.

Leur Cacao pour le Déjeuner, est absolument pur, délicieux, nutritif et coûte moins de 1 cent par tasse.

Leur Chocolat Premium No. 1, Enveloppes Bleues, Etiquettes Jaunes, est le meilleur chocolat nature sur le marché, pour l'usage de la famille.

Leur Chocolat Caramélisé au sucre est le plus fin chocolat à manger qui soit au monde.

Un livre de recettes de choix, en Français, sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.

### Walter Baker & Co., Ltd.

Etablis en 1780

DORCHESTER, MASS.

Succursale, 86 rue St-Pierre,  
MONTREAL.

# HONNÉTÉTÉ!

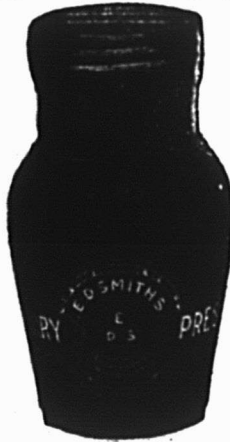
AUCUNE réputation n'est aussi précieuse pour le manufacturier ou le détaillant que celle de manufacturer ou de tenir des *Marchandises Honnêtes*—marchandises d'une pureté absolue, d'une qualité irréprochable et manufacturées avec une grande habileté.

Les  
**Confitures, Gelées, Jus de Raisin  
et Catsup**

## Marque "E. D. S."

portent le timbre officiel de l'honnêteté. Le Département du Revenu de l'Intérieur a certifié que ces produits étaient PURS à 100%. Procurez vous le Bulletin 194 du Gouvernement et convainquez vous qu'aucune ligne que vous puissiez tenir n'ajoutera autant à votre réputation que la marque "E. D. S." Voyez à ce que vos rayons soient garnis d'un bon stock de ces produits qui donnent satisfaction.

Vous pouvez les recommander en toute confiance à vos meilleurs clients.



Faits par **E. D. SMITH**, dans ses Fermes à Fruits.

WINONA, ONT.

Agents: N.A. HILL, 25 Front E. Toronto;  
W. H. DUNN, Montréal;  
MASON & HICKEY, Winnipeg;  
R. B. COLWELL, Halifax, N.E.;  
J. GIBBS, Hamilton.

¶ Dans les districts où l'on fait le Beurre Canadien le plus choisi, vous irez loin avant de trouver un autre sel que le

## SEL WINDSOR

POUR BEURRE.

¶ Presque chaque livre de beurre remportant des prix aux Expositions Laitières, est fait avec du Sel "Windsor."

¶ Aucun autre sel n'est assez bon. Aucun autre sel ne se vend.

The Canadian Salt Co.  
LIMITED

WINDSOR,

ONTARIO.

Moutarde Française.	La Grosse
2 doz. à la caisse.	
Pony . . . . .	7.50
Medium . . . . .	10.00
Large . . . . .	12.00
Small . . . . .	7.20
Tumblers . . . . .	10.80
Egg Cups . . . . .	12.00
No. 67 Jars . . . . .	12.00
2 doz. à la caisse.	
Mugs . . . . .	12.00
Nugget Tumblers . . . . .	12.00
Athenian Tumblers . . . . .	12.00
Goblets . . . . .	12.00
1 doz. à la caisse.	
No. 64 Jars . . . . .	15.00
No. 65 Jars . . . . .	18.00
No. 66 Jars . . . . .	21.00
No. 68 Jars . . . . .	15.00
No. 69 Jars . . . . .	21.00
Vernis à chaussures.	La doz.
1 doz. à la caisse.	
Marque Froment . . . . .	0.75
Marque Jonas . . . . .	0.75
Vernis Militaire à l'épreuve de l'eau	2.00
<b>THE LAING PACKING &amp; PROV. CO.,</b>	
Montréal, Canada	
Lard en Baril Marque "Anchor"	
Lard pesant, Canada Short Cut, Mess, bri. . . . .	30.00
Lard pesant, Canada Short Cut, Mess, 1-2 bri. . . . .	15.25
Lard de famille, dos, Canada Short Cut, Mess, bri. . . . .	29.50
Lard de famille, dos, Canada Short Cut, Mess, 1-2 bri. . . . .	15.00
Lard léger, clair, bri. . . . .	(manque)

Lard pesant, Brown Brand, désossé, tout gras, bri. . . . .	(manque)
Lard clair, tout gras du dos, très pesant, bri. . . . .	32.50
Lard de flanc, pesant, bri. . . . .	31.00
Pickled Rolls, bri. . . . .	30.00
Bean Pork, petits morceaux gras, baril . . . . .	25.00
Saindoux Composé Raffiné choix Marque "Anchor"	
Tierces, 375 lbs. . . . . lb.	0.12½
Boîtes, 50 lbs. net (doublure parchemin) . . . . . lb	0.12½
Tinettes, 50 lbs. net (Tinette imitée) . . . . .	0.12½
Seau de bois, 20 lbs. net . . . \$2.60	0.13
Seau de fer-blanc, 20 lbs. brut . . . . .	2.45 0.12½
Caisnes 10 lbs. tins, 60 lbs. en caisse. Bleu . . . . .	0.12½
Caisnes 5 lbs., tins, 60 lbs. en caisse. Bleu . . . . .	0.12½
Caisnes, 3 lbs., tins, 60 lbs., en caisse . . . . .	0.13
Briques, 60 lbs. en cse, ppts 1 lb. . . . .	0.14
Saindoux Marque "Anchor" (Garanti absolument pur).	
Tierces, 375 lbs. . . . .	0.16
Boîtes, 50 lbs. net, (doublure parchemin) . . . . .	0.16½
Tinettes, 50 lbs. net (tinette imitée) . . . . .	0.16½
Seau de bois, 20 lbs. Net (doublure parchemin) . . . . . \$3.30	0.16½
Seau en fer-blanc, 20 lbs. brut . . . . . \$3.15	0.15½
Caisnes, 10 lbs. tins, 60 lbs. en caisse, Rouge . . . . .	0.16½
Caisnes, 5 lbs. tins, 60 lbs. en caisse, Rouge . . . . .	0.16½

Caisnes, 3 lbs. tins, 60 lbs. en caisse, Rouge . . . . .	0.16½
Saindoux en carré d'une livre, 60 lbs. en caisse . . . . .	0.17
Viandes fumées	
Jambons: Notre meilleure qualité.	
Extra gros, 25 lbs. et plus (trés gros) . . . . .	0.17
Gros, 18 à 25 lbs. . . . .	0.18
Moyens, 13 à 18 lbs. . . . .	0.19
Petits, 10 à 13 lbs. . . . .	0.20
Jambons désossés, roulés, gros, 16 à 25 lbs. . . . .	0.19
Jambons désossés, roulés, petits, 9 à 12 lbs. . . . .	0.20
Bacon, à déjeuner, marque anglaise, sans os, choisi . . . . .	0.20
Bacon de Brown, à déjeuner, marque anglaise, sans os, épais . . . . .	0.19½
Bacon de Laing, Windsor, dos pelé . . . . .	0.22
Petit Bacon, épicé, désossé . . . . .	0.17
Jambons de Laing, choisis "Pique-Nique" . . . . .	0.17
Bacon choisi, Wiltshire, côté 50 lbs	0.18
Cottage Rolls . . . . . (manque)	
Saucisses fumées	
Bologna (Bondon de Boeuf) . . . . .	0.08
Bologna (Enveloppe cirée) . . . . .	0.08
Brunswick (Beef Middles) . . . . .	0.08
Frankfurts . . . . .	0.09
Polish . . . . .	0.09
Garlic . . . . .	0.09
Empress (Poulet, jambon et langue) . . . . . doz.	1.10
Saucisses fraîches	
Saucisses de porc (tripes de porc)	0.09
Saucisses de porc (tripes de mouton)	0.10
Saucisses Cambridge (paquets de 1 lb)	0.10
Saucisses de fermier . . . . .	0.12

Chair à saucisses (seaux de 20 lbs.)	0.09
Boudin blanc	0.07
Boudin noir	0.08

AGENCES

LAPORTE MARTIN & CIE, LTEE,  
Montréal.  
Eaux de Vichy.

La Capitale, c/s 50 btl. Qts.	c/s	5.00
La Neptune, c/s 50 btl. Qts.		6.00
La St-Nicholas, c/s 50 btl. Qts.		7.00
La Sanitas (Gazeuse), 50 Bout.		8.00
La Sanitas (Gazeuse), 100 Bout.		9.00

Eau "Vichy Limonade"

	50 Qts.	50 Pts.
La Savoureuse	7.50	5.00
La St-Nicholas	8.00	5.50

Eaux de table

	50 Qts.	100 Pts.	100 Splits
Sun-Ray Water "Gazeuse"	6.50	8.50	7.50
Sun-Ray Water "Naturelle"	6.50		

Ginger Ale importé

Belfast Mineral Water Co.		
"Trayders" Brand	Doz.	1.20
"Extra Dry"	Doz.	1.30

Huile d'Olive

Minerva.		
c/s 12 btl. 1 litre		6.50
c/s 12 btl. Qts.		5.75
c/s 24 btl. Pts.		6.25
c/s 24 btl. 1/2 Pts.		4.25

Légumes "Le Soleil"

Petits pois.  
Sur-Extra Fins, Extra Fins, Très Fins, Fins, Mi-Fins, Moyens No 1, Moyens No 3.  
Haricots.  
Verts, Nains Extra Fins, Verts Fins, Verts Moyens, Verts Coupés.  
Asperges.  
Branches géantes, grosses, extra fines, coupées sur-extra, 1er choix, 2e choix, pointes, têtes, Macédoines, Epinards, Flageolets.—Prix sur demande.

JOHN P. MOTT & CO.

J. M. Douglas & Co., Agents, Montréal.  
Chocolats et Cacaos Mott.



Elite	per doz.	0.90
	La lb.	
Prepared Cocoa		0.28
Breakfast Cocoa		0.38
No 1 Chocolate		0.32
Diamond Chocolate		0.24
Navy Chocolate		0.29
Cocoa Nibbs		0.35
Cocoa Shells		0.05
Confectionery Chocolate		0.18 à 0.30
Plain Chocolate Liquors		0.18 à 0.35
Vanilla Stick	la gr.	1.00



ST. CHARLES CONDENSING CO'Y.,

Ingersoll, Ont., Can.

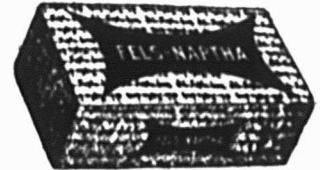
Laits et Crèmes Condensés.

St. Charles "Family"		3.50
St. Charles "Baby", 4 doz., la cse		2.00
St. Charles "Hotel"		3.70

Lait "Silver Cow"	4.55
"Purity"	4.25
"Good Luck"	4.00

SAVON

The GENUINE, empaqueté 100 morceaux par caisse.



Prix pour Ontario et Québec:	
Moins de 5 caisses	\$ 5.00
Cinq caisses ou plus	4.95

SALADA TEA CO.



THÉS DE CEYLAN "SALADA."

	Gros.	Détail
Etiquette Brune, 1's et 1/2's	\$0.25	\$0.30
Etiquette Verte, 1's et 1/2's	0.27	0.35
Etiquette Bleue, 1's, 1/2's, 1/4's et 1/8's	0.30	0.40
Etiquette Rouge, 1's et 1/2's	0.36	0.50
Etiquette Dorée, 1/2's	0.44	0.60



SNAP CO., LTD.,

Montréal.

Snap Hand Cleaner.

Cse de 3 doz.	3.60
Cse de 6 doz.	7.20
	30 jours.

# Saumon Marque Quaker

Le mérite seul a établi la demande pour cette marque. La haute et solide qualité est ce que l'épicier entreprenant doit avoir. L'article le MEILLEUR n'est pas trop bon pour vos clients.

MATHEWSON'S SONS, --- EPICIERS EN GROS,  
202, RUE MCGILL, MONTREAL.

## L'EAU DE VICHY ST-YORRE

"SOURCE REGENTE," NON DECANTEE,

est NATURELLE, pure, richement minéralisée. Légèrement gazeuse, son goût est agréable, son effet assuré. Son prix très avantageux en fait pour le marchand un ARTICLE RÉCLAMÉ très précieux.

COMPAGNIE D'IMPORTATION ANGLO-FRANÇAISE

Importateurs directs, seuls agents pour le Canada.

232 RUE LEMOINE

MONTREAL



Comme nous avons entrepris la manufacture de gomme à mâcher à la pepsine de haute qualité, sous notre marque Y & S, qui, depuis 40 ans, est la principale marque de Réglisse en Bâtons, vendue aux Etats-Unis et au Canada, nous avons l'honneur d'attirer l'attention du commerce sur la gomme à la pepsine Y & S, article strictement de haute classe, ne contenant que les ingrédients les plus fins. Y & S est le timbre de qualité. Nous préparons les arômes suivants :

**Réglisse, Peppermint, Wintergreen, Menthe Verte.**

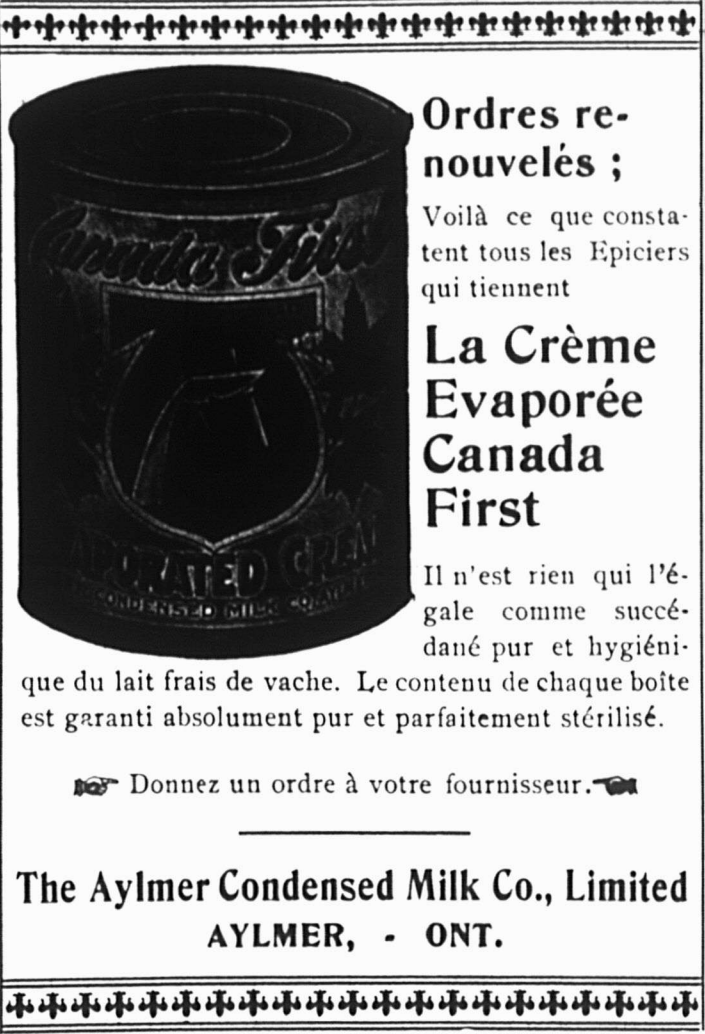
Commandez à votre fournisseur une boîte-échantillon (assortie si désiré). On ne produit pas de meilleure gomme. Chaque morceau est enveloppé séparément. 5 morceaux par paquet. 20 paquets par boîte.

Manufacturée par

**NATIONAL LICORICE COMPANY, MONTREAL**

AGENTS

ONTARIO — R. S. McIndoe, 54, rue Wellington, Est, Toronto.  
 PROVINCE DE QUÉBEC ET PROVINCES MARITIMES — W. H. Dunn,  
 394, rue St-Paul, Montréal.  
 MANITOBA ET SASKATCHEWAN — O. F. Lightcap, 214, rue Princess,  
 Winnipeg.  
 PROVINCE D'ALBERTA — Tees & Persse, Calgary et Edmonton.



**Ordres renouvelés ;**

Voilà ce que constatent tous les Epiciers qui tiennent

**La Crème Evaporée Canada First**

Il n'est rien qui l'égale comme succédané pur et hygiénique du lait frais de vache. Le contenu de chaque boîte est garanti absolument pur et parfaitement stérilisé.

Donnez un ordre à votre fournisseur.

**The Aylmer Condensed Milk Co., Limited**  
**AYLMER, - ONT.**

Fort

Votre

Pur

Garantie de profit est dans le

**Soda à Pâte**  
**"COW BRAND"**



à cause de sa popularité auprès de la ménagère.

Donnez un ordre à votre fournisseur.

**CHURCH & DWIGHT**  
 LIMITED

Manufacturiers

**MONTREAL.**

Uniforme

Digne de  
 Confiance

CHAQUE  
 BOITE



**ST. CHARLES CREAM**

G  
 A  
 R  
 A  
 N  
 T  
 I  
 E

**Crème Evaporée**

**St. Charles**

MEILLEURS PROFITS,  
 PLUS DE VENTES,  
 CLIENTS SATISFAITS

Avec un Bon  
 Stock de  
 Marchandises  
 St. Charles.



**St. Charles Condensing Co'y.**  
 INGERSOLL, ONT. CANADA.

**W.D.A.**  
**Cow Brand**  
  
 Calsse, 60 paquets de 1 lb., \$3.00.  
 Calsse, 120 paquets de 1-2 lb., \$3.00.  
 Calsse, 30 pqt. 1 lb. et 60 pqt. 1-2 lb., \$3.00  
 Calsse de paquets de 5c., contenant 96 paquets, \$3.00.

**ARTHUR P. TIPPET & Co., Montréal.**  
 Lime Juice "Stowers" La cse  
 Lime Juice Cordial, 2 doz. pts. 4.00  
 Lime Juice Cordial, 1 doz. pts. 3.50  
 Double Refl. Lime Juice . . . . . 3.50  
 Lemon syrup . . . . . 4.00

**THE UNCLE SAM DRESSING CO., Lanoraie, P.Q.**

**Vernis "Uncle Sam"**  
 Bout. 6 oz. No 1 . . . . . 1.80  
 Bout. 4 oz. No 1 . . . . . 1.25  
 Bout. 4 oz. No 2 . . . . . doz. 0.90  
 Bout. 4 oz. (bout. nue) . . . . . doz. 0.75

**Vernis Chocolat.**  
 Bout. 6 oz. No 1 . . . . . 1.80  
 Bout. 4 oz. No 1 . . . . . 1.25

**Vernis noir No 1 Extra Brls 40 gallons** . . . . . 1.60  
**Vernis noir No 1 Extra Cans 1 à 5 gallons** . . . . . 1.75

**Vernis chocolat No 1, brls 40 gals.** 1.60  
**Vernis chocolat No 1, Extra cans 1 à 5 gallons** . . . . . 1.75

**Graisse "Protectorine" (Pour harnais et chaussures)**  
 Boîtes 8 oz. . . . . 1.25  
 Boîtes 4 oz. . . . . 0.75

**Cirage Combiné "Coon".**  
 Cirage à Chaussures "Coon" doz. 0.75  
**Mine à Poêle "Favorite"**

Mine "Favorite", No 4. doz. . . . . 0.45  
 Mine "Favorite", No 8. doz. . . . . 0.65

Mine "Favorite", No 12, doz. . . . . 0.75

**T. UPTON & CO., Hamilton**

**Confitures garanties pures**

Framboises, Fraises, Cassis, verres de 1 lb., 2 doz. par cse . doz. 1.90

Pêches, Gadelles Rouges, Groselles, verres de 1 lb., 2 doz., par calsse . . . . . doz. 1.70

Prunes, verres de 1 lb., 2 doz. par calsse . . . . . doz. 1.60

**Assorties**  
 Verres de 1 lb., 2 doz. à la cse, doz. 1.75  
 Marmelade de Pamplemousse (Grape Fruit), verres de 1 lb., 2 doz. à la calsse . . . . . doz. 1.60

**Pure Marmelade d'oranges Garantie pure.**  
 Verres, 12 oz., 2 doz. à la cse, doz. 1.00  
 Verres, 16 oz., 2 doz. à la cse, doz. 1.45

Pint Sealers, 1 doz. à la cse, doz. 2.25  
 Quart Sealers, 1 doz. à la cse, doz. 3.25  
 Tins, 2 lbs., 2 doz. à la cse . lb. 0.08  
 Tins, 4 lbs., 2 doz. à la cse . lb. 0.08

Tins, 5 lbs., 8 au crate . . . . . lb. 0.07½  
 Tins, 7 lbs., 12 à la calsse . . lb. 0.07½

Seaux en bois, 7 lbs., 6 seaux par crate . . . . . lb. 0.07½  
 Seaux en bois, 30 lbs. . . . . lb. 0.07½

**Miel Pur Clarifié**  
**White Clover**  
 Verres, 12 oz., 2 doz. à la cse, doz 1.40

**Confitures composées**  
 Framboises rouges, Fraises, Pêches, Prunes, Gadelles rouges, Cassis, Groselles, Bluets, Abricots, verres, 12 oz., 2 doz. par calsse, doz. 1.00

Tins, 2 lbs., 2 doz. par cse . lb. 0.07½  
 Seaux en fer-blanc, 5 lbs, 8 seaux par crate . . . . . lb. 0.07½

Seaux en fer-blanc, 7 lbs., 6 seaux par crate . . . . . lb. 0.07

par crate . . . . . lb. 0.07  
 Seaux en bois, 7 lbs., 6 seaux par crate . . . . . lb. 0.07  
 Seaux en bois, 30 lbs. . . . . lb. 0.06½  
 Empaquetées en caisses assorties ou crates si désiré.

**Gelées composées**  
 Framboises, Fraises, Cassis, Gadelles rouges, Ananas, verres, 12 oz., 2 doz. à la cse . . . . . doz. 1.00

Seaux en fer-blanc, 2 lbs., 2 doz. à la cse . . . . . lb. 0.07½

Seaux en fer-blanc, 5 lbs., 8 seaux par crate . . . . . lb. 0.07½

Seaux en bois, 7 lbs., six seaux par crate . . . . . lb. 0.07  
 Seaux en bois, 30 lbs. . . . . lb. 0.06½

Empaquetées en caisses assorties ou crates si désiré.  
**Apple butter**  
 Seaux en fer-blanc, 5 lbs., 8 seaux par calsse . . . . . le seau 0.37½

Fret payé d'avance sur 5 caisses ou davantage expédiées directement de la manufacture à

Windsor, North Bay, Montréal, et à tous les points intermédiaires en Ontario.

Pour tous les autres endroits, une allocation de fret de 25 cents par cwt. sera faite.

Termes: net, sans escompte  
**ARCHDALE WILSON, Hamilton**



Wilson's Fly Pads, en boîtes de 50 paquets à 10c. La Bte  
 1 boîte . . . . . 3.00  
 3 boîtes . . . . . 2.80

# SEL

Pour Réfrigération.

**Sel Gemme Broyé**

Pour le Bétail.

**Sel Gemme en Morceaux**

**VERRET, STEWART & CO.**

Limited  
**MONTREAL**

# Sucre Granulé et Sucre Jaune d'Or ST-LAWRENCE

FAITS UNIQUEMENT DE PUR SUCRE DE CANNE.

Les clients apprécieront l'avantage de nos sacs cousus à la machine, s'ils suivent les instructions suivantes en les ouvrant :

Couper la chaîne la plus courte près du côté du sac et tirer le fil simple. ::::

C'est une opération rapide, qui laisse le sac en état parfait.

**THE ST-LAWRENCE SUGAR REFINING COMPANY, Limited,**  
 MONTREAL.

# REDPATH

EST LE

Modèle-Type au  
Canada

DU

Sucre Raffiné,

Manufacturé par  
**THE CANADA SUGAR REFINING  
COMPANY, Limited**  
MONTREAL, P. Q.

Tenez-vous le véritable nettoyeur magique  
mains? Pour chasser efficacement  
des mains la crasse, la graisse

# SNAP

ou la peinture,  
"SNAP" est sans rival. Don-  
nez un ordre à votre fournisseur.



**SNAP  
CO.,  
LIMITED.**

Montréal,  
Canada.

Oranges, Citrons, Bananes,  
Fraises, Légumes verts et  
Noix de toutes sortes.

PATATES "GREEN MOUNTAINS"

Les ordres par lettre ou téléphone recevront  
une attention toute spéciale.

**The A. P. de Sambor Import Co.,**

Fruits et Légumes en Gros

8, CRAIG OUEST, -- MONTREAL, QUE.  
Téléphone à longue distance Main 5129  
PRIX LES PLUS BAS

## A. HANDFIELD

11, RUE BONSECOURS, - MONTREAL.

### SUCRE et SIROP d'ERABLE

Qualité Supérieure. Prix Modéré.

Manufacturé au moyen d'un très  
nouveau procédé.

Toutes les sortes de Sirop de F. ults.

Nous invitons cordialement MM. les Epiciers  
à nous donner un ordre à titre d'essai.

## The City Ice Co. LIMITED

295 RUE CRAIG OUEST  
Près du Carré Victoria

Téléphones, - Main 3957-3958

Succursale de l'Est, - Est 979

Succursale du Nord, St-Louis 843

**GLACE PURE  
PROMPTE LIVRAISON**  
Capacité 95,000 tonnes

Choix de Fermes Mé-  
langées pour culture  
de grains, laiterie, éle-  
vage du bétail.

Des renseignements complets  
seront envoyés gratuitement sur  
demande adressée à

**W. D. SCOTT,**  
SURINTENDANT  
de l'Immigration.  
OTTAWA, - Canada.



## L'Ouest du Canada offre Une Terre Libre, le Sol le Meilleur, le Climat le plus Beau et des Chances de Succès Sans Égales.

Sommaire des Règlements concernant les Terres du Nord-Ouest Canadien.

**T**OUTE personne, qui est le seul chef d'une famille, ou toute personne  
mâle âgée de plus de 18 ans, peut acquérir comme homestead un quart  
de section de terre disponible du Dominion, dans le Manitoba, la  
Saskatchewan et l'Alberta. Le postulant doit se présenter en per-  
sonne à l'Agence ou Sous-Agence des Terres du Dominion pour le district.  
Une entrée par procuration peut être faite dans toute agence, sous certaines  
conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur de celui  
qui se propose d'acquérir un homestead.

Devoirs.—Six mois de résidence sur la terre et de culture chaque année  
pendant trois ans. Un homme ayant un homestead peut habiter à neuf  
milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres qu'il possède en  
propre et occupée par lui, ou par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère  
ou sa sœur.

Dans certains districts, un homme occupant un homestead et dans de bon-  
nes conditions, a la prérogative d'acheter avant d'autres un quart de section  
le long de son homestead. Prix, \$3.00 l'acre.

Devoirs.—Il doit résider pendant six mois, chaque année, et au cours de  
six ans, à partir de la date d'entrée de son homestead (y compris le temps re-  
quis pour obtenir la patente de homestead), et cultiver 50 acres en plus.

Un homme ayant un homestead, dont les droits au homestead sont expi-  
rés, et qui ne peut pas obtenir une préemption, peut prendre un homestead  
acheté, dans certains districts. Prix, \$3.00 l'acre.

Devoirs.—Il doit résider six mois, chaque année pendant trois ans, culti-  
ver cinquante acres et ériger une maison d'une valeur de \$300.00

Superficie cultivée en  
blé dans le Manitoba,  
la Saskatchewan et  
l'Alberta.

Années.	Acres.
1902 . . . . .	2,665,864
1903 . . . . .	3,284,086
1904 . . . . .	3,378,301
1905 . . . . .	3,881,199
1906 . . . . .	5,013,544
1907 . . . . .	4,898,286
1908 . . . . .	5,624,000
1909 . . . . .	6,878,000

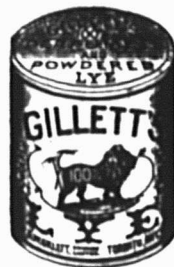
On s'attend à ce que l'an-  
née 1910 offre une autre  
forte augmentation de super-  
ficie en culture.





## Un Nettoyeur Qui Se Vend

est un article que chaque Epicier entreprenant devrait avoir particulièrement soin de tenir en stock—s'il veut plaire à ses clients et s'assurer un profit substantiel.



# La Lessive de Gillett

## EATS DIRT

le nettoyeur le plus efficace sur le marché, a conquis son entrée dans chaque ménage bien tenu du pays.

La variété des usages auxquels on peut l'employer a créé une demande énorme pour elle.

Ne feriez-vous pas mieux d'en vendre?

Si votre Marchand de Gros ne veut pas vous en fournir, envoyez-nous une commande et nous vous l'expédierons directement de notre magasin de Montréal.



ETABLIE EN 1852.

## Sardines à l'Huile Marque Brunswick.

Vous faites-vous une clientèle pour les conserves de poissons?

Vous pouvez le faire avec les marchandises de la MARQUE BRUNSWICK.



Elles ont une saveur qui leur est propre.

Elles ne sont pas surpassées pour la qualité.

Elles sont mises dans des boîtes sanitaires.

Elles vous arrivent en caisses régulières de cent  $\frac{1}{4}$  boîtes.

Elles aideront à l'établissement de vos affaires.

Elles sont empaquetées par des ouvriers habiles et suivant des méthodes modernes.

Elles rapportent un bon profit au marchand.

Elles sont bien connues et donnent satisfaction.

# CONNORS BROS., LIMITED

## BLACK'S HARBOUR, N.B.

Agents :

LEONARD BROS., Montréal.  
 C. H. B. HILLCOAT, Sydney.  
 A. W. HUBAND, Ottawa.  
 JAS. HAYWOOD, Toronto.  
 CHAS. DUNCAN, Winnipeg.  
 GRANT OXLEY & CO., Halifax.  
 C. DE CARTERET, Kingston.  
 BUCHANAN & AHERN, Québec.  
 J. L. LOVITT, Yarmouth.

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

**EDITEURS:**

La Compagnie de Publications des Marchands Détaillants  
du Canada, Limitée,

80 rue St-Denis, - - - MONTREAL.

Téléphone Bell Est 1185-1186.

Montréal et Banlieue, \$2.50

**ABONNEMENT** Canada et Etats-Unis, 2.00 PAR AN.

Union Postale, - Fra. 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.

A moins d'avis contraire par écrit adressé directement  
à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration,  
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont  
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait  
payable "au pair à Montréal".

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits pay-  
ables à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:  
"LE PRIX COURANT" Montréal.

## SIXIEME CONVENTION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES MAR- CHANDS-DETAILLEURS DU CANADA (Incorporée)

Bureau Provincial de la Province de  
Québec

A Montréal les 20 et 21 juillet 1910

Les marchands détaillants de la Provin-  
ce de Québec verront par le programme  
de la Convention que nous donnons plus  
loin, combien cette Convention offre d'in-  
térêt pour le commerce de détail.

Il est d'un intérêt majeur qu'un grand  
nombre de marchands prennent part à  
cette démonstration. Des décisions im-  
portantes y seront prises; des conférences  
seront données sur des questions d'actua-  
lité que les marchands n'ont plus le droit  
d'ignorer.

Dans le passé les marchands ont eu à  
se défendre contre des entreprises qui les  
menaçaient de ruine; l'avenir leur réserve  
d'autres luttes à soutenir. Ce n'est que  
par l'union des marchands en un faisceau  
compact, que le commerce de détail pour-  
ra conjurer la menace, toujours suspendue  
au dessus de la tête, des Sociétés Coopé-  
ratives.

Que les commerçants apportent leur  
adhésion à l'Association des Marchands  
qui a pu jusqu'à présent détourner ce  
danger de leur chemin.

Qu'ils viennent à la Convention, déclai-  
rer par leur présence et leurs votes qu'ils  
approuvent la ligne de conduite des offi-  
ciers de l'Association qui lui ont valu des  
succès marqués au Parlement fédéral.

Que les indifférents, les nonchalants  
secouent leur paresse et leur torpeur.

Qu'ils comprennent donc une fois pour  
toutes qu'ils doivent prendre part aux  
mouvements, au travail et aux soucis de  
leurs confrères, sinon, ils rentrent dans  
la catégorie des égoïstes, c'est-à-dire des  
êtres méprisables au point de vue de la  
Société.

### PROGRAMME DE LA SIXIEME CON- VENTION ANNUELLE.

SEANCE D'OUVERTURE, MERCREDI,  
LE 20 JUILLET, à 10 HEURES A.M.

1.—Réception en enregistrement des  
Délégués.

2.—Réception des Résolutions sur les  
divers sujets intéressant principalement  
le commerce de détail, et sur les meilleurs  
moyens à prendre pour améliorer les con-  
ditions du commerce.

3.—Nomination d'un comité chargé de  
recommander les noms des personnes qui  
composeront les comités suivants:

(a) Comité chargé de faire rapport sur  
les questions provinciales.

(b) Comité chargé de faire rapport sur  
les questions fédérales.

(c) Comité chargé de faire rapport sur  
les questions d'intérêt général au commer-  
ce.

(d) Comité chargé de faire rapport sur  
les différents sujets intéressant les diver-  
ses sections du commerce.

(e) Comité chargé de faire rapport sur  
les changements à apporter à la Consti-  
tution.

SEANCE DE L'APRES-MIDI, MERCRE-  
DI LE 20 JUILLET 1910, à 2.30  
P.M. PRECISES.

4.—Souhaits de Bienvenue par les Mes-  
sieurs suivants:

Le président du Board of Trade, M. Geo.  
L. Cairns.

Le Président de la Chambre de Com-  
merce, M. O. S. Perreault, ou son Vice-  
Président, M. F. C. Larivière.

Le Président de l'Association des Epi-  
ciers en Gros, M. Armand Chaput.

Le Président de l'Association des Mar-  
chands de Nouveautés en Gros, M. Thos.  
Brophy.

Le Président de l'Association des Mar-  
chands de Ferronnerie en Gros, M. Wm.  
Starke.

Le Président de la Succursale de Mont-  
réal de l'Association des Marchands Dé-  
taillants du Canada, Inc., M. Arthur Lé-  
ger.

5.—Réponse par le Président Provincial  
M. L. F. Hébert.

Réponse par M. A. L. Geen, Belleville,  
Ont., Ex-Président Fédéral.

Réponse par J. G. Watson, Montréal,  
Ex-Président Fédéral.

Réponse par Ech. B. W. Ziemann, Pres-  
ton, Président Fédéral.

Réponse par E. M. Trowern, Toronto,  
Secrétaire-Fédéral.

Réponse par T. Béland, Québec, Ex-  
Président Provincial.

Réponse par P. J. Côté, 2e Vice-Prési-  
dent Provincial, et autres officiers visi-  
teurs.

6.—Appel des Officiers.

7.—Lecture des Minutes.

8.—Rapport du Président.

9.—Rapport du Secrétaire.

10.—Rapport du Trésorier.

11.—Rapport de l'Auditeur.

12.—Appointment des Comités Provin-  
ciaux des différentes sections.

13.—Invitation du Comité de Récep-  
tion.



# Tanglefoot,

le Papier à Mouches Originel.  
Depuis 25 ans le Modèle-Type de  
Qualité. Tous les autres papiers  
à mouches sont des imitations.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT"

SEANCE DE MERCREDI SOIR, A 8 HEURES P.M. PRECISES.

14.—Rapport des Comités suivants:

- (a) Comité des questions provinciales.
- (b) Comité des questions fédérales.
- (c) Comité des questions d'intérêt général au commerce.

(d) Comité des différents sujets intéressant les différentes sections du commerce.

(e) Comité des changements à apporter à la Constitution.

JEUDI MATIN A 8 HEURES A.M.

15.—Election et Installation des officiers Provinciaux.

16.—La date et l'endroit de la prochaine Convention.

Au cours de la Convention, des conférences seront faites sur les sujets suivants par les personnes les plus en vue et les mieux renseignées dans le commerce.

(1) Raisons pour lesquelles les Marchands de Gros et de Détail devraient travailler en harmonie.

(2) Pourquoi les Détailliers doivent supporter et aider les Manufacturiers qui forcent le maintien du prix de leur marchandise.

(3) Les avantages que retirerait le public en encourageant les marchands locaux.

(4) Les avantages que les Marchands retireraient en entreprenant une campagne d'éducation dans le but de faire connaître au public le but et l'objet de notre Association.

(5) Les services que peuvent rendre les journaux.

(6) Pourquoi les Sociétés coopératives sont un danger pour le public et le commerce, et autres sujets intéressants.

CONVENTION DU BUREAU FEDERAL DE L'ASSOCIATION DES MARCHANDS-DETAILLEURS DU CANADA

A la suite de la Convention du Bureau Provincial de l'Association des Marchands-Détailliers du Canada, aura lieu la Convention du Bureau Fédéral.

La date de cette dernière convention a été fixée au vendredi 22 et au samedi 23 de ce mois. Cette date nous semble particulièrement bien choisie parce que beaucoup de délégués des autres provinces seront présents à la Convention provinciale et pourront assister immédiatement après à la nouvelle Convention sans autres frais ou déplacements.

La Convention du Bureau Fédéral a été convoquée dans le but de procéder immédiatement au travail d'organisation des Bureaux des nouvelles provinces qui demandent à faire partie de l'Association.

elle qu'elle est maintenant constituée en vertu de l'Acte du Parlement fédéral qui l'a incorporée.

La Convention a été également convoquée pour apporter les modifications nécessaires à la constitution et aux règlements en raison de la dite incorporation.

PIQUE-NIQUE DES EPICIERIS

Les épiciers auront cette année leur pique-nique à Coney Island Park, mercredi le 13 de ce mois.

Le départ aura lieu de la Gare Bonaventure à 8 h. 30 a. m. très précises.

Il est presque superflu de souhaiter le succès à nos amis les épiciers pour cette occasion, tellement leurs pique-niques sont réputés pour procurer à ceux qui s'y rendent, plaisir et satisfaction.

L'endroit du rendez-vous est charmant et le programme est l'un des plus attrayants qui puisse exister. N'est-ce pas dire qu'un grand nombre d'épiciers et de leurs amis ne voudront pas manquer de passer une bonne journée le 13 courant et se rendront à Coney Island.

A PROPOS DE LA CONVENTION DU BUREAU PROVINCIAL DE L'ASSOCIATION DES MARCHANDS-DETAILLEURS

La Convention qui doit avoir lieu le mercredi 20 et le jeudi 21 de ce mois, réunira, nous n'en doutons pas, un grand nombre de marchands-détailliers de la Province de Québec.

Maintenant que l'Association des Marchands-Détailliers du Canada a été incorporée par un Acte du Parlement fédéral, elle a obtenu des pouvoirs plus étendus que ceux qu'elle détenait auparavant et elle en usera dans l'intérêt du commerce.

Ceux qui ont été appelés à la tête de l'Association par la confiance de ses membres sont imbus de ce principe que la distribution des marchandises du manufacturier au consommateur ne peut se faire que par l'entremise du marchand de gros qui les reçoit du manufacturier pour les faire parvenir à la consommation par l'intermédiaire du détaillier.

De ce fait, il résulte que le marchand de gros et le marchand de détail ont des intérêts communs à sauvegarder et qu'ils doivent s'entendre pour résister à toute tentative éventuelle de faire échec au principe qui vient d'être énoncé.

Dans ce but, des comités provinciaux seront formés à la prochaine convention pour chaque branche de commerce. Il sera ainsi formé un comité des marchands de nouveautés, un comité des marchands-épiciers, etc., etc. Chaque branche du commerce de détail aura donc son comité qui devra s'aboucher avec les marchands de gros de la même branche de commer-

ce dans le but que nous avons indiqué ci-dessus.

Comme les marchands-détailliers le savent déjà, les travaux de la convention seront pleins d'intérêt. La formation des comités devra être un attrait pour beaucoup; aussi, sommes-nous assurés que les marchands-détailliers se feront un point d'honneur de prendre part à cette manifestation dont ils tireront sûrement avantage.

LA TAXE COMMERCIALE EN COLOMBIE ANGLAISE

Le gouvernement de la Colombie Anglaise a établi que la taxe commerciale à imposer aux Compagnies étrangères à la province qui chercheraient à y faire des affaires, serait basée sur le capital entier de la Compagnie. Dans les autres provinces la taxe sur les compagnies est basée sur le capital nécessaire pour faire les affaires dans la province où une licence est demandée.

Un télégramme de Toronto dit que le Board of Trade, les manufacturiers et les marchands de cette ville vont s'adresser au gouvernement fédéral pour faire redresser ce système abusif de taxation.

La Colombie Anglaise n'est pas une des provinces qui se soient le plus développées dans ces dernières années et ce n'est pas avec des mesures vexatoires et abusives comme celle ci-dessus qu'elle verra croître rapidement son commerce et ses industries. Toute faute porte sa peine.

LES VALEURS CANADIENNES SUR LE MARCHÉ ANGLAIS

M. C. R. Hosmer, après une absence de plusieurs mois en Europe, est de retour à Montréal. Ses remarques au sujet des valeurs canadiennes sur le marché anglais, méritent d'être rapportées. Son opinion est que de toutes les valeurs de différente nature émises par les divers pays en Grande-Bretagne, il n'en est pas qui offrent un pourcentage de mauvaises valeurs plus petit que les valeurs canadiennes.

Le succès ou l'insuccès à placer sur le marché de Londres une valeur d'origine canadienne, n'est pas, selon M. Hosmer, un critérium des sentiments des capitalistes anglais relativement aux émissions de ce pays. Le public anglais qui fait des placements n'a pas toujours été bien compris ici et parfois une émission qu'on pourrait penser devoir être souscrite avec empressement est précisément celle qui reste en grande partie entre les mains des émetteurs.

Le Canada a, pour obtenir du capital, si l'affaire proposée mérite confiance, un avantage en ce sens que le capitaliste qui

voudrait faire un placement a toute facilité d'obtenir des renseignements.

Il y a maintenant à Londres un si grand nombre de banques et autres institutions canadiennes auxquelles on puisse se fier, qu'il n'est plus permis de faire un placement en aveugle. Il n'en est pas ainsi des autres pays qui émettent des valeurs sur le marché de Londres. Jamais le Canada et la Mère-Patrie n'ont été en relations financières si étroites qu'actuellement.

Les Canadiens, pense M. Hosmer, auront la grande part du capital que John Bull peut placer. Connaissons mieux le pays et ses ressources, le peuple anglais a plus d'inclination que jamais à placer son argent au Canada.

### UNE EXPERIENCE EN BOUCHERIE

#### Profits apparents et profits réels

Une très intéressante démonstration de la manière convenable de couper la viande de manière à réduire les déchets au minimum et à tirer le plus de profit possible à la vente, a eu lieu, dit le "Grocery World and General Merchand", à l'Association des Epiciers de Détail de Philadelphie.

Un comité avait été nommé qui, pour la circonstance, s'était procuré deux pièces de boeuf composées chacune de la rouelle (round) et de la culotte (rump) ainsi que du trumeau (leg), chaque pièce entière pesant 140 lbs., et coûtant 13c. la lb. Il y avait également un agneau entier du poids de 40 lbs. et du prix de 18c. la lb.

Trois des membres de l'Association débitèrent les pièces ci-dessus et cinq autres furent nommés juges et chargés de se prononcer sur les résultats du débit.

Comme nous l'avons dit, la croupe entière de boeuf pesait 140 lbs. et avait été payée 13c. la lb, soit \$18.20.

Aux prix fixés par ceux qui les débitaient une croupe aurait été vendue \$22.40 et l'autre \$23.05, laissant un profit brut de \$4.20 dans un cas et de \$4.85 dans l'autre.

L'agneau fut payé \$7.20 (40 lbs. à 18c.) et il fut partagé en deux pour être débité; la moitié coûtait donc \$3.60 et elle fut débitée au prix de \$4.58, laissant un profit brut de 0.98c.

Nous ne donnerons pas le détail de la coupe, par suite des termes techniques que seuls comprendraient les gens du métier, mais notre confrère les donna. Il ressort que, dans un cas, celui où la coupe a rapporté le plus gros profit brut (\$4.85), le boucher qui l'a débitée a vendu les 140 livres de viande, graisse et os, reçues sans faire aucune part pour les déchets; pour l'autre coupe, le boucher qui l'a débitée a eu 4 lbs. 1 oz. de déchets.

Or, un des juges prétend que la viande coupée et vendue au magasin du boucher

n'aurait nullement rapporté les bénéfices indiqués ci-dessus. "C'est, dit-il, au nom des juges", notre ferme croyance que, si on avait opéré d'après les conditions de la vente réelle, les résultats auraient été plutôt une perte ou à peu près." Et prenant une à une les pièces débitées il indique la manière dont on doit les parer pour la vente; il y a ainsi des déchets dont il faut tenir compte et qui n'ont pas été déduits.

D'autre part, il faut prendre en considération que la viande est rarement vendue d'un seul coup et à un même prix comme dans une démonstration. Beaucoup de morceaux restent pendant plusieurs jours et doivent être parés et vendus à prix réduits en raison de leur apparence.

"En dépit du profit apparent indiqué", dit notre confrère, "la démonstration a convaincu un grand nombre de ceux qui y assistaient qu'aux prix actuels du gros et du détail, le détailleur qui vend de la viande de première qualité travaille soit pour le bénéfice du commerçant en gros soit pour l'amour de ses clients. Ce qu'il obtient pour son trouble ne paie pas sa facture de glace.

Ce serait une bonne chose pour les bouchers de voir par eux-mêmes ce qu'ils retirent exactement de la viande qu'ils vendent. Pour s'assurer qu'ils sont dans le vrai, ils devraient prendre note des poids et des prix afin de pouvoir découvrir toute erreur. La graisse et les os devraient être mis dans une boîte séparée jusqu'à ce que la pièce entière soit vendue.

Il en coûte un peu de peine au boucher pour savoir exactement s'il gagne ou perd de l'argent sur la viande, mais ce peu de peine peut économiser des dollars.

### L'HOPITAL NOTRE-DAME

Les amis de l'Hôpital Notre-Dame ont poussé un cri de détresse.

Leur appel n'a pas été vain: des âmes charitables ont, dès la première heure, donné généreusement.

Leur exemple portera des fruits et l'Hôpital sera sauvé du désastre.

Son salut, son existence future important à tous les Canadiens-Français.

N'est-il pas, cet hôpital, l'unique école où tous les étudiants en médecine de notre seule Université Française, s'essaient à la pratique de leur profession?

N'est-il pas également le seul établissement qui forme des garde-malades de notre nationalité?

N'est-il pas, pour tout dire, l'oeuvre, la création, la chose des Canadiens-Français?

Et les Canadiens-Français laisseraient tomber en ruine, s'annihiler une de leurs institutions nationales dont ils devraient être le plus fiers?

Non certes, nous comprenons mieux notre devoir.

L'oeuvre charitable fondée par les nô-

tres doit être soutenue par nous. Il nous faut assurer son existence.

Tous sans exception, riches ou pauvres, jeunes ou vieux, il nous faut apporter notre pierre à l'édifice.

Que celui qui peut donner beaucoup donne largement. Que chacun donne selon ses moyens, mais que tous donnent.

Oui, que tous donnent afin de sauver une institution qui, pour l'honneur du nom Canadien, ne peut ni tomber, ni péricliter.

### COMITE ET SOUS-COMITES SECOURS

#### Hôpital Notre-Dame

Des hommes de bien, d'un dévouement et d'un désintéressement admirables, délaissant parfois leurs propres intérêts, consacrent au salut de l'Hôpital Notre-Dame et leur temps et leurs peines.

Les amis de l'oeuvre qui font partie du Comité-Général, sont MM. Hon. Juge L. O. Loranger, Rodolphe Forget, Albert Hébert, Dr. J. E. Dubé, J. E. R. Laurendeau, Dr. L. Harwood, M. Dubé, Jos. Versailles, L. J. Tarte, J. A. Richard, J. A. Beaudry, etc.

Des sous-comités chargés de recueillir les souscriptions parmi les personnes de leurs professions, industries ou commerces, ont été également formés comme suit:  
Médecins: Docteurs René Hébert, O. F. Mercier, J. M. R. Trudeau et J. C. Bourgoin.

Chirurgiens dentistes: Arthur Beauchamp.

Pharmaciens: J. G. A. Fillon et J. A. D. Godbout.

Avocats: Dr E. P. Benoit, Eug. Godin et Edouard Surveyer.

Notaires: H. P. Pépin.

Nouveautés: O. Lemire, W. U. Boivin et J. O. Gareau.

Marchands-Tailleurs: G. A. Lamontagne et J. Lamoureux.

Marchands de Fourrures et Chapelliers: Oscar Normandin.

Marchands de Chaussures: A. S. Lavallée.

Epiciers: L. O. D'Argencourt et P. Daoust.

Bouchers: H. Pageau et Alf. Leduc.

Quincailliers: A. Léger et F. C. Larièvre.

Carrossiers: T. Trudeau et Chs. Ledoux.

D'autres sous-comités doivent être formés.

Nous engageons fortement nos lecteurs à envoyer directement, sans attendre qu'on la sollicite, leur souscription, au trésorier du Comité Général, M. Albert Hébert, de la maison Hudon, Hébert & Cie.

Les personnes répondant aux annonceurs voudront bien mentionner qu'elles ont vu leur annonce dans "LE PRIX COURANT."

## RETAIL MERCHANTS ASSOCIATION

*Délibération en Comité d'un projet de loi relatif à la Société des Marchands Détaillants du Canada.*

(Suite)

L'hon. M. EMMERSON:—Et l'article 8 ?

M. GERVAIS:—La limite est celle-ci, qu'elle ne peut se servir de cet argent pour les fins mentionnées dans l'article 2, et, si l'on veut bien lire l'article 2, on verra que l'Association n'a le droit de faire aucun contrat ni aucun commerce de quelque nature que ce soit. Mon honorable ami (M. Pugsley) est trop bon avocat pour ne pas comprendre que par l'article 2 l'Association n'a le pouvoir de faire aucun contrat, aucun commerce, aucune affaire de banque. Il sait fort bien que si elle le faisait, l'Association pourrait être appelée devant une cour par bref de quo warranto sur plainte faite contre elle. Je répète que le mal que l'on redoute n'est pas possible en vertu des dispositions du bill.

Du moment en effet que l'Association voudrait ouvrir un magasin, elle en pourrait être empêchée par un bref de "quo warranto", pendant que, d'autre part, si elle formait une coalition, elle pourrait être amenée devant les cours criminelles et forcée de s'expliquer. En effet, comme nous le savons tous, il y a dans le code criminel du Canada, des dispositions qui punissent sévèrement les complots qui tendent à restreindre le commerce. Si un groupe de marchands en détail se servait de cette association pour organiser ce que l'on appelle une coalition ou un monopole, chacun dans le pays—n'importe qui— a le droit de citer ces délinquants devant les cours criminelles. Toute crainte de voir se produire une coalition ou un monopole par le moyen de cette loi doit disparaître du moment que je fais observer que tout citoyen au Canada peut se porter plaignant et amener devant la cour criminelle, non seulement un homme, mais tous les membres de l'Association des marchands en détail du Canada pour les contraindre à se retirer d'une coalition qui se serait illégalement formée. Il y a un troisième moyen et un très bon: si l'Association des Marchands en Détail du Canada formait une coalition, la loi que vient de faire adopter le ministre du Travail servirait à empêcher la continuation des affaires de toute telle société anti-commerciale. Nous avons donc trois remèdes, légaux et complets, si cet acte de constitution devait être mis à profit pour la formation d'une ligue ayant pour objet de restreindre le commerce: en premier lieu le "quo warranto" sur plainte du procureur général; en deuxième lieu, la loi concernant les coalitions; et en troisième lieu, la mise en accusation devant les cours criminelles, des marchands prévenus de maintenir

une coalition. Des membres de cette Chambre demandent le rejet de ce bill. J'ai dit et je crois avoir démontré que les marchands en détail du Canada ont droit à quelque considération de la part de cette Chambre, et tout ce qu'ils demandent c'est la même considération que l'on accorde à tout groupe de cinq personnes, lesquelles ont été constituées ici et là par ce Parlement, à la seule condition d'avoir pendant un mois donné l'avis requis, fait un dépôt de \$200 et suivi la procédure établie par certaines règles. L'Association des marchands en détail du Canada demande purement et simplement—oui, et je dirai exclusivement— que cette Chambre lui accorde un acte de constitution. Y a-t-il quelque bonne raison de rejeter une requête comme celle-là? Je m'étonne que l'on s'oppose à ce bill parce que deux bills relatifs à la constitution de sociétés coopératives qui ont retenu l'attention de la Chambre pendant les deux dernières sessions ont été rejetés. Il est assez curieux que les plus enragés adversaires de ce bill, lesquels y font opposition par le motif que ses auteurs ont combattu les bills des coopératives, n'aient jamais assisté aux séances du comité des banques et du commerce, devant lequel ont été présentés les arguments pour ou contre les coopératives. Ceci est vrai, je crois, de tous ces messieurs, un seul excepté, l'honorable député de Humboldt (M. Neely.)

M. NEELY:—Je ne suis pas membre du comité des banques et du commerce.

M. GERVAIS:—Mais à titre d'*amicus curiae* intéressé à la question, l'honorable député aurait fort bien pu communiquer au comité tous les renseignements qu'il tient d'un fonctionnaire de cette Chambre. On le sait, le comité des banques et du commerce a fait le meilleur accueil à tous ceux qui désiraient rendre témoignage devant ce comité; il a prêté une oreille fort attentive à toutes leurs dépositions. Je m'étonne que le député de Nanaimo (M. Ralph Smith) n'ait pas poussé la condescendance jusqu'à nous faire bénéficier de la masse de données et de renseignements qu'il possède relativement aux sociétés coopératives et aux merveilles qu'elles ont réalisées ailleurs, bien qu'au Canada, elles n'aient abouti qu'au désastre. A titre d'avocat, j'ai exercé la fonction de conseil auprès de cinq ou six sociétés coopératives, au cours de ma carrière au barreau, et j'ai constaté qu'elles ont toutes abouti à la déconfiture, à la fraude, à la faillite. Voilà pourquoi je n'ai pas cru devoir prêter mon appui à une loi générale tendant à accorder la personnalité civile aux sociétés coopératives; une loi permettant à un groupe de sept personnes de former une société commerciale, une société de commerce de gros ou une société pour exercer le commerce de banque, moyennant une mise de fonds de \$1. par tête, constituant le magnifique ca-

pital de \$7. pour le commencement des opérations. Et, parce que devant le comité des banques et du commerce j'ai déclaré que je n'étais pas partisan de cette théorie financière, voilà que, dans cette Chambre, les partisans de ces bills me font un crime d'avoir suivi les inspirations de ma conscience et les leçons d'une expérience de vingt-cinq ans.

Pour mon bonheur ou pour mon malheur, j'ai exercé, à titre d'avocat, la fonction de conseil jurisconsulte auprès de la plupart des sociétés coopératives établies à Montréal depuis vingt-cinq ans, et je pourrais moi-même éclairer sur ce point le député de Nanaimo qui semble si bien documenté sur la question, grâce aux renseignements puisés dans sa propre tête, ou empruntés à l'étranger ou fournis par son.....

M. RALPH SMITH:—Monsieur le président.....

M. GERVAIS:—Je n'ai pas encore terminé mes observations. Les députés ici ont toute la latitude voulue pour faire valoir leurs arguments en faveur des demandes qu'ils présentent à cette Chambre; et les milliers de marchands détaillants du Canada, aussi bien que les marchands de gros ont bien droit de demander qu'on consacre quelques heures à l'étude d'une question qui les intéresse. Ces sociétés de marchands détaillants ont voix au chapitre, quand vient la consultation populaire et il me semble que ces marchands détaillants méritent qu'on entende leur cause.

M. RALPH SMITH:—Voilà déjà quelque temps que cette question est devant le comité et les députés de la droite et de la gauche sont sans doute parfaitement éclairés à cet égard. Je propose donc que le comité lève sa séance et rende compte de ses travaux, quitte à siéger de nouveau.

M. BOYCE:—A plusieurs reprises la Chambre s'est prononcée et est allée aux avis sur ce projet de loi; il n'y a donc pas lieu de retarder davantage l'expédition des affaires de la Chambre pour discuter cette mesure. Je repousse le principe de ce bill, parce que, à mon avis, cette mesure relève de la juridiction provinciale. Il est tout à fait singulier qu'on puisse saisir la Chambre de pareils projets et y consacrer un temps si précieux, alors que nous avons un ministre du Travail qui a pour mission de s'occuper de ces questions et qui persiste à s'absenter de la Chambre, pendant que ce bill est à l'étude. Le ministre du Travail n'a pas fait acte de présence ici, ce matin; le bill à l'étude figure en feuilleton, et à l'appui de l'ordre du jour, le ministre s'éclipse. L'étude de ce projet de loi n'aurait pas absorbé un temps si précieux, si le ministre du Travail eût été présent et nous eût dit: "A titre d'initiateur du bill relatif aux syndicats et coalitions, je déclare, qu'à mon avis, il faut rejeter ce projet." Il est malheureux que

la Chambre n'ait pas été en mesure de bénéficier des lumières du ministre du Travail, et de constater dans quelle mesure ce bill peut influencer le projet de loi présenté par le ministre.

M. GERVAIS:—L'honorable député qui m'a précédé se plaint que la Chambre n'ait pas été en mesure de bénéficier des lumières du ministre du Travail sur la question. Je vais donner lecture d'une lettre exprimant l'avis du secrétaire légiste de la Chambre des communes, et cette opinion a été confirmée par le ministre de la Justice; or, en pareille matière, l'opinion de ce jurisconsulte est plus pertinente que l'opinion du ministre du Travail.

L'hon. M. EMMERSON:—Dispensez-vous d'en donner lecture.

M. GERVAIS:—Non, cette opinion sera utile au comité.

M. RALPH SMITH:—Consignez-la au compte-rendu, sans en donner lecture.

M. GERVAIS:—Non. Je veux en donner lecture; j'y tiens. Vous en avez besoin.

23 avril 1910.

Monsieur Gervais, C. R.,

Député au Parlement, Ottawa.

Cher monsieur Gervais.—Relativement au bill (S) du Sénat, tendant à constituer en corporation l'association des marchands détaillants du Canada, sous la forme revêtue par le texte adopté au Sénat, le 13 du courant.

M. LANCASTER:—Nous ne sommes pas encore rendus au 13 du courant.

M. GERVAIS (lisant):

En réponse à la question que vous me posez, celle de savoir si ce bill autorise la société en question à exercer le commerce de banque ou de prêt d'argent ou à se livrer au commerce de détail ou de gros ou à créer un monopole quelconque.

M. le président je vous adjure de faire respecter le règlement. Je suis à donner lecture de l'opinion du secrétaire-légiste de la Chambre des communes.

M. L'ORATEUR-SUPPLÉANT:—L'honorable député m'ayant demandé de faire respecter le règlement, je prie les députés de se livrer à des conversations un peu moins bruyantes.

M. GERVAIS (lisant):

Bien que je n'aie guère eu le temps d'étudier à fond la question je puis vous répondre relativement à la question du commerce de banque, que ces opérations sont interdites à l'association en question par la loi d'interprétation. Statuts révisés du Canada, chapitre 1, article 30, paragraphe 2, qui décrète:

"2. Nulle corporation n'est censée autorisée à faire le commerce de banque, à moins que ce pouvoir ne lui soit expressément conféré par la loi qui constitue la corporation.

Puis le secrétaire-légiste continue:

Le bill ne semble pas autoriser.....

M. RALPH SMITH:—N'est-ce pas là une lettre privée et l'auteur de cette let-

tre n'a-t-il pas demandé à l'honorable député de ne pas la rendre publique ici ?

M. GERVAIS:—Non, et je lui ai dit que je la lirais en public. Il ne s'agit nullement d'une lettre privée, mais de l'opinion exprimée par le secrétaire-légiste de la Chambre des communes. Libre à l'honorable député (M. Smith) d'examiner ce document, s'il le désire.

M. RALPH SMITH:—De quel droit l'honorable député livre-t-il cette lettre à la publicité ?

M. GERVAIS:—Je connais les règles de l'étiquette tout aussi bien que mon collègue; et je sais qu'il ne faut pas faire usage d'une lettre privée. On m'a donné cette lettre pour que j'en donne lecture à la Chambre. Le secrétaire-légiste de la Chambre continue:

Ni directement ni indirectement, le bill ne semble autoriser la société en question à faire les opérations de prêts d'argent. L'article 8 qu'on m'a signalé se rattache à l'autorisation de tirer, d'accepter, d'endosser des billets à ordre et des lettres de change, mais à mon avis, n'autorise nullement à faire des prêts d'argent.

Je ne trouve rien dans ce texte qui indique le pouvoir de faire le commerce de gros ou de détail. L'article 2 porte: "Les objets de l'association sont: (a) d'avancer les intérêts industriels et commerciaux des marchands détaillants au Canada."

L'hon. M. EMMERSON:— Par quels moyens ?

M. GERVAIS:—Le secrétaire-légiste répondra au député de Westmoreland.

Si l'association en question s'avisait de faire du commerce de gros ou de détail en invoquant cet article, elle agirait sans autorisation et la chose pourrait lui être interdite par le moyen voulu. J'observe, en outre, qu'il n'y a pas de capital-actions, sans lequel il est improbable qu'elle puisse se livrer à ces opérations.

On le sait, c'est au moyen d'un bref de "quo warranto" ou un bref d'injonction qu'on interdit ces opérations à cette association, dans les provinces où pareil procédure existe.

..Apparemment, cela est prévu par l'article 9 portant que la constitution et les règlements actuels de ladite association volontaire, en tant qu'ils ne sont pas contraires à la loi ni aux dispositions de la présente loi continuent à être la constitution et les règlements de l'association.

Au bas de cette lettre figure la signature de "A. H. O'Brien". Cette opinion a autant de valeur que celle de tout profane qui chercherait à interpréter le bill à sa guise, indépendamment des questions de droit qu'il pourrait soulever. Nous pouvons adopter l'article premier, puis s'il faut apporter à quelques dispositions critiquables les modifications voulues, cela pourra avoir lieu en temps utile. J'affirme que, de droit, la Chambre ne saurait refuser d'accorder l'autorisation législa-

tive à un groupe de citoyens qui demandent la personnalité civile, en conformité des lois du pays et des règles de procédure établies ici. Cette Chambre est un tribunal de justice tout comme une assemblée législative.

M. RALPH SMITH:—Je n'ai pas proposé que le comité soit autorisé à signer de nouveau. Je propose tout simplement que le comité lève sa séance.

M. BICKERDIKE:—J'ai prêté l'oreille à nombre de discours dirigés contre ce projet de loi, et je n'ai entendu formuler qu'un seul argument probant par le député de Humboldt (M. Neely): c'est que tous les pétitionnaires sont de la province d'Ontario et de Québec. On n'a pas soulevé d'objection valable contre le bill.

M. LANCASTER:—L'honorable député pourrait-il me faire connaître les raisons qui militent, au point de vue de l'intérêt public, en faveur de l'adoption de ce bill ?

M. BICKERDIKE:— Les raisons militant en faveur de ce bill sont celles-là mêmes qu'on allègue à l'appui de tout projet similaire adopté par la Chambre. Les lois constituant en corporation l'association des manufacturiers, la fédération des compagnies maritimes et une foule d'autres sont précisément sur le même pied. Pourquoi veut-on donner le coup de grâce à ce projet de loi? Parce qu'il est déposé par le député de Saint-Jacques, de Montréal ?

Des VOIX: Non, non.

M. BICKERDIKE:—Ou parce que les membres de l'association habitent surtout Ontario et Québec ?

Des VOIX: Non, non.

M. BICKERDIKE:—Ce sont là de bien singulières raisons, en vérité. Les marchands du Canada demandent l'adoption de ce projet de loi. Ils forment un groupe important de citoyens; ils ne nous demandent pas autre chose que ce que nous avons accordé aux épiciers de gros, à la demande de ces derniers.

Ils demandent ce que l'association des manufacturiers et la fédération des armateurs a demandé et ce que vous leur avez accordé. Pour un motif ou pour un autre quelques membres de la Chambre sont résolus à combattre le bill.

M. LANCASTER:—L'honorable député a demandé pourquoi cette association serait moins bien traitée que l'association des manufacturiers. L'honorable député dit-il que l'association des manufacturiers a été formée en société par une loi du parlement fédéral ?

M. BICKERDIKE:—Oui.

M. LANCASTER:—En quelle année?

M. BICKERDIKE:—Je ne peux pas citer l'année de mémoire, mais j'ai présenté moi-même le bill pour autoriser la fédération des armateurs et il a été adopté à l'unanimité par la Chambre.

M. LANCASTER:—Mon honorable ami dit-il que l'association des manufacturiers a été formée en société par une loi du parlement fédéral ?

M. BICKERDIKE:—Oul.

M. LANCASTER:— Je voudrais voir la loi.

M. BICKERDIKE:—Je ne peux pas la donner immédiatement à l'honorable député, mais comme je l'ai dit, j'ai présenté moi-même le bill de la fédération des armateurs. Il n'y a aucune raison pour ne pas adopter ce bill excepté que les intéressés sont d'Ontario et de Québec et que le député qui présente le bill s'est élevé contre l'association coopérative. Assurément la Chambre ne s'abaissera pas jusqu'à ce point.....

Quelques DEPUTES:— A la question.

M. BICKERDIKE:—..... pour le plaisir de persécuter l'honorable député de Saint-Jacques. J'espère que tous les membres de cette Chambre voteront en faveur de ce bill.

La motion de M. Ralph Smith est repoussée par trente-six voix contre trente.

Sur l'article 1er.

L'hon. M. EMMERSON:—Il me semble que l'objection contre l'adoption de cette loi par le Parlement, a une grande importance. En examinant les noms des promoteurs du bill on constatera à première vue qu'il ne s'agit pas d'une demande générale, qu'elle ne se rapporte pas à tout le Canada, qu'il n'y a pas de requérant de l'ouest ou de l'est qui demande cette autorisation.

Pour mériter le titre d'organisation fédérale, il devrait y avoir des représentants de toutes les parties du Canada. Cela prouve que le pays n'a rien demandé.

M. HUGHES:— N'y a-t-il pas assez de noms pour une formation de société ? Il suffit d'avoir cinq noms.

M. M. CLARK:—Si mon honorable ami de Westmoreland (M. Emmerson) veut me le permettre, je lui dirai qu'à ma connaissance il y a un grand nombre de marchands au détail dans l'Ouest qui désirent l'adoption de cette loi.

Sur l'article 8, billets à ordre et lettres de change, responsabilité des officiers relativement aux billets et lettres de change.

L'hon. M. PUGSLEY:—Je conseillerais à mon honorable ami (M. Gervais) de supprimer l'article 8. Cette association n'a pas de capital-actions et je ne pense pas qu'on devrait lui permettre d'accepter des lettres de change ou de faire des billets à ordre.

M. GERVAIS:—Ce bill doit retourner au Sénat et il peut se faire qu'il soit rejeté. En réalité, le conseiller-légiste dit qu'il n'y a rien d'extraordinaire dans le bill. Les directeurs veulent simplement escompter des billets pour leurs petites opérations particulières. Il y a une limite dans le paragraphe 2. Si vous désirez adopter le bill, il faut en finir maintenant, car la prorogation aura lieu mercredi et nous n'aurons pas le temps de faire modifier le bill au Sénat. Tout ce qui peut tendre à violer l'article 8 est il-

mité par le paragraphe 2 et je donne l'assurance au comité que les moyens nécessaires existent dans le droit coutumier. Je demande que l'article 8 soit laissé tel qu'il est.

M. TURRIFF:—Cet article 8 n'est pas nécessaire et ne devrait pas faire partie du bill. Je ne crois pas que le bill devrait être adopté. Si cette législation est juste, elle devrait être faite par les provinces. D'après les résultats que nous avons constatés dans l'Ouest, cet article devrait être supprimé parce que le seul but poursuivi en vertu d'un semblable pouvoir, par l'association des marchands de bois a été la suppression de la concurrence. Si cette association a besoin d'argent et veut escompter des billets, pour se procurer cet argent, cela ne peut être qu'avec cet objet en vue. Le promoteur du bill dit que ce n'est pas pour faire des affaires, etc., soit en détail soit en gros.

Cela doit être pour le même but que l'association des marchands de bois au détail dans l'Ouest, qui voulaient se procurer de l'argent pour faire une coalition des personnes intéressées dans ce genre de négoce. Je propose que l'article 8 soit supprimé.

Sir WILFRID LAURIER:—Je conseillerais à mon honorable ami, le promoteur du bill (M. Gervais) d'accepter l'amendement s'il désire voir adopter ce bill. Le but du bill est tel que si vous accordez à cette compagnie qui n'a pas de capital du tout, la permission d'accepter des responsabilités, vous adoptez un principe très dangereux, et de plus si mon honorable ami veut qu'à cette période de la session ce bill soit adopté, il ferait mieux d'accepter l'amendement et le laisser aller au Sénat. Il reviendra demain du Sénat et il pourra être encore modifié si c'est nécessaire.

M. GERVAIS:— Cette association demande seulement l'autorisation générale qui est accordée à toute compagnie, d'émettre des billets à ordre.

L'hon. M. PUGSLEY:— Mais elle n'a pas de capital.

Sir WILFRID LAURIER:— Si mon honorable ami désire que ce bill soit adopté, surtout à cette période de la session, je lui conseillerais de laisser re-trancher l'article.

L'amendement de M. Turiff est adopté. Rapport est fait du bill qui est lu pour la troisième fois et adopté.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1959e livraison (18 juin 1910). — Noblesse et patrie, par H. de Charlieu. — Une application curieuse des miroirs, par Daniel Bellet. — L'appétit du loup, par Pierre de Mériel. — Tante Météore, par Gustave Marchal. — Les services que nous rend le chameau, par L. Viator.

Abonnements. France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

## MARCHANDS EN GROS ET MANUFACTURIERS

Les manufacturiers et les marchands en gros des Etats-Unis sont en guerre. Cette guerre existe depuis longtemps et se fait maintenant sentir au Canada. Nombreux sont les arguments en sa faveur. L'un dit que le marchand en gros aide le manufacturier aussi bien que le détaillant en ayant des marchandises marquées. Si un marchand en gros, comme les grosses maisons des grandes villes, employant environ 27 voyageurs qui couvrent entièrement le Dominion, a des marques spéciales pour la vente desquelles travaille cette petite armée, il n'est que juste de croire que ces voyageurs vendront une grande quantité de ces marchandises. Le détaillant semble aimer les marchandises portant une marque spéciale, que son voisin ne tient pas, bien qu'il oublie que toutes les marchandises sont faites dans la même manufacture. Une pelle, un instrument agricole, une raquette à neige, un "baseball", une scie, etc., portent tous une marque. Si cette marque signifie quelque chose, elle doit être l'emblème de la qualité et de la solidité pour le vendeur. Le manufacturier américain vous dira l'origine des marques de fabrique, car il a dû créer ces marques pour donner de la variété à sa clientèle et retenir cette dernière. Dans la plupart des cas, les marques ont été créées pour rencontrer certains prix et souvent signifient une variété de qualité faite pour correspondre simplement au prix. Les manufacturiers vont jusqu'à prétendre qu'en général les marchandises portant une marque signifient à peine un sacrifice de qualité. C'est un pauvre système qui ne réussit pas toujours. Par exemple, pourquoi demanderait-on à un manufacturier de faire un article marqué pour un marchand en gros, quand une importante maison à catalogue se voit refuser une telle faveur ? C'est une anomalie. Il est probable que ce qui a réussi en beaucoup d'endroits aux Etats-Unis peut se produire au Canada; c'est-à-dire que le manufacturier vendra directement au détaillant et marquera ses marchandises comme il le désire. Nous ne prenons parti ni pour l'un ni pour l'autre. Nous disons simplement qu'il y aura lutte dans ce pays qui se développe rapidement. Les marchands en gros du Canada ont vu que les marchandises portant une marque de commerce étaient des articles de vente de premier ordre et les aidaient à conserver la clientèle du petit marchand de la campagne.

Le détaillant a pu obtenir de meilleurs prix pour les marchandises marquées qu'il contrôle seul. En fait, on peut souvent voir le détaillant dépasser le marchand en gros et faire faire des marchandises à sa propre marque. A quoi cela aboutira-t-il ? Il est certain que si les marchands en gros entrent en lutte avec les

manufacturiers, il se produira un changement, le profit intermédiaire fait sur les marchandises marquées sera perdu, et le commerce s'écartera de sa voie naturelle, c'est-à-dire des ventes du manufacturier au marchand en gros et du marchand en gros au détaillant.

### VISITEZ D'AUTRES VILLES

Beaucoup de marchands de la campagne ont une fausse impression au sujet des idées. Ils sont portés à penser que toutes les belles idées prennent naissance dans les grandes villes. C'est un tort. Naturellement, chaque fois qu'un homme va dans la grande ville, il y puise une idée; mais beaucoup de ces idées sont inutiles, parce qu'elles ne s'appliquent pas et ne conviennent pas à la situation en campagne. Nous pensons que le marchand devrait visiter des villes de l'importance de celle qu'il habite, et se faire ainsi des idées applicables à l'endroit où il vit.

Consacrez un ou plusieurs jours à visiter une ville étrangère. Vous y verrez des étalages et des intérieurs de magasins qui vous feront une impression, bonne ou mauvaise. Rien n'influencera votre jugement ou vos préférences, comme lorsque vous êtes parmi les commerçants que vous connaissez.

Dans une ville étrangère, vous entendrez critiquer vos pires défauts. Vous effacerez à jamais de votre esprit les quelques fantaisies que vous pourriez avoir en les voyant sous le même angle que d'autres les voient. Alors la critique d'un étalage vous surprendra, car vous êtes dans la mauvaise voie. Chez vous, si un de vos clients ou de vos voisins disait un mot de l'étalage de votre vitrine, vous diriez: "Que sait-il à ce sujet? Il n'a jamais fait un étalage de sa vie, etc. Nous n'avons que faire de l'opinion d'un profane sur notre magasin."

En tout cas, un voyage d'un jour a son avantage. Un changement est toujours bon. On recueille plus d'idées pour le magasin dans une ville dont l'étendue est égale à celle de la ville où vous êtes établi. Prenez par exemple une ville de 4000 habitants, un homme habitant une ville de population égale y trouvera plus de renseignements que dans tout autre endroit. C'est dans les petites villes qu'on trouve les idées pratiques. Faites-en l'essai.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1960<sup>e</sup> livraison (25 juin 1910). — Noblesse et patrie, par H. de Charlieu. — Les jouets précieux de Nuremberg, par André Savignon. — Tante Météore, par Gustave Marchal. — Le Roi Edouard VII et ses tailleurs, par J. Marbel. — Animaux bizarres, Chlamyrères et Amblyornis, par P. Vincent.

Abonnements. France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

### LA TRUFFE

#### Ses caractères, sa récolte et son commerce

La truffe est un champignon souterrain de la tribue des tubérées, famille des périssporacées, ordre des ascomycètes. Son appareil végétal, qui est des plus réduits, ne comprend ni racine, ni tige, ni feuille. C'est une masse filamenteuse, que les botanistes appellent thalle, aux filaments rameux, celluloses et cloisonnés à intervalles réguliers et courts. Sa couche périphérique est faite d'un faux parenchyme et, noyées dans sa masse, existent des cavités ou asques renfermant quatre spores destinées à assurer la perpétuité de l'espèce. On n'a d'ailleurs jamais vu germer ces spores, pas plus qu'on n'a pu, à proprement parler, cultiver la truffe, ni assister à son développement.

Aussi ce mystère n'est-il pas fait pour assurer des progrès à l'industrie trufficole, qui est encore à peu près exclusivement empirique, en dépit de certains travaux de laboratoire qui avaient fait naître des espoirs d'amélioration.

Chacun a vu et dégusté ces sortes de tubercules noirâtres à surface chagrinée; mais bien rares sont ceux qui connaissent les conditions de production, les méthodes de récolte et le commerce particulier de la truffe. Le marquis de Cardaillac, qui est un spécialiste en la matière, a bien voulu me communiquer à ce sujet le fruit de quarante années d'observations et d'expériences: au cours de cette étude, je ferai fréquemment usage des notes qu'il m'a remises.

\* \* \*

La truffe vit de préférence au pied des arbres, dans le périmètre des racines. C'est à l'ombre des chênes surtout qu'on la rencontre, mais elle exige un sol calcaire à peu près dénué d'humus, en même temps que suffisamment perméable; les climats tempérés lui conviennent seuls. D'une façon générale, on peut dire que la truffe peut venir partout en France où se trouvent des chêneraies. Toutes les espèces de chênes sont susceptibles de donner ce champignon; mais, d'une espèce à l'autre, la qualité de la truffe récoltée varie considérablement: certains arbres donnent surtout des tubercules nombreux, d'autres des tubercules remarquables par leur grosseur, d'autres, enfin, sont renommés pour le parfum des truffes qui poussent dans leur voisinage.

\* \* \*

Qu'elle provienne de semis ou de plantation, la truffière n'entre guère en production avant dix ans. Les soins culturaux à lui donner sont assez restreints, mais il importe néanmoins de ne pas les négliger, si l'on veut obtenir des récoltes durables, abondantes et régulières. Par une belle journée d'avril, alors que la ter-

re a perdu son humidité hivernale sans être encore desséchée par les rayons d'un soleil trop chaud, il faut faire un labour léger destiné à rompre la croûte. On aplanit ensuite et égalise le sol, de façon à ne laisser aucune solution de continuité favorisant l'évaporation.

Tout autour, on devra détruire les ronces et buissons en exceptant les quelques génévriers et églantiers qui bordent la truffière. Il est très bon de récurer les chênes jusqu'au tiers environ de leur hauteur, en élaguant l'intérieur, de façon à permettre au soleil de baigner jusqu'au tronc de l'arbre, tout en ne frappant pas brutalement le sol autour du pied, tamisée qu'est la lumière par les branches respectées. Arbre et champignon trouveront leur compte à cette toilette.

Il va de soi qu'il ne sera pas parlé ici de la truffe d'été à peu près inodore et insipide, sans valeur commerciale par conséquent.

Suivant les variétés et les conditions ambiantes, les truffes germent, (si l'on peut s'exprimer ainsi pour ces champignons) ou naissent pendant une période assez étendue qui va de la Saint-Jean au 15 septembre environ. C'est durant le mois d'août surtout que ces naissances sont le plus nombreuses. Quelques fortes pluies d'orage durant les mois de juillet et d'août, d'autres plus fines mais non moins abondantes en septembre, assureront une récolte sinon importante, du moins très moyenne. Mais ces pluies font défaut, la récolte tombe de moitié, des trois quarts, davantage encore parfois. Le fait a été souvent constaté que telle commune avait une abondante récolte, alors que la voisine était réduite à la portion congrue, parce que la première avait eu des pluies d'orage qui avaient passé à côté de la seconde. Ce fait d'une relation étroite entre l'abondance de la récolte et la pluie, ajouté à cette constatation que les étés par trop chauds nuisent au bon développement de la truffe, suffit à expliquer en grande partie la différence de qualité indiscutable qui existe entre les truffes de Provence et celles du Quercy et du Périgord.

Des très longues et très intéressantes observations qu'a faites à ce sujet le marquis de Cardaillac, il est permis de conclure que la truffe a besoin de chaleur sans excès, mais la chaleur toujours unie à une certaine humidité du sol. Or, la Provence et le Dauphiné sont exposés aux vents du Midi, particulièrement desséchant ainsi qu'aux vents violents et froids du Nord qui n'en activent pas moins la dessiccation par l'évaporation des feuilles. Le Périgord et le Quercy, par contre, sont abrités des vents du Midi par les Pyrénées, et le régime des vents du Nord, de l'Est et de l'Ouest leur vaut une température admirablement régulière.

Jusqu'à sa maturité, la truffe reste rougeâtre à l'extérieur, et blanche de chair.



C'est à maturité seulement que se développe le parfum qui la trahit et la fait apprécier; en même temps, elle noircit entièrement, la chair se veinant de marbrures blanc grisâtre. Pour que le parfum atteigne son maximum d'intensité, il est nécessaire que la maturité soit complète, phénomène qui demande pour se produire l'apparition des premiers grands froids n'allant pas cependant jusqu'à geler le sol.

La truffe se rencontre dans une zone allant de la surface à 0 m. 30 de profondeur. Les plus hautes émergent parfois légèrement du sol formant une boursofflure qu'il suffit de crever pour cueillir le précieux tubercule. C'est la truffe de marque, toujours fort belle, trop souvent cueillie avant maturité par le propriétaire peu soucieux de la laisser ainsi exposée à l'œil averti des braconniers. Ce n'est heureusement pas la meilleure, parce qu'elle mûrit plus lentement que celles enterrées dans le sol.

La récolte commence par suite vers la fin novembre et se poursuit jusque vers le 15 mars. Elle n'exige que des frais insignifiants. On la fait soit à l'aide d'un chien, plus généralement utilisé par les braconniers, pour qui la rapidité de déplacement est un gage de sécurité, et plus souvent à l'aide d'une truie dite "caveuse".

La truie convient parfaitement pour la recherche de la truffe; elle indique avec certitude toutes celles qui sont mûres, les met à nu en fouillant le sol avec son groin évitant ainsi que le caveur ne les abîme avec son pic ou "chavadou". L'animal avale avec satisfaction les quelques grains de maïs que le caveur lui jette en récompense à chaque trouvaille et poursuit ses recherches sans jamais fouiller à faux, ni dessoler la truffière, c'est-à-dire la compromettre en descendant trop avant dans le sol.

Une fois récoltées, les truffes sont rangées côte à côte dans des caisses en bois, entre deux lits de mousse fraîche, mais non mouillée, et le tout est descendu à la cave, où doit régner une température uniforme de 10 à 12 degrés. La récolte peut alors attendre quinze jours, mais avec une surveillance quotidienne qui permet de retirer les truffes qui se piquent, s'aigrissent ou se détériorent d'une façon quelconque. La veille du marché ou de leur expédition, elles sont nettoyées à l'aide d'une petite spatule en bois qui sert à détacher la terre encore adhérente et rangées par rang de taille sur une table. Au cours de cette ultime inspection, on élimine encore celles qui sont défectueuses ou sur le point de se corrompre, et on procède à la confection des paniers.

Tout au fond sont placées les brisures et les petites truffes dont l'aspect n'est pas suffisamment engageant pour l'acheteur. Au-dessus et par ordre de grandeurs croissantes, on range les autres en

réserveant les plus belles pour le dessus du panier, justifiant ainsi le dicton populaire bien connu. C'est là une pratique bien innocente, puisqu'elle est suivie par tous les récoltants et connue de tous les acheteurs. Les seuls profanes citadins pourraient s'imaginer, à l'aspect des paniers qu'il n'y a que des truffes de choix aux pays de production; ce stratagème ne trompe personne. On sait que toutes les grosseurs sont confondues dans le même panier, mais qu'il s'agit d'une qualité unique dont le parfum fait seul la valeur, et on les paye en conséquence toutes au même prix.

Toutefois, pour les expéditions, qui sont faites directement et par petites quantités, au consommateur, on ne met que la grosseur demandée. Mais c'est là l'exception. Le reste est dit "tout venant" ou truffe marchande; n'est pas considérée comme marchande la truffe qui, tout en étant saine, n'atteint pas un poids minimum de 15 à 20 grammes.

• • •

La botanique distingue un assez grand nombre de variétés de truffes; mais celles d'hiver, qui sont l'objet d'un commerce un peu important, sont peu nombreuses.

En première ligne se classe le "Tuber melanosporum" pour ses qualités vraiment supérieures. A petit ou à gros grain suivant le chêne qui l'abrite, sa grosseur varie de celle d'une noix à celle d'une orange, son poids pouvant dépasser 500 grammes. La préférence est donnée à la texture petit-grain. Sa chair noire, marquée de veinules blanches qu'encadrent deux bandes brunes, exhale un parfum exquis. Elle vient de préférence sous le chêne noir pubescent et sous l'yeuse ou chêne vert. C'est la truffe du Périgord et le diamant du Lot.

De dimensions plus réduites est le "Tuber moschatum", qui va de la grosseur d'une noisette à celle d'un œuf de poule. Les verrues, petites et surbaissées, se détachent facilement de la chair grise aux veinules blanches tantôt larges et clairsemées, tantôt nombreuses imitant les mailles d'un tissu très fin. Son odeur un peu musquée et forte devient piquante avec l'âge. On la rencontre dans le Poitou, la Touraine, les Basses-Alpes et les environs d'Apt.

Le "Tuber montanum" a les verrues plus grosses et moins déprimées que celles de la truffe du Périgord, plus petites cependant que celles de la truffe de Bourgogne. Sa chair est moins colorée aussi, plus grise. Sa marbrure est faite de cinq veinules, dont la centrale est blanche; deux autres sont brunes, et, les encadrant, les deux dernières sont blanches; cette truffe ne se rencontre qu'aux altitudes supérieures à 900 mètres, d'où son nom.

Se rapprochant de la précédente, le "Tuber gulonum" a aussi les veines con-

tournées, mais elle a un nombre irrégulier de bandes. C'est la truffe de Carpentras.

Souvent confondu, à cause de sa grosseur, avec le "Tuber melanosporum", le "Tuber brumale" a cependant la chair gris noir, légèrement violacée, les veinules moins nombreuses et sans bordure qui permettraient de l'en distinguer à défaut de son odeur forte, légèrement musquée, alliée qui lui vaut le nom méprisant de "punaise" dans le Périgord et le Quercy. C'est la truffe de Bourgogne.

Le "Tuber nacinatum", truffe grise de la Bourgogne et de la Champagne, est une variété précoce qu'on rencontre dès l'automne sur le marché.

Le "Tuber bituminatum" a un parfum rappelant assez bien l'odeur de bitume allée à celle du raifort. Un peu plus grosse qu'une noix, cette truffe est à chair noire et ses verrues sont petites et polygonales. On la distingue aisément des autres à ce que ses veinules convergent vers une fossette basilare. On la trouve en Haute-Marne, aux environs de Verdun et en Angleterre.

Le "Tuber hiemalbum" est la truffe blanche d'hiver, assez semblable aux truffes noires non mûres, mais avec lesquelles on ne la confond pas, parce que son odeur permet au chien ou à la truie de la découvrir, alors que la truffe noire non mûre n'a pas d'odeur qui puisse attirer leur attention.

Les autres variétés les plus renommées sont "Martel, Souillac, Cressensac, l'Hôpital Saint-Jean, Gignac et Cuzance" dans le Lot, le "Sarladais" et "Sorges" dans la Dordogne. Viennent ensuite celles du "Dauphiné", du "Vaucluse", des "Bouches-du-Rhône" et du "Var", appelées truffes de "Provence". Puis enfin celles du "Poitou", de la "Bourgogne" et de la "Champagne".

D'après le marquis de Cardaillac, il existerait une variété toute noire et parfumée dans la Guyane française, où elle atteindrait un volume énorme et, dans certains cas, le poids coquet de 44 livres.

• • •

Ce qui donne sa valeur vraie à la truffe, c'est son parfum, et ce parfum varie non seulement avec les espèces truffières, mais encore et surtout avec les régions de production. Il serait donc très logique de créer des crus pour les truffes, comme il en existe pour les vins. M. de Cardaillac, qui, le premier, a émis cette idée très juste, lutte depuis longtemps pour en obtenir la réalisation pratique: il n'y est pas encore parvenu, mais nul doute qu'en un jour prochain il ne rallie à sa thèse les pouvoirs publics.

Après tout, pourquoi pas la délimitation des contrées trufficoles après celles des contrées viticoles.

Francis Marre.

(L'Eclair, de Paris).

## L'INDUSTRIE DES GRENOUILLES EN FRANCE

La première mention de la grenouille taureau, qui est la grenouille comestible d'Amérique, a paru dans le volume 18 des "Philosophical Transactions," publié à Londres en 1694. C'est l'animal le plus gros de son espèce habitant l'Amérique du Nord, et Holbrook déclara qu'on en a vu atteignant une longueur de 21 pouces. Toutefois, cette espèce n'est pas considérée comme tout à fait aussi bonne que la *Rana esculenta*, la grenouille comestible de France.

Au sujet de cette espèce, Desmarest, dans son article sur les grenouilles, dans le dictionnaire d'Histoire Naturelle, écrivait il y a longtemps; "La chair des grenouilles est blanche et délicate et contient beaucoup de gélatine. Les grenouilles prises pendant le mois d'août sont dans les meilleures conditions pour l'alimentation; mais on en prend aussi en été. Au printemps la chair n'est pas du tout délicate. La soupe aux grenouilles est employée comme médicament dans les cas de phthisie, hypocondrie, et de toutes ces affections chroniques qui sont accompagnées d'une irritation permanente. Autrefois on faisait de nombreuses préparations au moyen de grenouilles, telles que huiles et onguents, et le frai servait à faire de l'huile.

Discorodes recommande aussi les grenouilles cuites avec de l'huile et du sel comme remède contre la morsure des serpents venimeux, et faisait avaler au patient un cœur de grenouille tous les matins comme pilule pour guérir les maladies incurables. D'après ces remarques on voit que depuis longtemps on mange des grenouilles, mais la pêche aux grenouilles comme industrie a augmenté annuellement dans ces dernières années.

En France, outre la "rainette" deux espèces comestibles, la grenouille verte et la grenouille rousse, sont très recherchées. De ces deux espèces la grenouille verte (*Rana esculenta*) est de beaucoup la plus importante. La grenouille appelée grenouille rousse (*Rana temporaria*) est d'une couleur brun rougeâtre parsemée de taches vertes et brunes. Toutefois sa chair est si inférieure à celle de la grenouille verte qu'on ne l'engraisse pas artificiellement en France.

La grenouille verte existe abondamment dans toute la France, partout où il y a des mares et des rivières aux rives couvertes d'ajoncs, et des baies à l'eau saumâtre. Elle se nourrit de vers, de larves, d'insectes aquatiques, de petits mollusques, de mouches, d'insectes de diverses espèces et spécialement du frai de poisson, ce qui en fait une ennemie de la pisciculture et l'expose à la colère des pêcheurs.

L'approvisionnement de grenouilles pour les marchés de Paris vient principalement des marais et des eaux stagnantes du voisinage de Montmorency, Vincennes et Boulogne, mais il en vient aussi de la

Vendée et des Landes, ainsi que de la Lorraine.

Le meilleur établissement pour élever les grenouilles consiste en une ou plusieurs mares ou réservoirs peu profonds, remplis d'herbes et d'autres plantes aquatiques et situés de telle sorte que l'eau peut s'écouler facilement de manière à faciliter le travail de la chasse aux grenouilles. D'anciennes carrières abandonnées et des excavations le long des lignes de chemins de fer et autres constructions sont quelquefois employées dans ce but. Si, comme le cas se présente souvent la mare abonde déjà en grenouilles, on les protège simplement et on les laisse se propager pendant un an ou deux. Si la nourriture n'est pas abondante le propriétaire jette dans la mare des vers de terre vivants, car la grenouille est un animal carnivore qui préfère sa nourriture vivante, qu'elle consiste en vers, en larves ou en insectes.

Si il n'y a pas déjà de grenouilles dans l'eau, on en met de vivantes ou on y jette des oeufs qui éclosent quand l'eau devient chaude en avril ou en mai. La grenouille verte pond de bonne heure au printemps, la femelle dépose de 600 à 1000 oeufs entourés d'une substance gélatineuse qui les retient ensemble. Sans d'autres soins de la part des parents, les oeufs éclosent au bout d'une semaine ou de dix jours suivant la température de l'eau. Chaque oeuf produit un têtard qui est au début un poisson muni d'une longue queue flexible et qui respire au moyen de branchies. Plus tard les pattes de derrière puis celles de devant apparaissent, la queue diminue de longueur et disparaît, et la créature se change en une grenouille ayant des poumons et l'appareil respiratoire d'un reptile batracien, capable de passer l'hiver endormi.

L'éclosion et la transformation ont lieu dans une période d'environ quatre mois et la grenouille, formée en avril ou en mai, quoique n'ayant pas atteint complètement son développement, est prête pour le marché vers la fin d'octobre.

La capture de la grenouille dépend de diverses conditions et jusqu'à un certain point du tempérament du pêcheur. Si celui-ci est un sportsman, il préfère les prendre en les pêchant au moyen d'un hameçon amorcé par un petit morceau de drap rouge. La grenouille est excessivement vorace et quand on l'approche avec précaution elle se précipite sur le morceau de drap rouge, avalant l'hameçon et le maintenant jusqu'à ce qu'elle soit tirée dans un filet. Une autre méthode consiste à pêcher la grenouille la nuit avec une lanterne sourde dont la lumière attire les grenouilles, de telle sorte qu'on peut les prendre facilement avec un filet ou à la main.

Les principales saisons pour la pêche aux grenouilles sont celles du frai au printemps, qui produit de la perte, et fournit principalement des grenouilles en mauvaise condition, et la dernière partie de l'été et l'automne, moment où les grenouilles sont

dans le meilleur état. Quand on les prend dans des mares spécialement préparées on abaisse lentement le niveau de l'eau et par ce moyen les grenouilles sont obligées de quitter les herbages pour suivre l'eau qui se retire. Quand l'eau a été abaissée autant que cela est pratique, on recueille les grenouilles au moyen de perches, de filets et de râtaux. Pendant que ce genre de pêche a lieu, les bords de la mare devaient être frappés avec des bâtons pour aider à en chasser les grenouilles qui se dirigent vers l'eau au lieu d'aller sur la terre. Si la construction de la mare permet de la mettre complètement à sec à ce moment de l'opération, on peut prendre rapidement tous les animaux et remplir aussitôt que possible en vue d'une autre pêche. Les grenouilles dès qu'elles sont prises, devraient être immédiatement placées dans une grande auge mobile, il faut avoir soin de ne pas mettre d'eau dans ce récipient. Les grenouilles doivent être laissées à sec pendant deux heures. Après cela on devrait les placer dans l'eau mais les retirer aussitôt que l'écume produite par les grenouilles a été emportée. Si les grenouilles doivent être vendues immédiatement, il faut les placer dans une nouvelle cuve construite en maçonnerie, dont les parois sont perpendiculaires et s'élèvent à six ou huit pouces au dessus de la surface de l'eau; ces parois doivent être parfaitement unies, autrement les grenouilles pourraient y grimper et s'échapper.

A l'époque du frai, il est bon de se défaire des grenouilles aussitôt que possible, si elles sont renfermées dans une cuve à ce moment. Le frai augmente beaucoup le volume de l'eau et affecte bientôt son état en causant rapidement la mort des grenouilles. Si on les conserve dans de petites cuves, comme c'est l'habitude dans les magasins de détail, il faut avoir soin de n'y pas mettre d'eau; en somme, l'avis général est que plus les grenouilles sont conservées à l'état sec, meilleures sont les conditions dans lesquelles elles se trouvent.

Les grenouilles sont sensibles au froid, et quand elles sont vivantes elles doivent être transportées et maintenues à l'abri de la gelée en hiver. Quand elles doivent être mises sur le marché mortes, on les tue généralement à leur endroit d'origine, les pattes de derrière et une partie de l'épine dorsale étant coupées, dépoignées; et on les suspend par douzaine à un morceau de bois.

Le paquet ainsi préparé devient une unité commerciale et peut être transporté, conservé dans des glacières et vendu comme viande ou poisson frais. Ces paquets se vendent en détail sur le marché de Paris à des prix qui varient suivant la saison, l'offre, et spécialement la grosseur et la condition des pattes; on paie de 20 à 30 cents par paquet ou douzaine pour les petites grenouilles et de 50 à 60 cents pour les paquets de grosses grenouilles bien en-

graisées. Quand les grenouilles sont ensuite vendues dans les magasins de détail, un profit d'environ 30 % est ajouté au prix ci-dessus du marché.

Les grenouilles de toutes tailles ont une multitude d'ennemis et un des problèmes dans leur propagation consiste à les protéger autant qu'on le peut contre les faucons, les hiboux, les cigognes, les rats, les poissons, les serpents et autres créatures voraces, qui en font constamment leur proie. Une profondeur suffisante d'eau dont le poisson est exclu, des herbages épais, des roseaux ou d'autres plantes aquatiques leur procurant un couvert convenable, et une guerre constante faite aux animaux maraudeurs, sont les principales choses nécessaires au bon élevage des grenouilles en France.

### L'HUILE DE CITRON

Frank N. Bauskett publie, dans *Scientific American*, un article sur la fabrication de l'huile de citron, dont voici la traduction.

"Nous savons tous que les extraits aromatiques que l'on emploie dans ce pays sont de fabrication domestique et que les deux principaux aromes sont la vanille et le citron; mais peu de personnes savent comment ces extraits sont constitués.

D'après la définition donnée par le Département de l'Agriculture des Etats-Unis, un extrait aromatisé "est une solution d'alcool éthylique au degré voulu des principes sapides et odoriférants dérivés d'une plante aromatique, ou parties d'une plante, avec ou sans sa matière colorante, et qui prend le nom de la plante qui sert à sa préparation." La pêche, la fraise, l'ananas et autres extraits aromatiques sont toujours artificiels, vu qu'il est impossible de faire un extrait convenable du fruit lui-même; c'est pourquoi le département de l'Agriculture des Etats-Unis ne leur donne pas le nom d'extraits aromatiques.

Cependant, on emploie très peu d'extraits aromatiques en dehors de la vanille et du citron qui forment à eux seuls quatre-vingt-quinze pour cent des extraits fabriqués. Le gouvernement des Etats-Unis, par l'intermédiaire du Département de l'Agriculture, a cherché à approfondir les méthodes de fabrication d'extraits aromatiques; cependant la fabrication de l'huile de citron est plus intéressante.

L'huile de citron est l'huile essentielle secrétée par les cellules qui se trouvent près de la surface de l'écorce, et c'est en Sicile que se fabrique l'huile de citron consommée dans l'univers. Cette île produit la plus grande quantité de citrons au monde. L'huile que l'on emploie pour faire l'extrait provient des citrons qui ne peuvent s'expédier.

Pour obtenir l'huile de citron on se

sert de trois procédés très primitifs. Il y a deux procédés à l'éponge et un à la machine. Dans les procédés à l'éponge, les citrons sont coupés en morceaux par des femmes et des enfants. Ce travail est peu coûteux et se fait très rapidement, le couteau passe à travers l'écorce et le fruit est coupé en deux et jeté dans des cuves. Les moitiés de citron contenues dans les cuves sont versées dans des auges peu profondes, où la pulpe est séparée de l'écorce. Ce sont des filles et des femmes d'un certain âge qui font ce travail dans lequel elles sont très expertes. La pulpe est enlevée de l'écorce et jetée dans une auge. Les écorces sont mises dans des paniers pour être transportées aux épongeurs.

Cependant avant que commence le procédé à l'éponge, les paniers d'écorce sont immergés dans l'eau pendant quatre ou cinq heures. L'extraction de l'huile est entièrement faite par des hommes. Ces ouvriers sont assis sur des tabourets, les écorces sont jetées sur le plancher, et à côté des ouvriers il y a des paniers pour recevoir les écorces desquelles on a extrait l'huile. L'ouvrier place un récipient en terre entre ses genoux. Ce récipient a, sur un côté, une lèvre; en dessous de cette lèvre se trouve une dépression concave qui sert à retenir les résidus lorsque l'on verse l'huile. Au-dessus et à travers le récipient est placé un bâton rond d'environ un pouce de diamètre; ce bâton est taillé de façon à s'ajuster sur la partie la plus large du récipient. A ce bâton est suspendue une épave plate surmontée d'une autre plus épaisse, et d'une troisième en forme de tasse, dans laquelle on met l'écorce d'une main, l'autre servant à presser l'éponge en appliquant tout le poids du corps. L'écorce de citron est retournée en partie et on recommence la pression. Chaque moitié d'écorce est manipulée séparément, et reçoit trois ou quatre pressions. Il faut environ deux mille moitiés d'écorces pour faire une livre d'huile; enfin cette quantité peut varier suivant la qualité, la grosseur, la maturité et la fraîcheur des citrons. Les fruits verts produisent plus d'huile que les fruits mûrs. Un bon ouvrier peut presser de deux à trois livres d'huile par jour; pour ce travail, il reçoit 50 cents. Par quantités, cette huile vaut environ un dollar la livre. Pour la fabrication des extraits de citron, il ne faut qu'une faible partie d'huile. Le procédé de manufacture est très simple. L'huile est dissoute dans de l'alcool très fort, dans la proportion de cinq parties d'huile et de quatre-vingt-quinze parties d'alcool; ensuite on filtre et on met en bouteilles.

Par le procédé à deux morceaux, on n'extrait seulement qu'une petite quantité d'eau avec l'huile, et le procédé de séparation est très simple; on penche le récipient jusqu'à ce que l'huile soit souf-

flée de la surface par-dessus le bord dans un autre récipient. L'eau et le résidu qui restent sont séparés des traces d'huile par les mêmes moyens, et finalement filtrés dans des sacs en feutre. Le résidu qui reste dans ces sacs est recueilli pendant plusieurs jours, alors les sacs sont placés sous une presse à main et débarrassés de l'huile qu'ils peuvent encore contenir.

Le procédé connu sous le nom de procédé trois morceaux, diffère de celui que l'on vient de décrire, par la préparation de l'écorce avant qu'elle soit pressée. L'écorce du fruit est séparée en trois morceaux, laissant une grande partie de la pulpe et un peu de peau aux extrémités. Ce travail est fait par des jeunes gens ou des hommes, et les peaux sont lavées et plongées comme dans le procédé à deux morceaux.

L'usage des machines dans la production de l'huile de citron est en pratique dans la Calabre. Mais l'huile fabriquée de cette manière ne représente qu'une petite quantité du produit total. Elle a cependant une couleur plus foncée que l'huile comprimée à la main et l'on s'en sert pour charger la couleur de ce dernier produit. La machine que l'on emploie pour extraire l'huile de citron est aussi primitive que le procédé à la main. Le fruit que l'on emploie pour cette machine doit être de grosseur uniforme et en petites quantités. Les citrons sont placés dans un récipient entre deux disques à broyer; le disque inférieur est fixe, tandis que le disque supérieur fonctionne au moyen d'alluchons en bois placés à côté du volant. La pression exercée par le poids du disque supérieur est compensée par l'effort du bras à l'arrière, lequel sert à élever cette partie de la machine, de sorte que le fruit peut être placé et la pulpe enlevée. Après un certain nombre de révolutions, une cloche sonne, et la machine s'arrête pour qu'on puisse enlever les écorces pressées et recharger le récipient.

L'origine de la feuille d'or, comme le premier usage de l'or, se perd dans la nuit des temps. La feuille d'or a servi à couvrir les dents, la langue, la peau des momies les plus anciennes. Les anciens Egyptiens l'employaient aussi pour les tombes et les monuments. Le procédé de fabrication de la feuille d'or était connu dès le huitième siècle avant l'ère chrétienne. Au onzième siècle elle semble avoir atteint un degré de perfection aussi élevé qu'aujourd'hui. Les feuilles d'or que l'on voit sur d'anciennes poteries grecques sont aussi minces que celles dont on se sert maintenant.

Le mérite est une grande chose; mais de deux magasins de mérite égal, celui qui fait la meilleure publicité fera le plus d'affaires.—(Washington Star).

# Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

## REVUE DES MARCHÉS

### COMMERCE

La situation commerciale est aussi bonne qu'elle peut l'être à cette époque de l'année; il est même surprenant qu'en temps de morte saison les affaires soient aussi actives qu'elles le sont dans certaines lignes, comme celles de l'épicerie et des provisions notamment; dans la branche des métaux, la demande est excellente et dans la ferronnerie elle est également active.

La situation de l'industrie manufacturière n'est pas moins bonne. Celle de la construction a été satisfaisante jusqu'à présent, mais il y a le danger de grève qui la menace. Espérons encore que les choses s'arrangeront sans que le travail cesse.

### FINANCES

Il n'est pas besoin de longs commentaires sur l'état de notre marché aux valeurs quand on voit que la liste entière a souffert de la baisse.

Le marché de New York est entièrement démoralisé et un certain nombre de valeurs sont actuellement au plus bas prix coté cette année. Cette situation ne saurait durer, car il y a une limite à tout, aussi bien à la baisse qu'à la hausse. Quand les gros capitalistes auront bourré leurs portefeuilles de valeurs achetées à bas prix, ils feront la hausse pour s'en débarrasser avec profit.

Sur notre place, c'est le moment aussi d'acheter les bonnes valeurs pour profiter de la plus vaine qu'elles ne tarderont pas à acquérir !

Voici les différences survenues depuis notre dernière revue:

GAINS:—Dom Coal (préf.), 1.

PERTES:— C. P. R. (ancien), 4 3/4 ; Duluth-Superior, 3-8; Soo (com.), 10 1/2; Detroit United Ry., 7 3/4; Montreal Street Ry., 6; Porto Rico Ry., 3-4; Toronto Rys. 1 3/4; Twin City Rapid Transit (com.), 2 1/4; Mackay (com.), 1 3/4; Mackay (préf.), 1; Montreal L. H. & P., 4 1/2; Richelleu and Ontario, 4; Rio de Janeiro L. & P., 4; Windsor Hotel, 1; Amalgamated Asbestos (com.), 2 1/2; Amalgamated Asbestos (préf.), 1; Black Lake Asbestos (com.), 1 1/4; Black Lake Asbestos (préf.), 1 1/2; Can. Cement (com.), 1; Can. Cement (préf.), 3-4; Can Converters, 2; Dom. Iron and Steel (préf.), 1 1/2; Dom. Steel and Coal Corporation, 7 1/4; Dom. Textile (com.), 1; Lake of the Woods (com.), 3 1-2; Laurentide Pulp (com.), 4; Montreal Steel Works (com.), 4; Nova Scotia Steel (com.), 1 1-2; Ogilvie

Flour Mills (com.), 5; Ogilvie Flour Mills (préf.), 2; Penmans (com.), 2 1/2; Penmans (préf.), 2 1/2; Shawinigan W. & P., 2.

Nous donnons la cote de la dernière transaction pour chacune des valeurs ci-après:

#### Chemins de fer

Can. Pac. Ry . . . . .	185 1/4
Can. Pac. Ry. (nouveau) . . . . .	131
Can. Pac. Railway (rights) . . . . .	9 1/2
Duluth S. S. & A. Ry. (com.) . . . . .	14 1/2
Duluth S. S. & A. Ry. (préf.) . . . . .	28 1/2
Duluth-Superior . . . . .	67
Minn. St. Paul & Soo (com.) . . . . .	124
Minn. St. Paul & Soo (préf.) . . . . .	152
Minn. St. Paul & Soo (rights) . . . . .	7 1/2

#### Tramways

Detroit United Railway . . . . .	46 1/4
Halifax Electric Transit . . . . .	123
Hamilton Electric Railway . . . . .	92
Havana Electric Ry. (com.) . . . . .	99 1/2
Havana Electric Railway (préf.) . . . . .	94 1/2
Illinois Traction (préf.) . . . . .	90
Montreal Street Railway . . . . .	235
Northern Ohio . . . . .	37
Porto Rico Railway . . . . .	47 1/4
Quebec Railway (com.) . . . . .	39
Quebec Railway (préf.) . . . . .	120
Sao Paulo (com.) . . . . .	145 1/4
Sao Paulo (préf.) . . . . .	137
St. John Railway . . . . .	102 1/4
Toledo . . . . .	11
Aoronto Railways . . . . .	115 1/2
Tri-City (com.) . . . . .	87 1/2
Tri-City (préf.) . . . . .	90
Trinidad Railway . . . . .	75 1/4
Twin City Rapid Transit (com.) . . . . .	107
Twin City Rapid Transit (préf.) . . . . .	86
West India Electric (com.) . . . . .	75
Winnipeg Electric Street Railway (com.) . . . . .	181
Winnipeg Electric Ry. (préf.) . . . . .	116

#### Télégraphes, Etc.

Bell Telephone . . . . .	143
Mackay (com.) . . . . .	84 1/4
Mackay (préf.) . . . . .	73 1/2
Montreal Telegraph . . . . .	150

#### Divers

Can. North West Land . . . . .	95
Mexican L. & P. (com.) . . . . .	76 1/4
Mexican L. & P. (préf.) . . . . .	102
Montreal L. H. & P. . . . .	132
Montreal L. H. & P. . . . .	129
Montreal Loan & Mortgage . . . . .	148
Ottawa L. & P . . . . .	110
Richelleu and Ontario Nav. . . . .	79
Rio de Janeiro L. and P. . . . .	90
Windsor Hotel . . . . .	108

#### Valeurs Industrielles

Amalgamated Asbestos (com.) . . . . .	19
Amalgamated Asbestos (préf.) . . . . .	82
Auto Ry. Signal . . . . .	50
B. C. Packers (com) . . . . .	180
B. C. Packers (préf.), A. . . . .	73 1/4
B. C. Packers (préf.), B. . . . .	87 3/4
Black Lake Asbestos (com.) . . . . .	25 1/2
Black Lake Osbestos (préf.) . . . . .	63 1/2
Canada Cement (com.) . . . . .	20
Canada Cement (préf.) . . . . .	83 1/4
Canadian Car Foundry (com.) . . . . .	63
Canadian Car Foundry (préf.) . . . . .	103

Canadian Converters . . . . .	35
Canadian General Electric . . . . .	105 1/4
Canadian Rubber (com.) . . . . .	96
Canadian Rubber (préf.) . . . . .	115
Dom. Coal (com.) . . . . .	63 1/4
Dom. Coal (préf.) . . . . .	112
Dom. Iron and Steel (com.) . . . . .	63 1/2
Dom. Iron and Steel (préf.) . . . . .	102
Dom. Steel and Coal Corporation . . . . .	56 1/4
Dom. Textile (com.) . . . . .	67
Dom. Textile (préf.) . . . . .	102
Granby . . . . .	92 1/4
International Coal (com.) . . . . .	70
Intercolonial Coal (préf.) . . . . .	85
I. P. Cement . . . . .	162
Lake of the Woods (com.) . . . . .	126 1/2
Lake of the Woods (préf.) . . . . .	125
Laurentide Pulp (com.) . . . . .	139
Laurentide Pulp (préf.) . . . . .	142
Laurentide Rights . . . . .	9 1/4
Magdalen Islands (com.) . . . . .	31 1/2
Magdalen Islands (préf.) . . . . .	5
Montreal Coal . . . . .	90
Montreal Cotton . . . . .	130
Montreal Gas . . . . .	150
Montreal Street Works (com.) . . . . .	105
Montreal Steel Works (préf.) . . . . .	118
Nova Scotia Steel (com.) . . . . .	79
Nova Scotia Steel (préf.) . . . . .	122
Ogilvie Flour Mills (com.) . . . . .	127
Ogilvie Flour Mills (préf.) . . . . .	126
Penmans (com.) . . . . .	56 1/2
Penmans (préf.) . . . . .	84 1/2
Shawinigan W. and P. . . . .	97
Shawinigan W. & P. Rights . . . . .	10

#### Bons et obligations

Bell Telephone . . . . .	102 1/4
Black Lake Asbestos . . . . .	81 1/2
Cable . . . . .	87 1/4
Can. Car Foundry . . . . .	104
Canada Cement . . . . .	98 1/2
Canadian Converters . . . . .	90
Canadian Rubber . . . . .	99 1/4
Detroit United . . . . .	99 1/4
Dominion Textile, D. . . . .	96
Dominion Textile C. . . . .	95
Dominion Textile B. . . . .	99 1/2
Dominion Textile, A. . . . .	97
Dominion Coal . . . . .	97 1/2
Dominion Cotton . . . . .	104
Dominion Iron and Steel . . . . .	94 1/4
Halifax Traction . . . . .	100
Havana Electric . . . . .	86
Intercolonial Coal . . . . .	85
Keewatin Mills . . . . .	104 1/2
Lake of the Woods . . . . .	112
Laurentide Pulp . . . . .	110
Magdalen Islands . . . . .	94
Mexican L. and P. . . . .	87
Mexican Electric Light Co. . . . .	82
Montreal Harbor, 5 p. c. . . . .	102
Montreal L. H. & P. . . . .	100
Montreal L. H. & P., 4 1-2 p. c. . . . .	98
Montreal Steel Works . . . . .	102
Montreal Street Railway . . . . .	101 1/4
Montreal Warehousing . . . . .	92 1/4
Nova Scotia Steel . . . . .	110 1/4
Nova Scotia Cons. . . . .	109
Ogilvie . . . . .	113 1/2
Ogilvie B. . . . .	113 1/2
Porto Rico Railway . . . . .	85
Price Bros. . . . .	103
Quebec Railway . . . . .	81 1/2
Rio de Janeiro L. and P. . . . .	85
Sao Paulo . . . . .	99
St. John Railway . . . . .	101 1/4
Toronto Radial . . . . .	100 1/2
West India Electric . . . . .	90
Windsor Hotel . . . . .	96
Winnipeg Electric Street Railway . . . . .	103

## REVUE GÉNÉRALE

## EPICERIE

Le commerce d'épicerie est l'un des plus actifs en ce moment; la demande ne se ralentit pas. On se plaint un peu des collections à la ville, moins de celles de la campagne.

Les changements de prix survenus pendant la semaine sont indiqués aux paragraphes suivants: farines, fruits secs, conserves de légumes, produits chimiques et drogues, savons de Castille.

## SUCRES

La demande pour les sucres est très forte et les prix sont très fermes.

Extra granulé . . . . . sac	5.15
Extra granulé . . . . . baril	5.20
Extra granulé . . . . . 12 baril	5.35
Extra granulé, balle 5 x 20	5.25
Extra ground . . . . . baril	5.60
Extra ground . . . . . bte 50 lbs.	5.80
Extra ground . . . . . 1-2 bte 25 lbs.	6.00
No 1 Yellow . . . . . baril	4.80
No 1 Yellow . . . . . sac	4.75
No 2 Yellow . . . . . baril	4.90
No 3 Yellow . . . . . baril	5.00
Powdered . . . . . baril	5.40
Powdered . . . . . bte 50 lbs.	5.60
Paris Lumps . . . . . bte	5.95
Paris Lumps . . . . . 1-2 bte 50 lbs.	6.05
Paris Lumps . . . . . 1-2 bte 25 lbs.	6.25
Crystal Diamond . . . . . baril	5.85
Crystal Diamond, bte 100 lbs.	5.95
Crystal Diamond, ½ bte, 50 lbs	6.05
Crystal Diamond, ¼ bte, 25 lbs.	6.25
Crystal Diamond, carton 5 lbs.	0.37½
Crystal Diamond, Domino, carton, 5 lbs.	0.40
Sucres bruts cristallisés . . . . .	3.90 4.50
Sucres bruts non cristallisés	3.75 4.10

Ces prix s'entendent au magasin du vendeur à Montréal.

## MELASSES

La demande est tranquille; les prix sont bien tenus.

Nous cotons:			
			Le gal.
Barbade, choix, tonne	0.30	0.31	0.33
Barbade, tierce et krt.	0.33	0.35	0.36
Barbade, demi qrt.	0.35	0.36	0.38
Mélasse fancy, tonne.	0.35	0.36	0.38
Mélasse fancy, tierce et quart	0.38	0.39	0.41
Mélasse fancy, demi-quart	0.40	0.41	0.43

Les prix s'entendent: 1ère colonne, pour territoire ouvert; 2e colonne, pour territoire combiné; 3e colonne, pour Montréal et ses environs.

## SIROPS DE TABLE

Nous cotons:			
Quarts (700 livres) . . . . . lb	0.03½		
1-2 quarts (350 livres) . . . . . lb	0.03½		
1-4 quarts (175 livres) . . . . . lb	0.03½		
Seaux de 38 1-2 lbs. . . . . le seau	1.80		
Seaux de 25 lbs. . . . . le seau	1.30		
Canistres 2 lbs., 2 oz. à la cse, cse	2.50		
Canistres 5 lbs., 1 oz. à la cse, cse	2.85		
Canistres 10 lbs., ½ oz. à la cse, cse	2.75		
Canistres 20 lbs., ¼ oz. à la cse, cse	2.70		

## GLUCOSE

Nous cotons aux 100 livres:	
En quarts . . . . .	3.25
En demi-quarts . . . . .	3.55
En barils (kegs) . . . . .	3.70

## THÉS

La demande est excellente pour les thés en général, principalement pour les thés du Japon, de Ceylan, des gunpowders et autres thés bon marché de Chine. D'après les achats faits sur le marché

de Yokohama il semble que les thés de la cueillette de juin seront de 1-2 à 1c plus cher sur notre place que l'an dernier. Les thés de la récolte de juillet seront proportionnellement plus élevés aussi.

Les thés des autres provenances sont fermes.

## VINAIGRE

Nous cotons, prix nets:			
Bollman, cruches paillées, 4 gall. imp. . . . . cruche	0.00	2.20	
Domestique, triple, cruches paillées, 4 gal. imp. cruche	0.10	1.20	
72 grains . . . . . le gall.	0.10	0.12	
88 grains . . . . . le gall.	0.12	0.14	
118 grains (proof) . . . . . le gall	0.15	0.18	

## EPICES PURES, GRAINES ET SEL

## Epices

Marché tranquille, pas de changement de prix à noter.

Nous cotons:			
Alspice, moulu . . . . . lb.	0.15	0.18	
Anis . . . . .	0.12	0.15	
Canary Seed . . . . .	0.04	0.05	
Cannelle, moulue . . . . .	0.20	0.24	
Cannelle enattes . . . . .	0.18	0.22	
Clous de girofle moulus . . . . .	0.20	0.25	
Clous de girofle entiers . . . . .	0.20	0.30	
Crème de tartre . . . . .	0.23	0.32	
Gingembre moulu . . . . .	0.20	0.30	
Gingembre en racine . . . . .	0.20	0.24	
Graine de lin non moulue . . . . .	0.06	0.08	
Graine de lin moulue . . . . .	0.06	0.08	
Graine de chanvre . . . . .	0.05	0.06	
Maïs moulu . . . . .	0.75	1.00	
Mixed Spices moulus . . . . .	0.18	0.22	
Muscade . . . . .	0.35	0.50	
Muscade moulue . . . . .	0.40	0.60	
Piments (clous ronds) . . . . .	0.10	0.12½	
Pimento (poudre Jamaïque) . . . . .	0.08	0.10	
Poudre blanc rond . . . . .	0.21	0.24	
Poudre blanc moulu . . . . .	0.23	0.27	
Poudre noir rond . . . . .	0.15	0.16	
Poudre noir moulu . . . . .	0.16	0.20	
Poudre de Cayenne pur . . . . .	0.21	0.35	
Whole Pickle spice . . . . .	0.16	0.20	
Sel fin, quart, 3 lbs. . . . .	2.95	3.05	
Sel fin, quart, 5 lbs. . . . .	0.00	2.95	
Sel fin, quart, 7 lbs. . . . .	2.80	2.85	
Sel fin, quart, 10 lbs. . . . .	0.00	2.75	
Sel fin, quart, 20 lbs. . . . .	0.00	2.75	
Sel fin, 1-4 sac, 56 lbs. . . . .	0.00	0.40	
Sel fin, sac, 2 cwts. . . . .	0.00	1.40	
Sel fin en quart de 280 lbs.:			
Ordinary fine . . . . .	0.00	1.80	
Fine . . . . .	0.00	2.05	
Dairy . . . . .	0.00	2.15	
Cheese . . . . .	0.00	2.45	
Sel gros, sac . . . . .	0.60	0.65	

## ORGE

Nous cotons:			
Orge mondé (pot) . . . . . sac	0.00	2.25	
Orge mondé (pot) . . . . . baril	0.00	4.70	
Orge mondé (pot) . . . . . lb.	0.00	0.03½	
Orge perlé (pearl) . . . . . sac	0.00	3.50	
Orge perlé (pearl) . . . . . lb.	0.00	0.04	

## LEGUMES SECS

Nous cotons:			
Fèves de Lima de Cal. la lb.	0.07½	0.08	
Fèves blanches, Can. minot	2.00	2.10	
Fèves blanches, Can., moins d'un sac . . . . . lb.	0.00	0.04	
Fèves jaunes . . . . . minot	2.00	2.10	
Flageolets (haricots), sac de 220 lbs. . . . . lb.	0.00	0.10	
Flageolets (haricots), moins d'un sac . . . . . lb.	0.00	0.12	
Lentilles, par sac . . . . . lb.	0.00	0.06	
Lentilles, moins d'un sac, lb.	0.00	0.08	
Pois verts No 1 . . . . . la lb.	0.04	0.05	
Pois à soupe No 1, jaunes le minot	1.20	1.25	
Pois à soupe No 1, jaunes, moins d'un minot . . . . . lb.	0.00	0.02½	

Blé-d'Inde à soupe, cassé, sac	2.50	2.60
Blé-d'Inde à soupe, cassé, lb.	0.00	0.03
Pois fendus . . . . . sac	2.70	2.75
Pois fendus, moins d'un sac, lb.	0.00	0.03½

## FARINES ET PÂTES ALIMENTAIRES

Les farines de blé ont été avancées de 25c en moyenne par quart.

La farine d'avoine roulée a été avancée de 10c. par sac de 90 lbs.

Nous cotons:			
Farine patente hongroise, qt.	0.00	6.35	
Farine patente hongroise, sac	0.00	3.15	
Far. patente hongroise, ½ sac	0.00	1.55	
Farine patente, 24½ lb. . . . .	0.80	0.82½	
Farine patente . . . . . 14 lbs.	0.46	0.47½	
Farine patente . . . . . 7 lbs.	0.23	0.24	
Farine straight rollers, qrt.	0.00	5.60	
Farine straight rollers, sac	0.00	2.85	
Farine à pâtis. Océan . qrt.	0.00	6.00	
Farine à pâtis. Océan, ½ qrt.	0.00	3.10	
Farine d'avoine granulée, sac			
Far. d'avoine Standard, sac	0.00	2.50	
Far. (ne d'avoine fine . sac	0.00	2.50	
Farine d'avoine roulée, brl.	4.50	4.75	
Farine d'avoine roulée, sac	2.10	2.20	
Farine d'avoine roulée, pochette de 6 livres . . . . .	0.23	0.27	
Farine de sarrasin . . . . . sac	0.00	2.50	
Far. de blé-d'Inde jaune, sac	2.25	2.30	
Far. de blé-d'Inde jaune, brl.	0.00	4.90	
Banner Saxon et Quaker Oats, et Ogilvie, caisse . . . . .			
Dito, doz. . . . .	0.00	3.95	
Dito, doz. . . . .	0.00	2.60	
Cream of wheat . . . . . cse	0.00	5.75	
Cream of wheat . . . . . doz.	0.00	2.00	
Fécule de pommes de terre, pçts de 1 lb. . . . . doz.			
Vermicelle, macaroni et spaghetti Canadiens.	0.00	1.35	
En vrac . . . . . lb.	0.04	0.06	
En paquets de 1 lb. . . . .	0.06	0.06½	
Boîtes de 4 lbs. . . . . bte	0.17½	0.20	
Boîtes de 5 lbs. . . . . bte	0.20	0.22½	
Boîtes de 10 lbs. . . . . bte	0.40	0.45	
Qualité extra fine.			
Boîtes de 4 lbs. (net) . . . . .	0.38	0.40	
Boîtes de 5 lbs. . . . .	0.00	0.32½	
Boîtes de 8 lbs. (net) . . . . .	0.19	0.20	
Boîtes de ¼ lbs. . . . .	0.00	0.65	
Nouilles aux oeufs:			
Paquets de 1-2 lb. . . . . lb.	0.00	0.07	
En vrac, cse de 10 lbs. . . . . lb.	0.00	0.06	
Vermicelle, macaroni, spaghetti, pâtes assorties: alphabet, chiffres, animaux, nouilles, coudes, importés en vrac . . . . . lb.			
En paquets de 1 lb. . . . . lb.	0.07	0.07½	
En paquets de 1 lb. . . . . lb.	0.07½	0.11½	
Taploca pearl, la lb. . . . .	0.05½	0.06	
Taploca seed . . . . . lb.	0.05½	0.06	
Taploca flake . . . . . lb.	0.07½	0.08	
Sagou . . . . . lb.	0.00	0.00	
RIZ			
Nous cotons:			
Riz importés.			
Riz Patna, sacs de 112 et 224 lbs., suivant qualité . . . . . lb.	0.04½	0.05½	
Riz Patna, sacs de 56 lbs., suivant qualité . . . . . lb.	0.04½	0.05½	
Riz Carolina . . . . .	0.11	0.12	
Riz moulu . . . . .	0.04	0.06	
Riz soufflé (puffed) caisse de 36 paquets de 2 pintes . . . . .	0.00	2.90	
Riz décortiqués au Canada:			
Les prix ci-dessous s'entendent l.o.b. Montréal:			
Qualité B, suivant quantité et emballage . . . . . 100 lbs.	0.00	2.90	
Qualité CC, suivant quantité et emballage, 100 lbs.	0.00	2.80	
Sparkle . . . . .	0.00	4.25	
India Bright (sac de 250 lbs)	0.00	3.00	
Lustre . . . . .	0.00	3.10	
Polished Patna . . . . .	0.00	3.40	

Pearl Patna . . . . .	0.00	3.50
Mandarin Patna . . . . .	0.00	3.75
Impérial Glacé Patna . . . . .	0.00	4.10
Crystal Japan . . . . .	0.00	4.10
Snow Japan . . . . .	0.00	4.20
Ice Drips Japan . . . . .	0.00	4.50
Korean White Crest . . . . .	0.00	3.45
Korean Glacé . . . . .	0.00	3.70

**FRUITS SECS**

La demande pour les fruits secs est tranquille en général, à l'exception des raisins épépinés et des raisins de Valence; ces derniers commencent à se faire rares sur place, car il en a été expédié d'assez fortes quantités dans les provinces de l'Ouest où ils faisaient défaut.

On peut compter que les pruneaux de Californie de la prochaine récolte seront à prix plus élevé que l'an dernier de 1-2 à 2c par lb.

Les figues de Smyrne à arriver en Octobre seront plus chères que l'an dernier de 1-2c par lb.

Les noix de Grenoble font défaut; les autres noix sont très fermes.

Les raisins de Corinthe sont à la hausse.

On cote maintenant les avelines de Sicile de 10 à 12c.

**Dattes et Figues**

Dattes en vrac . . . . . lb.	0.05	0.05½
Dattes en pqt. de 1 lb. lb.	0.00	0.00
Figues, Smyrne, bte carton, 16 oz, 30 s. . . . . lb.	0.08	0.08½
Figues, Smyrne, bte 10 lbs., 4 cour. . . . . lb.	0.07½	0.09½
Figues, Smyrne, btes carrées, 12 oz., 4 cour. . . . . lb.	0.06½	0.07
Figues, Smyrne, bte 33 lbs., 6 cour. . . . . lb.	0.00	0.00
Figues, Smyrne, bte bois 1 lb.	0.10	0.10½

**Pruneaux**

Pruneaux 30/40 . . . . .	0.09½	0.10
Pruneaux 40/50 . . . . .	0.08½	0.09
Pruneaux 50/60 . . . . .	0.07½	0.08
Pruneaux 60/70 . . . . .	0.06½	0.07
Pruneaux 70/80 . . . . .	0.06½	0.06½
Pruneaux 80/90 . . . . .	0.05½	0.06
Pruneaux 90/100 . . . . .	0.05½	0.06

**Raisins de Corinthe**

Corinthe Amalias . . . . .	0.06	0.06½
Corinthe Filigras . . . . .	0.06½	0.06½
Corinthe Vostizzas . . . . .	0.07½	0.08½
Corinthe nettoyés . . . . .	0.06	0.06½
Corinthe nettoyés, 50 pqt. de 1 lb., à la boîte . . . . .	0.07	0.07½
Corinthe nettoyés aux E.-U., paquet de 1 lb. . . . .	0.06½	0.07

**Raisins de Malaga**

3 couronnes . . . . . bte	0.00	2.25
4 couronnes . . . . . bte	0.00	3.50
5 couronnes . . . . . bte	0.00	0.00
6 couronnes . . . . . bte	0.00	5.25
8 couronnes . . . . . bte	0.00	6.00
4 couronnes . . . . . ½ bte	0.00	0.00
3 couronnes . . . . . ½ bte	0.00	0.00
6 couronnes . . . . . ½ bte	0.00	1.40
8 couronnes . . . . . ¾ bte	0.00	1.75
Epépinés, paq. 1 lb., fancv.	0.00	0.09
Loose Muscatels, cour. 22', lb.	0.08	0.08½

**Raisins Sultana**

Sultanas, 3 cour. . . . .	0.06½	0.07
Sultanas, 4 cour. . . . .	0.07½	0.08
Sultanas, fancy nettoyés, 3 cour. . . . .	0.09	0.10
Sult., nettoyés, pqt. de 1 lb.	0.08	0.08½

**Raisins de Valence**

Valence fine off Stalk (btes de 28 lbs. . . . .	0.04½	0.05
Valence Selected, btes de 28 lbs. . . . .	0.06	0.06½
Valence Layers, 4 cour., btes de 28 lbs. . . . . lb.	0.06½	0.06½

**Raisins de Californie**

Epépinés, paq. 1 lb., fancy.	0.08	0.09
Epépinés, paq. 1 lb., choix.	0.06½	0.07½

<b>Noix et Amandes</b>	lb.	lb.
Amandes Tarragone . . . . .	0.13	0.14
Amandes Valence écalées . . . . .	0.32	0.35
Avelines . . . . .	0.10	0.12
Noix Grenoble Mayette . . . . .	0.00	0.00
Noix Marbot . . . . .	0.12	0.13
Noix de Bordeaux écalées . . . . .	0.28	0.30
Noix du Brésil . . . . .	0.13½	0.14½
Noix de coco râpées en seau, par 15 ou 20 lbs. . . . . lb.	0.00	0.16
Noix de coco râpées en qrt., lb.	0.00	0.15
Noix Pécan polles, moyennes	0.18	0.19
Noix Pécan polles, Jumbo . . . . .	0.22	0.23
Noix Pécan cassées . . . . .	0.00	0.00
Peanuts rôties, Coon . . . . .	0.09	0.10
Peanuts rôties, G. . . . .	0.09½	0.11
Peanuts rôties, Sun . . . . .	0.11	0.12
Peanuts rôties, Bon Ton . . . . .	0.13	0.14
Peanuts non rôties, Coon . . . . .	0.07½	0.07½
Peanuts non rôties, G. . . . .	0.08	0.08½
Peanuts non rôties, Sun . . . . .	0.00	0.09½
Peanuts non rôties, Bon Ton . . . . .	0.00	0.11½
Peanuts françaises, rôties . . . . .	0.07½	0.08
Peanuts françaises, non rôties . . . . .	0.06	0.06½

**Fruits évaporés**

Abricots, boîte 25 lbs. . . . .	0.00	0.15
Nectarines . . . . .	0.09½	0.11
Pêches, boîte 25 lbs. . . . .	0.09½	0.10
Poires, boîte 25 lbs. . . . .	0.00	0.14
Pommes tranchées évaporées . . . . . btes de 50 lbs.	0.07½	0.08

**Pelures de fruits**

Citron . . . . .	0.10	0.11
Orange . . . . .	0.12	0.13
Citronelle . . . . .	0.14	0.15

**CONSERVES ALIMENTAIRES**

**Conserves de Légumes**

Forte demande pour les tomates et le blé-d'Inde. Les pois canadiens font défaut, sauf quelques pois fins qu'on vend \$1.20 la doz.

Les empaqueteurs n'ont plus de tomates ni de blé-d'Inde de la dernière récolte à offrir. Nous pensons qu'il serait difficile de trouver des tomates à moins de 90c. la doz. dans le commerce de gros, sauf peut-être pour une ou deux marques.

Nous cotons:

	Per doz.	
	Groupé	Groupé
	No 2	No 1
Asperges (Pointes), 2 lbs. . . . .	2.95	3.00
Asperges entières can, 2 lbs. . . . .	0.00	1.80
Betteraves tranchées, 3 lbs. . . . .	0.00	1.40
Blé-d'Inde . . . . . 2 lbs.	0.85	0.87½
Blé-d'Inde en épis . . . . . bal.	0.00	4.75
Blé-d'Inde en épis . . . . . 3 lbs.	0.00	1.90
Catsup, bte 2 lbs. . . . . doz.	0.00	0.75
Champignons hôtel . . . . . boîte	0.13	0.14
Champignons choix . . . . . boîtes	0.16	0.17
Champignons, choix ext., bte . . . . .	0.19	0.20
Choux de Bruxelles imp. . . . .	0.15	0.16
Choux-fleurs . . . . .	0.00	1.65
Citrouilles . . . . . 3 lbs.	0.85	1.00
Citrouilles . . . . . gal.	2.75	3.00
Epinards . . . . . 2 lbs.	1.40	1.45
Epinards . . . . . 3 lbs.	2.00	2.05
Epinards . . . . . gall.	5.25	5.30
Epinards imp. . . . . bte	0.11	0.12
Fèves Golden Wax . . . . . 2 lbs.	0.00	0.85
Fèves Vertes . . . . . 2 lbs.	0.00	0.85
Fèves de Lima . . . . . 2 lbs.	1.25	1.30
Flageolets importés . . . . . bte	0.13½	0.15
Haricots verts importés, bte . . . . .	0.13	0.17
Macédoine de légumes, bte . . . . .	0.10	0.16
Marinades en seau . . . . . gall.	0.45	0.65
Petits pois imp., mi-fins, bte . . . . .	0.12	0.12½
Petits pois imp. fins . . . . . bte	0.14	0.15
Petits pois imp., ext. fins, bte . . . . .	0.16	0.17
Petits pois imp., surfins, bte . . . . .	0.17	0.18
Pois can. Sweet Wrinkled, 2 lb. . . . .	0.00	1.20
Succotash . . . . . 2 lbs.	1.20	1.25
Tomates . . . . . 1 gallon	0.00	3.00
Tomates . . . . . 3 lbs.	0.00	0.90
Truffes, 1-8 boîte . . . . .	5.00	5.40

**Conserves de fruits**

Bonne demande pour fraises, prunes et ananas.

La Dominion Cannors Limited télégraphie à la date du 5 juillet que les fraises ont pratiquement fait défaut par suite de la chaleur et de la sécheresse et que le prix du nouvel empaquetage sera d'environ \$1.75 la doz. pour les boîtes de 2 lbs.

Nous cotons:

	Per doz.	
	Groupé	Groupé
	No 2	No 1
Abricots de Californie, 2½ lbs. . . . .	0.00	3.50
Ananas coupés en dés 1½ lb. . . . .	0.00	1.40
Ananas entiers importés, 2½ lbs. . . . .	0.00	2.50
Ananas entiers importés, 1½ lb. . . . .	1.40	1.45
Ananas tranchés imp. . . . . 2 lbs.	0.00	2.00
Ananas entiers (emp. Can.) . . . . . 3 lbs.	0.00	2.35
Ananas tranchés (emp. Can.) . . . . . 2 lbs.	0.00	1.80
Ananas râpés (emp. Can.) . . . . . 2 lbs.	0.00	2.00
Ananas râpés (emp. Can.) . . . . . 2½ lbs.	2.40	2.45
Bluets Standard . . . . . 2 lbs.	0.00	0.90
Bluets Standard . . . . . gall.	0.00	4.00
Cerises blanches sans noyau, 2 lbs. . . . .	1.80	1.85
Cerises rouges avec noyau, 2 lbs. . . . .	0.00	1.50
Fraises sirop épais . . . . . 2 lbs.	1.50	1.52½
Fraises (confitures) . . . . .	1.35	2.20
Framboises, heavy syrup, 2 lbs. . . . .	1.80	1.87½
Gadelles rouges, heavy svrup . . . . . 2 lbs.	1.90	0.00
Gadelles noires, heavy svrup, 2 lbs. . . . .	1.90	0.00
Groselles, heavy svrup, 2 lbs. . . . .	1.80	1.85
Mûres, sirop épais . . . . . 2 lbs.	0.00	1.60
Olives, 1 gal. . . . . gal.	1.25	1.49½
Olives, 2 gal. . . . . gal.	1.10	1.46½
Olives, 5 gal. . . . . gal.	1.00	1.43
Pêches jaunes . . . . . 2 lbs.	0.00	1.70
Pêches jaunes . . . . . 2½ lbs.	2.50	2.55
Pêches blanches . . . . . 2 lbs.	1.77½	1.80
Pêches blanches . . . . . 2½ lbs.	2.50	2.55
Pêches blanches . . . . . 3 lbs.	2.82½	2.85
Poires Flemish Beauty, 2 lbs. . . . .	0.00	1.55
Poires Flemish Beauty, 2½ lbs. . . . .	0.00	1.90
Poires (Bartlett) . . . . . 2 lbs.	0.00	1.65
Poires (Bartlett) . . . . . 3 lbs.	2.40	2.45
Poires Pie pelées . . . . . gall.	4.00	4.05
Poires Pie, non pelées 3 lbs. . . . .	1.25	1.30
Poires Pie, non pelées 3 gall. . . . .	3.50	3.55
Pommes . . . . . 3 lbs.	0.95	1.00
Pommes Standard . . . . . gall	2.40	2.50
Prunes Damson, sirop épais, 2 lbs. . . . .	1.10	1.15
Prunes Lombard, sirop épais, 2 lbs. . . . .	0.00	1.00
Prunes Lombard, Standard, gallon . . . . .	0.00	2.80
Prunes de Californie, 2½ lbs. . . . .	0.00	2.75
Prunes Greengage, sirop épais, 2 lbs. . . . .	0.00	1.60
Prunes Greengage Standard, gallon . . . . .	0.00	4.00
Rhubarbe Preserved, 2 lbs. . . . .	0.00	1.80
Rhubarbe Preserved, 3 lbs. . . . .	0.00	2.40
Rhubarbe . . . . . gall.	0.00	3.10

**Conserves de viandes**

Bonne demande; les lunch tongues s'élèvent au fur et à mesure que le commerce de gros en reçoit de nouvelles; actuellement elles font de nouveau défaut.

	Par doz.	
Dinde désossée . . . . . 1 lb.	3.90	4.00

Lunch Ham . . . . .	1 lb.	1.75	1.80
Lunch Ham . . . . .	2 lbs.	3.10	3.20
Lunch Tongues . . . . .	1 lb.	0.00	0.00
Lunch Tongues . . . . .	2 lbs.	0.00	0.00
Lunch Tongues (Ayler), 1 1/2 lb.		0.00	0.00
Mince Meat, en seau . . . . .	lb.	0.07 1/2	0.09
Mince Meat, en seau, imp. . . . .		0.00	0.16
Poulet non désossé, bte 1 lb.		0.00	2.85
Poulet désossés . . . . .	bte 1 lb.	3.90	4.00
Tongue Lunch . . . . .	bte 1 lb.	0.00	0.00

## Conserves de poissons

La demande est limitée; on remplit les ordres reçus antérieurement pour les homards.

Nous cotons:

Anchois à l'huile (suivant format) . . . . .	doz.	1.60	4.50
Caviar . . . . .	18 lb. doz.	4.25	4.50
Caviar . . . . .	1-4 lb. doz.	7.75	8.00
Caviar . . . . .	1-2 lb. doz.	14.25	14.50
Clams . . . . .	1 lb. doz.	0.95	1.10
Crevettes en saumure, boîtes . . . . .	1 lb.	1.75	1.85
Crevettes en saumure, boîtes . . . . .	2 lbs.	0.00	3.00
Crevettes sans saumure, 1 lb. . . . .		0.00	1.75
1 1/2 lb. . . . .		0.00	3.25
Finnan Haddies . . . . .	doz.	1.10	1.20
Harengs frais, importés, doz. . . . .		1.10	1.20
Harengs marinés, imp. " . . . . .		1.20	1.30
Harengs aux Tom. imp. " . . . . .		1.35	1.40
Harengs Klppered, imp. " . . . . .		1.40	1.45
Harengs imp, bte de 100. bte . . . . .		1.70	1.75
Harengs Canadiens . . . . .	doz.	0.95	1.00
Homards, bte plate, 1 lb. " . . . . .		3.90	4.50
Homards, bte plate, 1-2 lb. " . . . . .		2.25	2.40
Homards, bte haute, 1 lb. " . . . . .		3.60	4.25
Huitres (solid meat), 5 oz. doz. . . . .		0.00	1.40
Huitres (solid meat), 10 oz. doz. . . . .		0.00	2.35
Royans aux truffes et aux achards . . . . .	bte	0.17	0.18
Sardines canadiennes . . . . .	cse	3.50	4.00
Sardines françaises, 1/2 btes, bte . . . . .		0.15	0.31
Sardines françaises, 1/2 btes, bte . . . . .		0.22	0.50
Sardines Norvège (1/2 bte) cse . . . . .		7.50	11.00
Sardines Norvège (1/2 bte) cse . . . . .		17.00	18.00
Sardines Portugaises (1/2 btes) . . . . .	cse	9.00	12.00
Sardines Portugaises (1/2 btes) . . . . .	cse	15.00	16.00
Saumon rose Cohoes, Fraser River, boîte plate " . . . . .		0.00	1.45
Saumon rouge (Sockeye):— Horse Shoe et Clover Leaf boîte haute, 1 lb. . . . .	doz.	1.97 1/2	2.00
Horse Shoe et Clover Leaf boîte plate, 1 lb. . . . .	doz.	2.12 1/2	2.15
Horse Shoe et Clover Leaf boîte plate, 1-2 lb. . . . .	doz.	1.32 1/2	1.35
Saumon rouge Sockeye (Rivers' Inlet), boîte haute, 1 lb. doz. . . . .		0.00	1.80
Saumon rouge du printemps, bte haute, 1 lb. . . . .	doz.	1.45	1.60
Saumon rouge du printemps, 1-2 lb. . . . .	doz.	0.95	1.00
Saumons Humpback, 1 lb. doz. . . . .		0.90	1.00

## LARDS ET JAMBONS

Bonne demande courante pour les lards américains dont les prix sont toujours fermes.

Pour les lards fumés et les jambons les affaires se ressentent des prix élevés; elles sont calmes.

Nous cotons:

Lard Américains Monarch . . . . .		30.50	
Lard Jones . . . . .		30.50	
Lard Woodlawn 19/35 morc . . . . .		00.00	

## Viandes fumées

Lard fumé, désossé . . . . .	lb.	0.20	0.20 1/2
Lard fumé, de côte . . . . .	lb.	0.00	0.22
Jambons, 25 lbs, et au-dessus . . . . .		0.17	0.17 1/2
Jambons, 18 à 25 lbs. . . . .		0.18	0.18 1/2
Jambons, 13 à 18 lbs. . . . .		0.19	0.19 1/2
Jambons, 10 à 12 lbs. . . . .		0.20	0.20 1/2
Jambons, désossés . . . . .		0.19	0.20

## SAINDOUX

Demande tranquille pour les saindoux purs et les saindoux composés. Prix fermes sans changement.

Nous cotons:

## Saindoux pur

En seaux de 20 lbs. le seau . . . . .		0.00	3.25
En tinettes de 50 lbs. . . . .	lb.	0.00	0.16 1/2
Canistres de 10 lbs. . . . .	lb.	0.16 1/2	0.17 1/2
Canistres de 5 lbs. . . . .	lb.	0.16 1/2	0.17
Canistres de 3 lbs. . . . .	lb.	0.16 1/2	0.17 1/2

## Saindoux composé

En seaux de 20 lbs. . . . .	lb.	2.60	2.65
Chaudières de 20 lbs. . . . .	lb.	2.35	2.55
Canistres de 10 lbs. . . . .	lb.	0.12 1/2	0.13 1/2
Canistres de 5 lbs. . . . .	lb.	0.12 1/2	0.13 1/2
Canistres de 3 lbs. . . . .	lb.	0.13	0.13 1/2
Tierces . . . . .	lb.	0.12 1/2	0.12 1/2
Demi-quarts . . . . .	lb.	0.00	0.13
Tinettes, 60 lbs. . . . .	lb.	0.00	0.13
Tinettes, 50 lbs. . . . .	lb.	0.00	0.12 1/2

## FROMAGES CANADIENS

Les petits fromages d'environ 20 lbs se vendent aux épiciers au prix de 11 1-2 à 12c la livre.

## FROMAGES IMPORTES

On cote le fromage de Gruyère:

Fromage entier de 27 lbs. ou de 80 lbs., 27c. à 28c. la lb.

En quantité moindre 30c. la lb.

Le fromage de Roquefort se vend de 32c. à 35c. la livre et le Limbourg de 19 à 20c. la lb.

On cote encore:

Gorgonzola . . . . .	lb.	0.40	
Edam . . . . .	lb.	0.35	

## PRODUITS CHIMIQUES ET DROGUES

Le vitriol est baissé de 1-2c. On le vend de 5 à 6c.

Nous cotons:

Acide borique, brls de 336 lbs., lb. . . . .		0.10	
" " quantité moindre, lb. . . . .		0.12	
Alun, barils de 336 lbs. . . . .	lb.	0.01 1/2	
Alun, barils de 112 lbs. . . . .	lb.	0.02	
Alun, quantité moindre . . . . .	lb.	0.03	
Blanc de céruse, brls de 336 lbs. 100 lbs. . . . .		0.70	
Blanc de céruse, quantité moindre 2 lbs. . . . .		0.01	
Bols de campêche . . . . .	lb.	0.02 1/2	0.03
Borax en cristaux, brls de 336 lbs. . . . .	lb.	0.05	0.05
Borax en cristaux, brls de 112 lbs. . . . .	lb.	0.05	0.05
" " quantité moindre, lb. . . . .		0.06	
Borax en poudre, brls 112 lbs. lb. . . . .		0.05	0.06
Boules à miltes . . . . .	lb.	0.00	0.00
Camomille . . . . .	lb.	0.20	
Campêche (Extrait de): Boîtes de 12 lbs. . . . .	lb.	0.07 1/2	0.07 1/2
" 24 lbs., pqt. de 1 lb. " . . . . .		0.08	0.08 1/2
" 24 lbs., pqt. de 1/2 lb. " . . . . .		0.09	0.09 1/2
" 24 lbs., pqt. de 1/4 lb. " . . . . .		0.11	0.11 1/2
" 24 lbs., les 3 grands assorties " . . . . .		0.00	0.08 1/2
Camphre (en oz.) . . . . .		0.00	0.75
Carbonate d'ammoniaque, bls. 112 lbs. . . . .		4 lbs.	0.10
Carbonate d'ammoniaque, quantité moindre . . . . .	lb.	0.15	
Cire blanche pure . . . . .	lb.	0.40	0.45
Couperose, bls 370 lbs. . . . .	lb.	0.01	
Couperose, quantité moindre, lb. . . . .		0.02	
Gélatine rouge en feuilles . . . . .	lb.	0.60	

Gélatine blanche en feull., lb . . . . .	0.30	0.40
Gélatine Knox en feull., doz. . . . .	1.25	1.30
Gomme arabique . . . . .	lb.	0.18
Houblon pressé . . . . .	lb.	0.12 1/2 0.15
Indigo de Madras . . . . .	lb.	0.60
Lessis commun . . . . .	doz.	0.35
Lessis commun . . . . .	grosse	3.75
Paraffine à usage dom. . . . .	lb.	0.09 0.12
P raffine pour cierges . . . . .	lb.	0.10 0.12
Plâtre à terre, sac 100 lbs. sac . . . . .		0.70
Résine blanche . . . . .	lb.	0.03 1/2 0.04 1/2
Résine G, suivant quantité, lb. . . . .		0.02 1/2 0.03
Salpêtre en cristaux, bls 112 lbs. . . . .	lb.	0.05
Salpêtre en cristaux, quantité moindre . . . . .	lb.	0.06
Sel d'Epsom, sacs 224 lbs. . . . .	lb.	0.01 1/2
Sel d'Epsom, qté moindre . . . . .	lb.	0.02
Soda à pâte, 112 lbs. . . . .		0.00 2.00

Soda à laver:

Sacs 224 lbs., 100 lbs. . . . .	0.75	0.80
1-2 sacs 112 lbs., 100 lbs. . . . .	0.80	0.85
Quarts 336 lbs., 100 lbs. . . . .	0.85	0.90
Barils 112 lbs, baril . . . . .	0.95	1.00
Soude caustique, drums 750 lbs. lb. . . . .		0.02 1/2
Soude caustique en morceaux, kegs 50 lbs. . . . .	keg	1.50 1.60
Soude caustique en morceaux, kegs 100 lbs. . . . .	keg	0.00 2.75
Soufre en bâtons, brls 336 lbs., lb. . . . .		0.01 1/2
Soufre en bâtons, qté moindre, lb. . . . .		0.03
Soufre moulu, sacs 112 lbs. . . . .		1.65 1.70
Soufre moulu, qté moindre . . . . .	lb.	0.03

Tourteaux de lin moulu:

1 à 9 sacs . . . . .	sac	0.00 1.90
10 à 19 sacs . . . . .	sac	0.00 1.85
20 sacs et plus . . . . .	sac	0.00 1.80
Vitriol, brls. . . . .		0.05 0.05 1/2
Vitriol, quantité moindre . . . . .	lb	0.00 0.06

## BOUGIES ET CIERGES

Nous cotons:

B Paraffine en vrac, boîte de 40 lbs: 6 à la lb. . . . .	lb.	0.00 0.08
12 à la lb . . . . .	lb.	0.00 0.08 1/2
B Paraffine, 6 à la lb. . . . .		0.08 1/2 0.09
B Paraffine, 12 à la lb. . . . .		0.09 0.09 1/2
B Stéarine, 14 oz. 6 et 12 . . . . .		0.00 0.12
B Stéarine, 16 oz. 6 et 18 . . . . .		0.13 0.14 1/2
Cierges approuvés . . . . .	lb.	0.00 0.40
Cierges non approuvés . . . . .	lb.	0.16 0.20

## PLATS EN BOIS

Nous cotons:

Ovales de 1/2 lb., crate . . . . .		0.00 0.35
Ovales de 1 lb., crate . . . . .		0.00 0.35
Ovales de 2 lbs., crate . . . . .		0.00 0.45
Ovales de 3 lbs., crate . . . . .		0.00 0.55
Ovales de 5 lbs., crate . . . . .		0.00 0.65

## CUVETTES EN BOIS

Nous cotons:

Cuvette No 0, la doz. . . . .		10.50
Cuvette No 1, la doz. . . . .		8.50
Cuvette No 2, la doz. . . . .		7.00
Cuvette No 3, la doz. . . . .		6.00

## TINETTES EN BOIS

Nous cotons:

Tinettes à beurre, 70 lbs., pièce . . . . .		0.26 0.28
Tinettes à beurre, 50 lbs., pièce . . . . .		0.22 0.24
Tinettes en épinette, à beurre, 30 lbs., pièce . . . . .		0.20 0.21
Tinettes en épinette blanche, 20 lbs., pièce . . . . .		0.17 0.19
Tinettes à beurre, 10 lbs., pièce . . . . .		0.13 0.15

## EPINGLES A LINGE

Epingles ordinaires.

Boîtes de 5 grosses . . . . .	la bte	0.60
Epingles à ressort.		
Boîtes de 2 grosses . . . . .	la bte	0.90

**BALAIS**

Nous cotons:		
Avec manches ordinaires.	La doz.	
4 cordes . . . . .	5.25	6.00
3 cordes . . . . .	4.00	4.40
2 cordes . . . . .	3.40	3.75
Avec manches Bambou.		
4 cordes . . . . .	4.25	5.50
A long manche . . . . .	3.00	3.50
D'enfants, 3 cordes . . . . .	0.00	2.00
D'enfants, 2 cordes . . . . .	0.00	1.80
D'enfants, 1 corde . . . . .	(manque)	
Manches de faubert (mop), doz.	1.21	

**ALLUMETTES**

Nous cotons:		
Telegraph, bte de 10 gr. . . . .	4.80	
Telephone, bte de 10 gr. . . . .	4.70	
Tiger, bte de 10 gr. . . . .	4.30 à	4.45
Headlight, bte de 1 gr. . . . .	4.65	
King Edward, bte de 1-2 gr. . . . .	3.70	
Eagle, bte de 1 gr. . . . .	2.15	
Silent, bte de 1 gr. . . . .	2.50	
Silent, bte de 500 . . . . .	5.85	
Rising Star, bte de 1 gr. . . . .	6.15	

Pour quantité de 5 caisses assorties ou non, fret payé pour tous les points de la province de Québec.

Le prix de \$4.30 pour les allumettes "Tiger" ne s'applique qu'à la province de Québec seulement.

**FICELLE ET CABLE DE COTON, ETC.**

Nous cotons:		
Ficelle 4 brins . . . . . lb.	0.27	0.28
Ficelle 3 brins . . . . . lb.	0.23	0.24
Corde à linge en rouleau, lb.	0.00	0.22
Corde à linge, 30 pds . doz.	0.00	0.90
Corde à linge, 40 pds . doz.	0.00	1.10
Corde à linge, 50 pds . doz.	0.00	1.40
Corde à linge, 60 pds . doz.	0.00	1.65
Coton à chandelle . . . . . lb.	0.00	0.30
Câbre Sisal, 7-16 et plus . . . . .	0.00	0.10
Câble Sisal, 3-8 . . . . .	0.00	0.10½
Câble Sisal, 5-16 . . . . .	0.00	0.11
Câble Sisal, 1-4 . . . . .	0.00	0.11
Câble Sisal, 3-16 . . . . .	0.00	0.11½

**PAPIER D'EMBALLAGE**

On vend le papier Manille à 4 cents la livre et le papier brun ou gris 3c. la lb.

**MECHES, BRULEURS ET VERRES DE LAMPES**

Nous cotons:		
Mèches No 2 . . . . . lb.	0.20	
Mèches No 1 . . . . . lb.	0.15	
Mèches No 0 . . . . . lb.	0.12	
Brûleurs No 2 . . . . . doz.	0.85	
Brûleurs No 1 . . . . . doz.	0.65	
Brûleurs No 0 . . . . . doz.	0.65	
Brûleurs, dessus verre, (A), doz.	1.65	
Brûleurs, dessus verre, (B), doz.	1.90	
Cheminées (first), No 2 . . . . . doz.	0.60	
Cheminées (first), No 1 . . . . . doz.	0.44	
Cheminées (first), No 0 . . . . . doz.	0.41	
Cheminées (climax), No 2 . . . . . doz.	0.62	
Cheminées (climax), No 1 . . . . . doz.	0.46	
Cheminées (climax), No 0 . . . . . doz.	0.43	

**SAVON DE CASTILLE**

Le savon blanc de Marseille a été avancé de 1-2c par lb.

Le savon de Marseille (ou Castille) se vend: le blanc de 8 1-2 à 9c la lb., poids net, et le marbré rouge de 8c. à 9c.

**GRAISSE A ROUES**

On cote:		
Graisse Imperial, en lots de grosse . . . . . doz.	0.52½	
Caisse de 4 doz. . . . . doz.	0.55	
Quantité moindre . . . . . doz.	0.60	
Graisse au mica.		
Boîtes de 1 lb. (par 3 doz.), doz.	0.95	
Quantité moindre . . . . . doz.	1.00	
Boîtes de 3 lbs. (par 2 doz.), doz.	2.50	
Quantité moindre . . . . . doz.	2.60	

**HUILE D'OLIVE**

Nous cotons l'huile de Loubon:		
Pintes . . . . .	0.00	2.90
Chopines . . . . .	0.00	1.40
1-2 chopines . . . . .	0.00	0.75

**HUILE DE CASTOR**

Nous cotons:		
	Grosse.	Doz.
Bouteilles de 1 oz. . . . .	\$3.60	\$0.35
Bouteilles de 2 oz. . . . .	5.00	0.45
Bouteilles de 3 oz. . . . .	6.00	0.55
Bouteilles de 4 oz. . . . .	7.25	0.65
Bouteilles de 1-2 chopine. . . . .	11.50	1.10
Bouteilles de 1 chopine . . . . .	17.50	1.60
Bouteilles de 1 pinte . . . . .	28.00	2.50
Estagnon de 40 lbs. . . . .	0.09	0.10
Quart, lb. . . . .	0.00	0.10½
Moins d'un quart, gall. . . . .	0.00	1.14

**HUILE DE FOIE DE MORUE**

Nous cotons l'huile de foie de morue de Terre-Neuve, de \$1.40 à \$1.60 le gallon, suivant quantité et l'huile de foie de morue de Norvège, de \$1.50 à \$1.65.

**HUILE DE COTON**

Nous la cotons:		
Au baril . . . . . gal.	1.10	
Moins d'un baril . . . . . gal.	1.25	

**VASELINE**

Nous cotons:		
No 1, la grosse. . . . . \$	6.72, esc. 5 p.c.	
No 2, la grosse. . . . .	14.40, esc. 5 p.c.	
No 1, la doz. . . . .	0.60 net.	
No 2, la doz. . . . .	1.25 net.	

**HUILE DE PETROLE**

Nous cotons:		
Pratt's Astral Oil . . . . . le gal.	0.19½	
Standard Acme . . . . . le gal.	0.17	
Silver Star . . . . . le gal.	0.15½	

**GRAINS ET FARINES**

**Marché de Chicago**

Excités par une rumeur non fondée, annonçant que des ventes de blé pour exportation avaient eu lieu à Winnipeg, les acheteurs à court terme offrirent, mercredi, des prix plus élevés de 1-2c. à 2 1-4c. que ceux de la veille. En clôture, le marché du blé était fort et les prix n'étaient guère au-dessous du niveau le plus élevé de la journée.

Les prix du blé d'Inde variaient d'une avance de 1-4c à une diminution de 3-8c. à 1-2c.

L'avoine était en gain de près de 1-4c.

	Juil.	Sept.
Blé . . . . .	1.03%	1.02%
Blé-d'Inde. . . . .	58%	61%
Avoine . . . . .	40%	39%

**Marché de Montréal**

En grains, notamment en blé, nos prix sont trop élevés pour l'exportation. Il y a peu à faire en avoines et, en réalité, les affaires sont tranquilles aussi bien pour les avoines que pour l'orge, les pois et le blé-d'Inde.

Les farines de blé ont été avancées de 40c par baril depuis notre dernière revue en sympathie avec la hausse des prix du blé. Le marché est très ferme aux nouveaux prix. La demande est assez active.

Les issues de blé sont en meilleure demande et à prix fermes sans changement.

Les farines d'avoine roulée sont tranquilles aux anciens prix.

**Grains**

Blé du Nord No 1 . . . . .	0.00	1.10
Blé du Nord No 2 . . . . .	0.00	1.07
Blé du Nord No 3 . . . . .	0.00	1.05
Blé du Nord feed . . . . .	0.00	0.85
Avoine Man. No. 2 . . . . .	0.39	0.39½
Avoine Man. No 3 . . . . .	0.38	0.38½
Avoine Ont. et Québec No 2 . . . . .	0.38	0.38½

Avoine Ont. et Québec No 3 . . . . .	0.37	0.37½
Avoine Ont. et Québec No 4 . . . . .	0.36	0.36½
Orge à moulée . . . . .	0.50	0.51
Pois No 2, ordinaires . . . . .	0.78	0.80
Sarrasin (48 lbs) . . . . .	0.00	0.00
Seigle . . . . .	0.00	0.00
Blé-d'Inde (suivant qualité) . . . . .	0.66	0.67

**Farines**

Patentes du printemps.		
premières . . . . . 2 sacs	0.00	5.90
Patentes du printemps,		
secondes . . . . . sacs	0.00	5.40
Patente d'hiver . . . . . 2 sacs	0.00	5.25
Straight rollers . . . . . baril	4.70	4.80
Straight rollers . . . . . sac	2.30	2.35
Forté à boulanger . . . . . 2 sacs	5.20	5.40
Farine de blé-d'Inde . . . . . 2 sacs	3.20	3.30
Farine à pâtisserie . . . . . sac	0.00	2.45

**Farine d'avoine**

Avoine roulée, 90 lbs sacs . . . . .	0.00	2.00
Avoine roulée . . . . . baril	0.00	4.30

**Issues de blé - en sacs**

Son Manitoba, au char, ton	00.00	18.00
Grd Manitoba, au char, ton	00.00	21.00
Son d'Ontario, au char, ton	18.50	19.00
Middlings d'Ontario, au char, ton	21.00	22.00
Moulée . . . . . au char	25.00	28.00

**FROMAGE**

**Marché anglais**

MM. Marples, Jones & Co. nous écrivent de Liverpool à la date du 24 juin 1910:

Les affaires sont calmes et les prix sans changement. Le temps est tout ce qu'on peut désirer de mieux—soleil brillant, suivi de pluies chaudes—et le fromage de fabrication domestique continue à être l'objet principal des transactions. Le fromage canadien est relativement négligé.

**Nous cotons:**

Canadien, haut choix, blanc ancien . . . . .	59/0 à 61/0
Canadien, haut choix blanc, nouveau . . . . .	53/0 à 54/6
Canadien coloré, haut choix, ancien . . . . .	55/0 à 57/0
Canadien coloré, haut choix, nouveau . . . . .	53/0 à 54/6
Nouvelle-Zélande, blanc, haut choix (ex Londres) . . . . .	57/0 à 58/0
Nouvelle-Zélande, coloré, haut choix (ex-Londres) . . . . .	54/0 à 55/0

MM. Mills & Sparrow nous écrivent de Londres, à la date du 24 juin 1910:

—Les stocks de fromage canadien nouveau s'accumulent et nous croyons que, tant qu'il y aura assez de fromage de Nouvelle-Zélande pour faire face à la demande, le fromage canadien soit négligé.

—Il y a eu une bonne demande sans changement de prix; les approvisionnements qui arrivent continuellement sont un grand point en faveur de l'industrie de la Nouvelle-Zélande, et les acheteurs continueront sans doute à employer ce fromage pendant tout l'été.

**Nous cotons:**

Nouvelle-Zélande, blanc . . . . .	57/0
Nouvelle-Zélande, coloré . . . . .	54/0
Canada, blanc et coloré nouv. . . . .	53/0 à 55/0

**Marchés d'Ontario**

Woodstock, 29 juin—Offert 1662 boîtes, blanc et 1258 coloré. Quelques ventes à 10 5-8c.

Madoc, 29 juin—Offert 920 boîtes. Vendu 415 boîtes à 10 9-16c.

Tweed, 29 juin—Offert et vendu 270 boîtes blanc à 10 9-16c.



Brookville, 30 juin—Offert 1276 boîtes blanc et 2679 coloré. Vendu le tout à 10 1-2c.

Belleville, 30 juin—Offert 2285 boîtes. Vendu 1010 boîtes à 10 5-8c. et 330 à 10 9-16c.

Iroquois, 30 juin—Offert 310 boîtes blanc et 629 coloré. Vendu un lot à 10 11-16c et le reste à 10 1-2c.

Ottawa, 30 juin—Offert 464 boîtes blanc et 525 coloré. Vendu le tout à 10 1-4c.

Winchester, 30 juin—Offert 998 boîtes blanc et 120 coloré. Quelques ventes à 10 1-2c.

Russell, 30 juin—Offert et vendu 275 boîtes blanc et 6 coloré à 10 1-2c.

Kingston, 30 juin—Offert 625 boîtes blanc et 363 coloré. Ventes à 10 9-16c et 10 5-8c.

Alexandria, 30 juin—Vendu 826 boîtes blanc à 10 1-2c.

London, 2 juillet—Offert 315 boîtes blanc et 800 coloré. Pas de vente.

Perth, 2 juillet—Offert et vendu 1300 boîtes blanc et 500 coloré à 10 1-2c.

Campbellford, 5 juillet—Offert 1220 boîtes. Vendu 450 boîtes à 10 1-2c et 315 à 10 7-16c.

Peterboro, 6 juillet—Offert et vendu 3548 boîtes coloré à 10 5-8c., 10 9-16c.

Madoc, 6 juillet—Offert et vendu 930 boîtes à 10 9-16c.

Woodstock, 6 juillet—Offert 1612 boîtes blanc et 390 coloré. Ventes à 10 1-2c.

**Marchés de Québec**

Cowansville, 2 juillet—Offert 182 boîtes. Vendu le tout à 10 1-2c.

Farnham, 4 juillet—Vendu 54 boîtes blanc à 10 3-8c.

**Marché de Montréal**

Les importations de fromage, la semaine dernière, ont été relativement faibles; aussi, les exportations totales depuis l'ouverture de la navigation sont-elles retombées au dessous du chiffre de l'an dernier.

Notre marché est, comme ceux de la campagne, plus facile; les détenteurs vendent aux exportateurs aux prix de 10 3 8 à 10 1 2c.

Aujourd'hui, comme d'ailleurs tous les jeudis, a lieu la vente à l'encan des fromages de la Société Coopérative de Québec, nous regrettons que cette vente ait lieu à une heure qui ne nous permette pas d'en rendre compte le jour même. Nous nous contenterons de constater que ces ventes obtiennent toujours un grand succès et quelles devront avoir sur la production l'influence heureuse qu'en attendent les promoteurs de la dite Société.

Les exportations pour la semaine finissant le 2 juillet, ont été les suivantes:

- 1910—66,511 boîtes.
- 1909—95,047 boîtes
- 1908—81,480 boîtes.

Du 1er mai au 2 juillet elles ont été comme suit:

- 1910—421,252 boîtes.
- 1909—444,197 boîtes.
- 1908—451,061 boîtes.

**BEURRE**

**Marché anglais**

MM. Marples, Jones & Co. nous écrivent de Liverpool à la date du 24 juin 1910:

La cote officielle du beurre danois est plus élevée de 1 kroner, bien que les prix des autres sortes soient sans changement. Le beurre de Sibérie est cependant un peu plus facile. On croit généralement que les prix du marché seraient beaucoup plus faciles, sans les grandes quantités de

beurre danois et irlandais dont on a besoin en ce moment pour l'exportation.

**Nous cotons:**

Ladies des Etats . . . . .	(manque)
Renovated, choix . . . . .	(manque)
Irlande, crèmerie, choix . . . . .	104/0 à 107/0
Canada, crèmerie, choix . . . . .	(manque)
Australie, haut choix . . . . .	102/0 à 104/0
Nouv. Zélande, haut choix . . . . .	106/0 à 108/0
Sibérie, crèmerie, haut choix . . . . .	102/0 à 104/0
Argentine, haut choix . . . . .	103/0 à 105/0
Danois, crèmerie, choix et haut choix, en barils . . . . .	114/0 à 117/0

MM. Mills & Sparrow nous écrivent de Londres, à la date du 24 juin 1910:

—La cote du beurre danois a été élevée de 1 kroner, cela pour inclure le prix élevé offert à quelques unes des meilleures beurreries.

—Les arrivages de Sibérie, cette semaine, sont un peu en excès de ceux de la semaine dernière, et bien qu'il se fasse d'assez bonnes affaires, le commerce porte principalement sur les meilleures qualités, qui offrent une bonne valeur, mais il est très difficile de vendre les beurres de seconde qualité, bien qu'on les offre à des prix plus bas que la semaine dernière.

—Les affaires en beurre français sont à peu près sans changement, l'offre étant juste suffisante pour la demande. Les dernières fortes chaleurs ont plutôt eu un mauvais effet sur la qualité.

—Il est arrivé d'Australie, environ 8000 boîtes. Bien qu'il y ait eu une bonne demande pour la qualité haut choix, les prix sont à peine maintenus, et les ventes des secondes qualités ont de nouveau été lentes. La qualité en général est bien améliorée par rapport à ce qu'elle était il y a quelques semaines. La difficulté consiste à faire revenir les acheteurs à ce beurre, car un grand nombre d'entre eux avaient été forcés de l'abandonner pendant que la qualité était indifférente.

—Du beurre de Nouvelle-Zélande est arrivé en bon ordre, et sa qualité était très satisfaisante. Les prix peuvent être aussi considérés comme assez bons pour l'époque de l'année.

**Nous cotons:**

Danemark . . . . .	114/0, 115/0 à 116/0
France, haut choix . . . . .	110/0 à 116/0
Nouvelle-Galles du Sud, haut choix, salé . . . . .	100/ à 102/0
Nouvelle-Galles du Sud, choix, salé . . . . .	96/0 à 98/0
Nouvelle-Galles du Sud, haut sans sel . . . . .	102/0 à 104/0
Nouvelle-Galles du Sud, choix, sans sel . . . . .	98/0 à 100/0
Queensland, haut choix salé . . . . .	100/0 à 102/0
Queensland, choix, salé . . . . .	96/0 à 98/0
Queensland, haut choix, sans sel . . . . .	102/0 à 104/0
Queensland, choix, sans sel . . . . .	98/0 à 100/0
Sibérie, haut choix . . . . .	96/0 à 98/0
Sibérie choix . . . . .	92/0 à 94/0
Nouvelle-Zélande, haut choix . . . . .	108/0 à 110/0
Nouvelle-Zélande, seconds . . . . .	102/0 à 104/0
Nouvelle-Zélande, remalaxé . . . . .	86/0 à 88/0
Victoria, haut choix, salé . . . . .	100/0 à 102/0
Victoria, choix, salé . . . . .	96/0 à 98/0
Victoria, haut choix, sans sel . . . . .	102/0 à 104/0
Victoria, choix, sans sel . . . . .	98/0 à 100/0

**Marchés de Québec**

Cowansville, 2 juillet—Offert et vendu 590 boîtes à 22 1-4c.

Farnham, 4 juillet—Offert 603 paquets. Vendu 279 paquets à 22 1-8c et 138 à 22 1-4c.

**Marché de Montréal**

Il s'est encore exporté un peu de beurre la semaine dernière, mais pas suffisamment pour dégorger notre marché qui est loin de consommer tout ce qu'il reçoit. Les exportations de la présente semaine ne seront pas non plus importantes, à moins que d'ici samedi il ne se traite quelque grosse affaire par le câble, ce qui est douteux.

On paie aux producteurs pour le beurre de choix, de 21 1-2c. à 22c.

On vend en détail aux épiciers, de 28 à 23 1-2c. les beurres de crèmeries et de 20c. à 21c. les beurres de ferme.

Les exportations pour la semaine finissant le 2 juillet 1910 ont été les suivantes:

- 1910—1734 paquets.
- 1909— 54 paquets.
- 1908—6948 paquets.

Du 1er mai au 2 juillet, elles ont été comme suit:

- 1910—3232 paquets.
- 1909—1418 paquets.
- 1908—26615 paquets.

**OEUFs**

**Marché anglais**

MM. Marples, Jones & Co. nous écrivent de Liverpool à la date du 24 juin 1910:

Le marché est soutenu.

**Nous cotons:**

Oeufs d'Irlande . . . . .	7/0 à 8/3
Oeufs du Continent . . . . .	6/4 à 7/6

**Marché de Montréal**

Il y a une assez bonne demande locale pour les oeufs.

Nous cotons en lot de caisse, à la doz.: oeufs choisis de 20 1-2 à 21c.; oeufs No 1. de 18 à 19c.; et oeufs No2, de 15 à 17c.

**LEGUMES**

Asperges . . . . .	la doz.	3.50	5.00
Aubergines . . . . .	la doz.	0.00	2.50
Betteraves . . . . .	le sac	0.00	1.00
Betteraves nouvelles . . . . .	doz.	0.00	1.60
Carottes . . . . .		0.00	0.50
Carottes nouvelles, la doz. . . . .		0.00	0.50
Céleri nouveau . . . . .	la doz.	0.00	1.00
Céleri de Californie, le crate . . . . .		0.00	7.00
Céleri de Floride . . . . .		0.00	2.50
Champignons . . . . .	lb.	0.65	0.75
Choux Américains . . . . .	le qrt	1.75	2.00
Choux de Bruxelles . . . . .		manquent	
Choux nouveau . . . . .	le crate	1.75	2.00
Choux fleurs . . . . .		2.00	3.00
Concombres . . . . .	le panier	2.00	2.50
Cresson . . . . .	doz. paquet	0.00	0.30
Epinards . . . . .	la boîte	0.00	0.75
Echalottes . . . . .	la doz pqt.	0.00	0.15
Fèves vertes et jaunes, . . . . .			
	le panier	3.00	3.50
Navets nouveaux . . . . .	doz.	0.00	1.50
Navets de Québec . . . . .	le sac	0.00	1.50
Oignons blancs . . . . .	lb	0.00	0.03 1/2
Oignons des Bermudes, . . . . .			
	le crate	0.00	3.25
Oignons d'Espagne, la caisse . . . . .		0.00	3.25
Oignons égyptiens . . . . .		0.00	3.25
Panais . . . . .	le sac	0.75	1.00
Patates (au détail), lesac . . . . .			
90 lbs . . . . .		0.50	0.55
Patates (en gros), le sac . . . . .			
90 lbs. . . . .		0.40	0.50
Patates sucrées . . . . .	le panier	0.00	0.70
Patates nouvelles. . . . .	brl.	3.00	3.25
Persil . . . . .	doz de paquets	0.00	0.50
Piment . . . . .	le crate	0.00	4.00
Poireaux . . . . .	la doz pqt.	0.00	1.00
Radis . . . . .	la doz, pqt.	0.25	0.35
Raifort . . . . .	la lb.	0.00	0.15

Rhubarbe . . . la doz. pqt.	0.00	0.30
Salade de Montréal, frisée		
doz.	0.00	0.20
Salade de Montréal, pommée,		
doz.	0.15	0.20
Salsifis . . . la doz. de pqt.	0.00	1.50
Tomates de Floride, le crate	3.25	4.00
Tomates, 4 paniers au crate	0.00	1.65
Topinambours . . . le quart	0.00	3.50

**FRUITS VERTS**

Abricots de Californie, crate	0.00	2.00
Atocas . . . . .	manquent	
Ananas . . . . . cse	3.00	3.25
Bananes, régime (en		
crate . . . . .	1.40	2.25
Citrons Messine (300s.), bte	2.75	3.50
Cocos, sac 150 lbs. . . . .	3.75	4.00
Fraises . . . . . le casseau	0.12	0.16
Kumquats . . . . . le casseau	0.00	0.20
Limons . . . . . la boîte	0.00	1.00
Mandarines . . . . . la bte	3.00	4.00
Oranges Jamaïque. . . . . bte	4.50	5.00
Oranges Navel . . . . .	4.00	4.50
Oranges de Porto Rico, . bte	manquent	
Oranges de Valence 420 . . . . .	0.00	6.00
Oranges Valence 714 . . . . . bte	0.00	7.00
Oranges Valence 1064, . bte	0.00	7.75
Oranges Valence 1120 . bte	0.00	7.00
Oranges Sorente—		
Caisse, 200 . . . . .	3.00	3.50
Caisse, 300 . . . . .	0.60	3.50
Caisse, 100 (½ boîtes) . . . . .	0.00	2.00
Caisse, 150 . . . . .	0.00	2.50
Caisse, 80 . . . . .	0.00	1.75
Caisse, 64 . . . . .	0.00	1.25
Pamplemousses de Floride,		
bte	0.00	5.00
Pamplemousses de Cuba, bte	4.00	5.00
Pêches de Californie, 2 rangs	1.60	2.00
Pêches de Californie, 3 rangs	1.75	2.00

Pêches de Californie, 4 rangs		
au panier	2.00	2.50
Poires de Californie, crate	0.00	4.50
Prunes Bleues, de Californie	2.75	3.25
Prunes Rouges de Californie	1.90	2.00
Prunes Japon de Californie	2.50	3.00
Pommes . . . . . le quart	6.00	8.00
Pommes de Californie, bte	0.00	3.50
Raisin Hamburg . . . . .	manque	
Raisin Malaga . . . . .	manque	

**FOIN PRESSE ET FOURRAGES**

**Marché de Montréal**

Il se fait très peu d'affaires en foin. Les marchés européens sont très faibles, tandis que les marchés américains sont assez fermes; il n'y a néanmoins peu à faire avec les Etats-Unis en ce moment. Le foin No 1 est rare sur place.

Foin pressé, No 1 . . . . .	14.00	14.50
Foin pressé, No 2, extra . . . . .	13.00	13.50
Foin pressé, No 2, ord. . . . .	11.00	11.50
vres.		
Foin mélangé de trèfle . . . . .	10.00	10.50
Trèfle pud . . . . .	9.00	9.50
Paille d'avoine . . . . .	4.00	5.00

**PEAUX VERTES**

La demande continue à être faible. Les peaux de boeuf de la campagne sont à prix plus bas de 1-2c.; le prix des peaux d'agneau est plus élevé de 5c.

Les commerçants de Montréal paient aux bouchers: boeuf de la ville No 1, 13 1-2c.; No 2, 12 1-2c.; No 3, 11 1-2c.; boeuf de la campagne, No 1, 11 1-2c.; No 2, 10 1-2c.; No 3, 9 1-2c. Veau de la ville, No 1, 16c.; No 2, 15c.; veau de la campagne, No 1, 16c.; No 2, 14c.; agneau, petites peaux, 25c.; mouton, \$1.40; cheval, \$2.50.

**LA BOULANGERIE**

Comme toutes les corporations, en France, celle des boulangers s'est formée par une sorte de confrérie. Sous le nom de "talemellers", qu'ils portaient à l'origine, on trouve la trace de leurs statuts du temps de saint Louis; mais les plus anciens règlements que nous possédions encore dans toute leur teneur, sont ceux qui nous ont été conservés par Estienne Bolleau, et qui datent de 1260. Le premier article porte: "Nuz (nul) ne peut estre tameller dedans la banlieue de Paris, se il n'achate (s'il n'achète) le mestier du roy".

Un de leurs privilèges, était de pouvoir acheter et revendre des porcs sans payer de droits, parce que les porcs leur étaient nécessaires pour manger le son.

Pour passer maître et avoir le droit d'exercer sa profession, le boulanger devait faire un apprentissage de quatre années, acheter du roi, ou du grand panetier, son intermédiaire, la maîtrise et se prêter, pour sa réception, à certaines formalités bizarres, dont la signification nous échappe aujourd'hui.

A partir de ce moment, le droit de visite était établi, et le pain d'un poids insuffisant était saisi et confisqué au profit des pauvres; tout délit était jugé par le maître de la communauté; les appels étaient portés devant le grand pa-

**LES CONFITURES DE FRAISES,  
ET LES FRAISES EN SIROP DE**

**WAGSTAFFE,**

**NOUVELLE SAISON,  
SONT MAINTENANT PRETES.**

Bouillies dans des Chaudrons en Argent.

Prière de donner un ordre promptement.

M. l'Epicier, nous protégeons la santé de vos clients.

**WAGSTAFFE LIMITED,**

FABRICANTS DE PURES CONSERVES DE FRUITS

HAMILTON.

## Courroies Spéciales

Nos courroies sont recouvertes de notre Ciment Imperméable et peuvent être exposées au froid ou à la chaleur sans danger de les gâter.



**D. K. McLaren, Limited**

Montréal, 800 rue Craig Ouest.  
Québec, 21 rue St-Pierre.

netter, qui jugeait en dernier ressort. La pénalité ordinaire était fort simple: toute faute était punie d'une amende de six deniers.

Philippe-le Bel décida ensuite que les amendes seraient proportionnées au délit. Il donna pour juge aux boulangers le Prévôt de Paris. En 1366, Charles V ordonne que les boulangers, tant de Paris que du dehors, apporteront leur pain à la halle les jours de marché, et ne pourront faire de pain que du même poids de la même farine, de la même substance et du même prix; ils feront deux sortes de pain, l'un de tel poids qui vaudra quatre deniers, et l'autre deux deniers

En 1372, le roi décide que le prix du pain sera fixé, à Paris, selon les différents prix du blé. Quand le blé vaudra huit sous, le pain blanc ou pain de chail, de deux deniers, pèsera, en pâte, 30 onces, et tout cuit, 25 onces et demie; le pain bourgeois pèsera, en pâte, 45 onces, et cuit, 37 onces et demie; enfin, le pain de "brode", de qualité inférieure, du prix d'un denier, pèsera, en pâte, 42 onces, et tout cuit 36 onces.

Au début du quatorzième siècle, Charles VI déclare: que les boulangers ne pourront acheter, ni faire acheter grains ou farines aux marchés de Paris, si le marché n'a duré au moins une heure.

Que nul boulanger ne pourra être en même temps meunier ou mesureur de blé.

Que les boulangers ne pourront acheter de blé que par le ministère d'un mesureur juré.

Les rigueurs d'une guerre interminable, la rareté et le haut prix des céréales et d'autres causes encore découragèrent les boulangers, et bon nombre d'entre eux détruisirent leurs fours, mais ils furent obligés de les reconstruire immédiatement, sous peine de bannissement. En 1415, le pain blanc se vendit à raison de trois deniers parisis, le pain bis, deux deniers parisis, et le pain mêlé d'orge, deux deniers tournois les treize onces. Les boulangers étaient tenus de déclarer ces prix à l'acheteur et ne devaient pas

tirer du setier de farine plus de dix douzaines de pain blanc de treize onces.

Ces chiffres étant un peu ardu, examinons l'ordonnance du 13 mai 1569, concernant les compagnons boulangers. Ceux-ci devaient être continuellement en chemise, en caleçon, sans haut-de-chausses et bonnet; dans un costume tel, en un mot, qu'ils fussent toujours en état de travailler, et jamais de sortir, hormis les dimanches et les jours de chômage réglés par les statuts. "Et leur sont faites défenses d'eux assembler, monopoliser, porter épées, dagues et autres bâtons offensibles: de ne porter aussi manteaux, chapeaux et hauts-de-chausses, sinon es jours de dimanche et autres fêtes, auxquels jours seulement leur est permis porter chapeaux, chausses et manteaux de drap gris ou blanc et non autre couleur, le tout sur peine de prison et de punition corporelle, confiscation desdits manteaux, chausses et chapeaux."

Sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, il y eut des perfectionnements apportés dans la fabrication. On vendit la farine sans le son aux boulangers; il y eut défense d'employer la levure de bière, et le nombre des marchés augmenta.

En 1709 et 1710, il y eut une disette affreuse. L'Etat était aux abois, le Trésor épuisé. Ce qu'on voulut, c'est étendre plus loin l'impôt en y soumettant les boulangers des faubourgs comme ceux de la ville, et on exigea d'eux des sommes qui semblaient la rémunération de cette prétendue grâce.

On ajouta ensuite à la loi qui défendait à chaque boulanger ayant place, de se retirer avant la vente complète de son pain, l'obligation d'apporter, sous peine d'amende, à chaque marché une certaine quantité de pain, et de ne céder jamais, s'il était étranger, ce qui lui restait aux boulangers de la ville.

A cette époque, l'apprentissage, qui était fixé à cinq années, devait être suivi de quatre années de compagnonnage. Après ces neuf ans, l'ouvrier, à moins d'être fils de maître, devait faire un

LES

## TOLES CANADA GALVANISÉES

de la marque "Dominion Crown" sont de la fabrication la plus ancienne et la meilleure sur le marché. . . . .

Demandez-les à votre Marchand de Gros et n'acceptez pas de substitution. . .

**A. C. LESLIE & CO.**

**MONTREAL.**

**LIMITED**

"chef-d'oeuvre" et pouvait, en payant un brevet de 40 livres et 900 livres, de maître, exercer enfin comme maître. Puis vint la Révolution qui changea tout cela.

Bien que la toile métallique ait un avantage sur les métaux perforés quand il s'agit de tamisage, dans bien des cas la surface rugueuse et inégale de la toile métallique offre un grand inconvénient. On a éliminé cet inconvénient en faisant passer la toile métallique entre de lourds cylindres, pour aplatir les ondulations du fil. La B. Greening Co., Limited a toujours fait ce travail plus ou moins et, dernièrement voyant que la demande pour cet article augmentait beaucoup, elle a installé des laminoirs pour satisfaire à la demande pour grillage de pesanteur moyenne. Cette firme a obtenu ainsi un tel succès qu'elle s'est trouvée encouragée à installer des cylindres plus pesants. Ces cylindres sont maintenant en place, et ce sont indubitablement les plus pesants qui existent dans n'importe quelle manufacture de toile métallique sur le continent.

L'installation de ces cylindres est l'achèvement d'un établissement de tissage de fil métallique, égal à tout autre faisant le même genre de travail.

### Personnel

M. Armand Chaput, de la maison L. Chaput, Fils & Cie est de retour à Montréal après avoir passé une dizaine de jours à la pêche à Ste-Marguerite, sur le Lac Masson où il a été l'hôte du Dr Raoul Masson.

## SI VOUS APPROUVEZ

la ligne de conduite du "PRIX COURANT", abonnez-vous.

Faites-le connaître à vos amis, amenez-les à s'abonner.

Parlez-en à vos fournisseurs afin qu'ils se rendent compte de l'efficacité de sa publicité.

# Ferronnerie, Quincaillerie, Peintures, Matériaux de Construction, Etc.

## Revue des Marchés

### FERRONNERIE

La demande est très bonne en général et le commerce de gros a de la difficulté à se procurer ses marchandises, principalement les clous, la broche, les vis. On prévoit même que les vis seront très rares dans quelque temps.

Les seuls changements, cette semaine, concernent les prix du zinc en feuilles et du zinc en lingots, qui ont été baissés.

Les paléments se maintiennent assez bons.

### PLOMBERIE

#### Tuyaux de plomb

L'escompte est de 25 pour cent.

Les prix sont de 7c. pour tuyaux en plomb et de 8c. pour tuyaux de plomb composition.

#### Tuyaux de renvoi en fonte et accessoires

Prix fermes.

Les escomptes sur les prix de la liste sont: tuyaux légers 60 et 10 p. c.; tuyaux moyens et extra-forts 70 p. c. et accessoires légers, moyens et extra-forts 70 pour cent.

#### Tuyaux en fer

##### Tuyaux noirs:

##### Nous cotons, prix de la liste:

1-4	100 pieds	5.50
3-8	"	5.50
1-2	"	8.50
1	"	16.50
3-4	"	11.50
11-4	"	22.50
11-2	"	27.00
2	"	36.00

##### Nous cotons net:

21-2	"	16.30
3	"	21.54
31-2	"	27.07
4	"	30.89

##### Tuyaux galvanisés.

##### Nous cotons, prix de la liste:

1-4	100 pieds	5.50
3-8	"	5.50
1-2	"	8.50
3-4	"	11.50
1	"	16.50
11-4	"	22.50
11-2	"	27.50
2	"	36.00

##### Nous cotons net:

21-2	"	22.20
3	"	29.19
31-2	"	30.70
4	"	41.75

Les escomptes sont les suivants:

Tuyaux noirs: 1-4 pouce, 63 p. c.; 3-8 pouce, 59 p. c.; 1-2 pouce, 69 p. c.; 3-4 pouce à 2 pouces, 71 1-2 p. c.

Tuyaux galvanisés: 1-4 pouce, 48 p. c.; 3-8 pouce, 44 p. c.; 1-2 pouce, 59 p. c.; 3-4 à 2 pouces, 61 1-2 p. c.

#### Tuyaux en acier

2	pouces	100 pieds	8.50
2½	pouces	"	10.50
3	pouces	"	12.00
3½	pouces	"	15.00
4	pouces	"	19.25

#### Fer-blanc

Prix fermes.

Nous cotons:

##### Au Charbon—Allaways ou égal

1c,	14 x 20, base	bte	4.40	4.50
-----	---------------	-----	------	------

##### Fer-blanc en feuilles

X,	Extra par X et par cse.	0.75	1.00
----	-------------------------	------	------

(Caisse de 112 feuilles, 108 lbs. net)

##### Au Coke—Lydbrook ou égal

1C,	14 x 20, base	bte	4.10	4.25
-----	---------------	-----	------	------

(Caisse de 112 feuilles, 108 lbs. net).

##### Au Charbon—Terne-Dean ou égal

1C,	20 x 28	bte	7.00	7.25
-----	---------	-----	------	------

(Caisse de 112 feuilles, 216 lbs. net).

##### Feuilles Fer-blanc pour Bouillottes

(Caisse de 560 lbs.)

XX,	14 x 60, gauge 26	lb.	0.07	0.07½
72 x 30	gauge 23	les 100 lbs.	7.75	8.00
72 x 30	gauge 26	les 100 lbs.	8.25	8.50
72 x 30	gauge 28	les 100 lbs.	8.75	9.00

#### Tôle Canada

Prix fermes.

Nous cotons: 52 feuilles demi-poll, \$2.40; 60 feuilles, \$2.45 et 75 feuilles \$2.50.

#### Tôle noire

Prix fermes.

Nous cotons: 20 à 24 gauge, \$2.20; 26 gauge, \$2.25; 28 gauge, \$2.50.

#### Tôles galvanisées

Nous cotons à la caisse:				Fleur
"Gorbals				Queens de
Best Best" Comet Head				Lys
28 G	4.20	3.95	4.20	4.05
26 G	3.45	3.50	3.75	3.80
22 à 24 G	3.50	3.45	3.70	3.55
16-20	3.25	3.20	3.45	3.30

#### Apollo

10½ oz=28	Anglais	4.10
28 G=26	Anglais	3.85
26 G		4.35
24 G		3.60
22 G		3.60
16 à 20 G		3.45

Moins d'une caisse, 25c. de plus par 100 livres.

28 G. Américain équivaut à 26 G. Anglais.

Les petites tôles sont également très fermes.

Petite tôle 18 x 24	52 files	4.45
Petite tôle 18 x 24	60 files	4.70

#### Plaques d'acier

Prix fermes.

1-8 pouce	100 livres	2.65
3-16 pouce	"	2.55

#### Zinc en feuilles

Marché faible et prix plus bas de 10c. par rapport à nos cotes précédentes.

Nous cotons: \$6.65 à \$6.90 les 100 lbs.

#### Tuyaux de poêle

Nous cotons par 100 feuilles: 5, 6 et 7 pouces, ordinaires \$7.00 et polls \$9.

#### Coudes pour tuyaux

Nous cotons à la doz.: coudes ronds ordinaires 75 feuilles, \$1.10; 60 feuilles, \$1.35 et polls, 60 feuilles, \$1.60.

#### Soudure

Nous cotons: barre demi et demi, garantie 21c. à 24c.; do commerciale, 19c. à 22c.; do, à essayer les tuyaux, 20 à 22c.



Aucune ligne de Quincaillerie n'attire plus l'attention sur votre magasin que les paquets joliment lithographiés qui contiennent les nouvelles Cartouches et Douilles de Cartouches pour Fusils de Chasse "DOMINION."

Le Marchand fait plus de profit sur les munitions "DOMINION," bien que le sportsman paie moins pour les Cartouches de fabrication canadienne.

La qualité des cartouches de tous les calibres est superbe. Propres, tir exact et sûr, projectiles pénétrant droit au but.

**DOMINION CARTRIDGE COMPANY, LIMITED**  
FABRICANTS DE MUNITIONS  
MONTREAL, CANADA.

**Couplets**

L'escompte sur les prix de la liste est de 65 et 10 pour cent pour les couplets en fer et en acier.

**QUINCAILLERIE**

**Boulons et noix**

Nous cotons:  
 Boulons à volutes Norway (\$3.00) 50 et 10 p. c.  
 Boulons à volutes carrés (\$2.40) 60 et 10 p. c.  
 Boulons à volutes (\$1.00): grandeurs, 3/4 et moindres, 70 p. c.; 7-16 et au-dessus 60 p. c.  
 Boulons à machine, 3-8 pce et au-dessous 60, 10 et 10 p. c.  
 Boulons à machine, 7-16 pce et au-dessous 60 p. c.  
 Boulons à lisse, 3-8 et plus petits, 60 et 10 p. c.  
 Boulons à lisse, 7-16 et plus gros, 55 et 5 p. c.  
 Boulons à charrue, 50 et 10 p. c.

Noix par boîtes de 100 lbs.

Nous cotons:  
 Noix carrées 4 1-4c. la lb. de la liste.  
 Noix hexagones, 4 1-2c. la lb. de la liste  
 Pour moins d'une boîte de 100 lbs., les prix sont à augmenter de 1-2c. par lb.

**Broche à clôtures**

Le prix de la broche ondulée No 9 est coté \$2.85 pour quantité de moins d'un char et \$2.80 pour lot de char.  
 Le prix de la broche barbelée est actuellement de \$2.45 les 100 livres à Montréal et en plus petite quantité, de \$2.50.

**Crampes à clôtures**

Fer poli \$2.60  
 Fer galvanisé 2.85

**Broche pour poulailiers**

L'escompte sur les carreaux de 2", 1 1/2" et 1" est de 60 et 2 1/2 p.c., les autres grandeurs sont cotées comme suit, prix nets:  
 3/4 x 20 x 24" \$3.40  
 3/4 x 20 x 30" 4.10  
 3/4 x 20 x 36" 4.75  
 1/2 x 22 x 24" 5.00  
 1/2 x 22 x 30" 6.30  
 1/2 x 22 x 36" 7.50

**Broche galvanisée, etc.**

Nous cotons:  
 Acier fin du No 17 au No 24, 25 pour cent sur la liste.  
 Cuivre jaune 37 1/2 p. c.  
 Copper (cuivre rouge) 37 1/2 p. c.

**Broche galvanisée:**

No 5	les 100 lbs	3.97
No 6 à 8	les 100 lbs	3.40
No 9	les 100 lbs	2.90
No 10	les 100 lbs	3.45
No 11	les 100 lbs	3.50
No 12	les 100 lbs	3.05
No 13	les 100 lbs	3.15
No 14	les 100 lbs	4.00
No 15	les 100 lbs	4.20
No 16	les 100 lbs	4.45

**Poli Brûlé:**

No 0 à 9	les 100 lbs	2.30
No 10	les 100 lbs	2.35
No 11	les 100 lbs	2.42
No 12	les 100 lbs	2.60
No 13	les 100 lbs	2.70
No 14	les 100 lbs	2.80
No 15	les 100 lbs	2.85
No 16	les 100 lbs	3.00
Brûlé, p. tuyaux	100 lbs No 18	3.85
Brûlé, p. tuyaux	100 lbs No 19	4.70
Extra pour broche huilée,	10c p. 100 lbs.	

**Broche à foin**

Nous cotons:  
 No 13, \$2.70; No 14, \$2.80 et No 15, \$2.95. Broche à foin en acier coupée de longueur, escompte 25 p. c. sur la liste.

**Broche moustiquaire**

Nous cotons: \$1.70 par rouleaux de 100 pieds et \$1.75 par rouleaux de 50 pieds.

**Broquettes**

	Escomptes.
Pour boîtes à fraises	75 et 12 1/2 p.c.
Pour boîtes à fromage	85 et 10 p.c.
A vallées	80 et 12 1/2 p.c.
A tapis, bleues	80 p.c.
A tapis, étamées	80 et 15 p.c.
A tapis, en barils	40 p.c.
Coupées bleues, en doz.	75 et 12 1/2 p.c.
Coupées bleues, en 1-4 pesant	60 p.c.
Sweedon, coupées, bleues et ornées, en doz.	75 p.c.
Sweedon, coupées, bleues et ornées, en vrac	80 et 20 p.c.
A chaussures, en doz.	50 p.c.
A chaussures, en pqt 1 lb.	60 et 10 p.c.

**Clous de broche**

Nous cotons: \$2.35 prix de base, f.o.b.

**Clous coupés**

Bonne demande.  
 Nous cotons: prix de base \$2.40 f.o.b. Montréal.

**Clous à cheval**

Nous cotons par 100 lbs.: No 7, \$26; No 8, \$23.00; No 9, \$22.00; No 10, \$20; avec escompte de 55 p.c. pour la première qualité et de 57 1-2 p.c. pour la 2e qualité. Ajouter 12c net extra pour boîtes de 1 livre.

**Fers à cheval**

Nous cotons f.o.b. à Montréal:

	No 2 et plus grand	No 1 et plus petit
Fers ordinaires légers et pesants	le qrt 3.65	4.00
Neverslip crampons 7-16, le cent		2.60
Neverslip crampons 1-2, le cent		2.90
Neverslip crampons, 9-16, le cent		3.20
Neverslip crampons, 5-8, le cent		3.80
Neverslip crampons 5-16, le cent		2.10
Neverslip crampons 3-8, le cent		2.40
Fers à neige	le qrt 0.00	3.90
New Light Pattern	le qrt 4.00	4.25
Featherweight Nos 0 à 4		5.50
Fers "Toe weight" No 1 à 4		6.25
Fers assortis de plus d'une grandeur au baril 10c. à 25c. extra par baril.		

**Chaines en fer**

On cote par 100 lbs.

3-16 No 6	10.00
3-16 exact 5	8.50
3-16 Full 4	7.00
1-4 exact 3	6.50
1-4	6.50
5-16	4.40
3-8	3.90
7-16	3.80
1-2	3.70
9-16	3.60
5-8	3.40
3-4	3.30
1	3.30
7-8	3.30

**Onelda Community, Limited, Niagara Falls, Ont.**

Coil Chain.—Modèle Américain, 60 p.c.  
 Coil Chain.—Modèle Niagara, 60 p.c.  
 Chaines à vache.—Modèle Américain, 40 et 5 p.c.  
 Chaines à vache.—Modèle Niagara, 40 et 5 p.c.

Laiesses à chien.—Modèle Américain, 55 p.c.  
 Laiesses à chien.—Modèle Niagara, 55 p.c.  
 Chaines à licou.—Modèle Américain, 55 p.c.  
 Chaines à licou.—Modèle Niagara, 55 p.c.  
 Chaines d'attache.—Modèle Niagara, 75 et 5 p.c.  
 Divers:—

Accessoires de stalles, 35 et 5 p.c.  
 Chaines de hamac, 35 et 5 p.c.

**Pièges à gibier**

	Escompte.
Newhouse	30 et 10%
Hawley et Norton	50 et 5%
Victor	70 et 5%
Onelda Jump (Modèle Star)	60 et 5%

**Animal Trap Company**

Pièges à souris Out O'Sight	doz. 0.60
Pièges à rats Out O'Sight	doz. 1.20
Pièges à souris Easy Set	doz. 0.45
Pièges à rats Easy Set	doz. 0.95
Pièges à souris Blizzard	doz. 0.45
Pièges à rats Blizzard	doz. 0.95
Pièges à souris Hold-Fast (autrefois Devil)	doz. 0.25
Pièges à rats Hold Fast (autrefois Devil)	doz. 0.80
5-Hole Tin Chokers	doz. 0.80

**Vis à bois**

Nous cotons les escomptes suivants sur la liste:

Tête plate, acier	85 et 10 p.c.
Tête ronde, acier	80 et 10 p.c.
Tête plate, cuivre	75 et 10 p.c.
Tête ronde, cuivre	70 et 10 p.c.
Tête plate, bronze	70 et 10 p.c.
Tête ronde, bronze	65 et 10 p.c.

**Fanaux**

Nous cotons:

Cold Blast No 2	doz. 6.75
Wright No 3	doz. 8.50
Ordinaires	doz. 4.75
Dashboard C. D.	doz. 9.00
No 0	doz. 5.75

Peints, 50c. extra par doz.

**Tordeuses à linge**

Nous cotons:

Royal Canadian	doz. \$42.75
Colonial	doz. 42.75
Safety	doz. 44.50
E. Z. E.	doz. 42.00
Rapid	doz. 42.00
Paragon	doz. 42.25
Bicycle	doz. 47.25

**Munitions**

L'escompte sur les cartouches canadiennes est de 35 et 5 pour cent.

**Plomb de chasse**

Nous cotons:

Ordinaire	100 lbs	7.50
Chilled	100 lbs	7.90
Buck and Seal	100 lbs	8.80
Ball	100 lbs	8.70

L'escompte est de 25 pour cent sur la liste.

**METAUX**

**Antimoine**

Le marché est sans changement.

Nous cotons de \$8.25 à \$8.50 les 100 lbs.

**Fontes**

Nous cotons:

Carron Spécial	0.00	20.00
Carron Soft	0.00	19.75
Clarence No 3	0.00	18.00
Cleveland No 1	0.00	18.75
Middlesboro No 3	0.00	17.75
Summerlee No 2	0.00	20.25

**Fer en barre**

**Nous cotons:**

Fer, marchand . . . . .	base 100 lbs.	1.90
Fer forgé . . . . .	base 100 lbs.	2.05
Fer fini . . . . .	base 100 lbs.	2.15
Fer pour fers à cheval . . . . .	base 100 lbs.	2.15
Feuillard mince 1½ à 2 pcs, base		3.15
Feuillard épais No 10 base . . . . .		2.20

**Acier en barre**

**Nous cotons net, 30 jours.**

Acier doux . . . . .	base 100 lbs.	0.00	1.90
Acier à rivets . . . . .	base 100 lbs.	2.10	2.15
Acier à lisse . . . . .	base 100 lbs.	0.00	1.90
Acier à bandage, base 100 lbs.		0.00	2.00
Acier à machine, base 100 lbs.		0.00	1.95
Acier à pince . . . . .	base 100 lbs.	0.00	2.40
Acier à ressorts, base 100 lbs.		2.75	3.00

**Cuivre en lingots**

Le marché local est toujours faible. Nous cotons: \$13.75 à \$14.00. Le cuivre en feuille est coté à 30 cents.

**Etain en lingots**

Le marché est beaucoup plus fort. Les prix sont sans changement.

Nous cotons: 35 1-2c à 36c.

**Plomb en lingots**

Le marché est sans changement.

Nous cotons: \$3.45 à \$3.55.

**Zinc en lingots**

Le marché est faible et les prix sont plus bas de 10c par rapport à nos cotes précédentes.

Nous cotons de \$5.65 à \$5.75 les 100 livres.

**HUILES, PEINTURES ET VITRERIE**

**Huile de lin**

Nous cotons au gallon, prix nets: huile bouillie, 90c; huile crue, 87c.

**Huile de loup-marin**

Nous cotons au gallon: Huile extra raffinée . . . . . 60c

**Essence de térébenthine**

Forte demande et prix très fermes. Nous cotons net, 30 jours: au gallon, pour un baril, 85c.; de 2 barils à 4 barils 83c.; et pour quantité moindre de 1 baril, 90c.

**Blanc de plomb**

**Nous cotons:**

Blanc de plomb pur . . . . .	5.65	5.75
Blanc de plomb No 2 . . . . .	4.95	5.10
Blanc de plomb No 3 . . . . .	0.00	5.00
Blanc de plomb No 4 . . . . .	4.45	4.75

**Pitch**

Les prix sont sans changement. Goudron dur . . . . . 100 lbs. 0.55 0.65

**Peintures préparées**

**Nous cotons:**

Gallon . . . . .	1.25	1.70
Demi-gallon . . . . .	1.30	1.75
Quart, le gallon . . . . .	1.35	1.50
En boîtes de 1 lb. . . . .	0.09½	0.10½

**Verres à Vitres**

Nous cotons: Star, au-dessous de 26 pouces uni: 50 pieds, \$1.70; 100 pieds, \$3.20; 26 à 40, 50 pieds, \$1.80; 100 pieds, \$3.40; 41 à 50, 100 pieds, \$3.85; 51 à 60, 100 pieds, \$4.10; 61 à 70, 100 pieds, \$4.35; 71 à 80, 100 pieds, \$4.85. Double Diamond, 100 pieds: 0 à 25, \$6.75; 26 à 40, \$7.25; 41 à 50, \$8.75; 51 à 60, \$10.00; 61 à 70, \$11.50; 71 à 80, \$12.50; 81 à 85, \$14.00; 86 à 90, \$16.50; 91 à 95, \$18.00. Escompte 33 1-3 p.c.

Sur Diamond, escompte 20 p.c.

**Vert de Paris pur**

Nous cotons: Barils à pétrole . . . . . 0.00 0.18½

Drums de 25 à 100 lbs. . . . .	0.00	0.19
Drums de 25 lbs. . . . .	0.00	0.19½
Boîtes papier, 1 lb. . . . .	0.00	0.21
Boîtes ferblanc, 1 lb. . . . .	0.00	0.22
Boîtes papier, 1-2 lb. . . . .	0.00	0.23
Boîtes ferblanc, 1-2 lb. . . . .	0.00	0.24

**Câbles et cordages**

**Nous cotons:**

Best Manilla . . . . .	base lb.	0.00	0.10½
British Manilla . . . . .	base lb.	0.00	0.09½
Sisal . . . . .	base lb.	0.00	0.09
Lathyrin simple . . . . .	base lb.	0.00	0.10
Lathyrin double . . . . .	base lb.	0.00	0.10½
Jute . . . . .	base lb.	0.00	0.10½
Coton . . . . .	base lb.	0.00	0.23
Cordes à châssis . . . . .	base lb.	0.00	0.34

**Ficelle d'engerbage**

**Bonne demande.**

Manilla, 650 pieds . . . . .	1b	0.09½
Manilla, 600 pieds . . . . .	1b	0.08½
Manilla, 550 pieds . . . . .	1b	0.08½
Sisal, 500 pieds . . . . .	1b	0.08

Par 5 tonnes, 1-8c. de moins. Par lot de char, 1-4c. de moins.

**Papiers de Construction**

**Nous cotons:**

Jaune et noir pesant . . . . .	0.00	1.85
Jaune ordinaire, le rouleau . . . . .	0.00	0.32
Noir ordinaire, le rouleau . . . . .	0.00	0.40
Goudronné, les 100 lbs. . . . .	0.00	1.85
Papier à tapis, les 100 lbs. . . . .	0.00	2.75
Papier à cou., roul., 2 plis . . . . .	0.00	0.70
Papier à cou., roul., 3 plis . . . . .	0.00	0.95
Papier surprise, roul., 15 lbs. . . . .	0.00	0.50

**FERRAILLES**

	<b>La lb.</b>
Culvre fort . . . . .	0.00 0.11
Culvre mince ou fonds en culvre . . . . .	0.00 0.09½
Laiton rouge fort . . . . .	0.00 0.10
Laiton jaune fort . . . . .	0.00 0.08
Laiton mince . . . . .	0.00 0.06
Plomb . . . . .	0.02½ 0.02½
Zinc . . . . .	0.00 0.03
	<b>La tonne</b>
Fer forgé No 1 . . . . .	0.00 12.00
Fer forgé No 2 . . . . .	0.00 0.00
Fer fondu et débris de machines No 1 . . . . .	0.00 16.00
Plaques de poêles . . . . .	0.00 12.50
Fontes et aciers malléables . . . . .	0.00 9.00
Pièces d'acier . . . . .	0.00 5.00
	<b>La lb.</b>
Vieilles claques . . . . .	0.00 0.09½

**A TRAVERS LE COMMERCE DE LA FERRONNERIE**

Mr. A. F. Collins fait maintenant partie du personnel des ventes de la International Distributing Co., à Montréal, sous la direction de Mr. Tritsch. Autrefois Mr. Collins faisait des ventes pour la maison de New York et parcourait le territoire des états de la Nouvelle-Angleterre. Il visitera maintenant le Dominion d'un océan à l'autre.

—Mr. C. Wilcox, président de la nouvelle amalgamation de l'acier, c'est-à-dire de celle qui englobe la Canada Bolt and Nut Co., la Montreal Rolling Mills Co., etc., et dont le siège est à Hamilton, Ont., était à Montréal, la semaine dernière.

—Mr. George A. Marshall, de la maison George Butler & Co., couteliers de Sheffield, Angleterre, a visité le commerce de Montréal, la semaine dernière. Mr. Marshall est très frappé du développement des affaires au Canada. La maison qu'il représente est une des plus anciennes en Grande-Bretagne.

—La Garth Company a bien agencé son nouveau magasin dans l'ouest. Elle s'est

transportée à quelques portes plus à l'est, mais la nouvelle place offre un avantage marqué. On y voit toutes sortes d'appareils d'éclairage de fantaisie, et la nouveauté est le caractère dominant de ce magasin.

—La Universal Vacuum Cleaner Company, Limited, a ouvert un bel établissement, rue Sainte-Catherine Ouest, tout près de la rue Drummond. Cette Compagnie est administrée par Mr. R. B. Coulson, qui, pendant des années, a voyagé pour la Dominion Wire Manufacturing Company, et qui est connu de l'Atlantique au Pacifique, sous le nom de "Bob". Bob Coulson est un homme actif, capable et énergique, et comme chef de la nouvelle organisation, il devrait trouver un ami dans tout propriétaire d'une maison de ferronnerie du Canada. Cette compagnie a l'intention de vendre le Vacuum Cleaner au commerce, les relations que Mr. Coulson a dans le commerce depuis longtemps devraient lui assurer un facile succès dans son champ d'activité.

**La Construction**

**Permis de construire à Montréal**

Semaine terminée le 2 Juillet 1910.

Rue Jarry, quartier Saint-Denis, une maison, formant 2 logements, 2 étages, 3e classe; coût probable, \$2,000. Prop. Philias Brière, 945 rue Rose de Lima.

Avenue Ontario, quartier Saint-Georges, une maison, formant 1 logement, 2 étages, 2e classe; coût probable, \$12,000. Prop. H. J. Ferguson, Edifice London and Lancashire.

Ave Ontario, quartier Saint-Georges, une maison, formant 1 logement, 3 étages, 2e classe; coût probable, \$14,000. Prop. T. E. Merrith, 205 rue Saint-Jacques.

Rue Jarry, quartier Saint-Denis, une maison, formant 2 logements, 2 étages, 3e classe; coût probable, \$1,500. Prop. H. Duquette, 2576 Labelle.

Rue Carrières, quartier Saint-Denis, une maison, formant 2 logements, 2 étages, 2e classe; coût probable, \$1,500. Prop. Jos. Larivière, 265 Carrières.

Ave Ontario, quartier Saint-André, une maison, formant 1 logement, 4 étages, 2e classe; coût probable, \$20,000. Prop. Mrs E. Shierres, 583 Dorchester.

No 6 Beaver Hall, modifications à une manufacture; coût probable, \$5,000. Prop. E. S. Small & Co., 6 Côte Beaver Hall.

180 Ste-Catherine Ouest, modifications à un magasin; coût probable, \$1,500. Prop. Madame A. Hétu, 4631 Sherbrooke.

No 216 Notre-Dame Ouest, modifications à un entrepôt; coût probable, \$45,000. Prop. Anglo Canadian Leather Co., 216 Notre-Dame Ouest.

No 507 rue Guy, modifications à une maison; coût probable, \$3,500. Prop. Miss Edgar, 507 rue Guy.

Rue Notre-Dame, Notre-Dame de Grâces, une maison, formant 2 logements, 2 étages, 3e classe; coût probable, \$3,000. Prop. Madame J. B. Papineau, 49 Ave. Maréchal.

Avenue Howard, Notre-Dame de Grâces, 2 maisons, formant 4 logements, 2 étages, 3e classe; coût probable, \$9,000. Prop. Dominion Trust Co., Edifice Wilder, rue Ste-Catherine.

Rue Mance, quartier Laurier, 2 maisons formant 4 logements, 2 étages, 3e classe; coût probable, \$6,000. Prop. O. Galarneau, 2337 Saint-Laurent.

Rue Université, quartier Saint-Georges, modifications à une écurie; coût proba-

ble, \$1,200. Prop. Walter Paul, 80 University.

Rue Notre Dame Ouest, quartier Sainte-Anne, modifications à une maison; coût probable, \$1,000. Prop. G. A. Gries and Son, 1112 Notre Dame Ouest.

Rue Cowan, quartier Saint-Louis, modifications à une maison; coût probable, \$1,400. Prop. T. Théoret, 1122 Cowan.

Rue Ste Catherine Est, Hochelaga, modifications à une maison; coût probable, \$1,500. Prop. Georgiana Archambault, 1831 Sainte Catherine Est.

No 2251 rue Shaw, quartier Saint-Denis, modifications à une église; coût probable, \$5,000. Prop. Fabrique St-Jean Berchmans.

Rue Saint-Jacques, quartier Saint-Joseph, une maison, formant un logement, 2 étages, 2e classe; coût probable, \$10,000. Prop. Jas. Scott, 651 St-Jacques.

Rue Pallin, quartier Saint-Henri, une maison, formant 3 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$2,700. Prop. De H. Villemaire, 131 Sainte-Elizabeth du Portugal.

Chemin Saint-Luc, Notre Dame de Grâces, une maison, formant un logement, 2 étages, 3e classe; coût probable, \$3,500. Prop. J. T. Décarie, 365 Avenue Décarie.

Rue Esplanade, quartier Laurier, une maison formant 2 logements, 2 étages, 3e classe; coût probable, \$3,000. Prop. E. Laliberté, 204 Bernard.

Rue Alexandra, quartier Laurier, trois maisons, formant 6 logements, 2 étages, 3e classe; coût probable, \$6,000. Prop. H. Forget, 1956 Dufferin.

Rue Saint-Jérôme, quartier DeLorimier, une maison, formant un logement, 2 étages, 3e classe; coût probable, \$2,000. Prop. The Ideal Savings and Loan and Land Co., 280 Ste-Catherine Ouest.

Rue Brown, Hochelaga, 6 maisons, formant 18 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$10,800. Prop. A. Viens, 1024 Cartier.

Rues Hutchison et Ave. Bérubé, 6 maisons, formant 18 logements, 3 étages, 2e classe; coût probable, \$22,000. Prop. Jos. Beaulac, 1127 Avenue Laurier.

Rue Notre Dame Ouest, 2 maisons, ormant une église et un logement, 2e classe; coût probable, \$40,000. Prop. Fabrique Saint-Zotique.

Rue Vitré, quartier Saint-Louis, une maison, formant 3 logements, 3 étages, 2e classe. Prop. Z. Fineberg, 14 Craig Ouest.

Rue Mance, quartier Laurier, 2 maisons, formant 6 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$9,000. Prop. A. Poissant, 411 Roy.

Chemin Côte Saint-Antoine, Notre Dame de Grâces, une maison, formant un logement, 2 étages, 2e classe; coût probable, \$25,000. Prop. Geo. Marcell, 5202 Sherbrooke.

Rue Roy, quartier Lafontaine, une maison, formant 3 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$3,500. Prop. F. Hurtubise, 1326 Saint-Hubert.

Rue Gray, Notre-Dame de Grâces, une maison, formant un logement, 2 étages, 2e classe; coût probable, \$4,000. Prop. Damase Leclair, 1058 Saint-Urbain.

Rue Gauthier, quartier Papineau, deux maisons, formant 8 logements, 3 étages, 2e classe; coût probable, \$5,000. Prop. J. A. Dansereau, 137 Champlain.

Bois de Boulogne, Bordeaux, une maison, formant 2 logements, 3 étages, 2e classe; coût probable, \$2,400. Prop. W. Henderson, Bordeaux.

Rue Simard, quartier DeLorimier, une maison, formant 2 logements, 2 étages, 3e classe; coût probable, \$1,800. Prop. J. B. Séguin, 1223 Simard.

# Renseignements Commerciaux

## Cessions

- Anquil—Côté, J. A., épicier.
- Hamilton Cove—Fortin, Jos., mag. gén.
- Joliette—Marache, A. G. à Wilks & Burnett, nouveautés.
- Montréal—Buffalo Wire Goods Co., manufacturière.
- Robillard, L. A., contracteur.
- Lester Bros., charretiers.
- Portneuf—Fortin, Pitre, épicier.
- St-Romuald d'Etchemin — Bilodeau, S., nouveautés.
- Gingras, J. E., épicier.
- St-Hilaire, Louis, tailleur. à
- uuuSt-Scholastique—Joly, F. & Cie, meubles.

## Curateurs

- Montréal—Hains, J. McD. à Buffalo Wire Goods Co, manufacturiers.
- Trois-Rivières—Vinet & Dufresne à Herbert et Lesieur, mercerie.

## Dissolutions de Sociétés

- Danville—Descoteaux Cleveland, plombier.
- Montréal—London House.
  - Manufacture de Biscuits St-Louis.
  - Minler, M. A. & Fils, épicier.
  - Montreal Sparging Co.
  - Salhani Bros, confiseur.
- Sherbrooke—Byrd & Hand, peintre.
- Hutchins & Leduke.
- Sherbrooke S. S. & P. P.
- Wiggett, J. A. & Co., chaussures.

## Décès

- Montréal—Sailliot, E. courtier, nouveautés.
- Québec—Germain Gaspard, salon.
- Turcotte, F. E., de Turcotte Naz et Co., épicier en gros.

## Fonds Vendus

- Montréal—Masson, D. & Co., épicier en gros.
- Poirier, La Cie O., Ltd.

## Fonds à Vendre

- Montréal—Viau, A. & A. poêles.

## Incendies

- Montreal—Montreal News Co.

## Nouveaux Etablissements

- Montréal—E. A. Archambault & Cie, tabacs; Bordeaux Foundry Co.; Boucher & Mercier, tailleurs; Jean Castelli & Cie, agents d'Immeubles; Colonial Advertising Agency; Chas. Desmarais, chaussures; Paul Gariépy, boucher; E. S. Houch, hôtel; International Aviation Association Ltd; International Supply Co., fournitures pour contracteurs; J. A. Marier, plombier; Minguy & Frère, marchands; Montreal Cocoanut Butter Co. manufacturiers; Myers Shoe Co., chaussures; C. D. Proctor & Co. houblon; Dan Reinberg, Electrical Cloth Cutting Machines; Rubin Bros. Mfg. chemises d'homme; United Soap Co. manufacturiers; Warner Quinlan Asphalt Co.; La Presse Confectionery; La Presse Ice Cream Parlor; Merchant Drug Co.
- Bury—F. M. Pope & Son.
- Danville—Cleveland & McCollum, plombiers.
- Danville House, hôtel.
- Mégantic—Auréli Larochelle, fournitures de bureaux.
- Lake Mégantic—Lovise Lumber Co.
- Magog—Jos Bergeron & Son, contracteurs.

- New Furniture Store Co.
- Richmond—Beaver Printing.
- Trudeau Bros., bouchers.
- Rock Island—Household Mfg Co.
- Sherbrooke—Bullders Auxilliary Co., architecte.
- J. N. Boisvert & Frère, selliers.
- Dominion Adjustment Co. collecteurs.
- Hand Bros. peintres.
- Holiday & Hyndman, graines.
- Lefebvre & Bonin, contracteurs.
- W. M. Murray & Co, épiciers en gros.
- Pinsonnault & Frère.
- F. J. & W. H. Southwood, hôtel.
- J. A. Wiggett & Co., chaussures.
- Sorel—Cie de Chauffage Economique, fourneaux.
- St-Théodore—Gauthier & Chagnon, bouchers.
- Victoriaville—Canada Mattress Mfg Co.
- Weedon Centre—Delde & Lafond, mag. gén.

## PROVINCE DE QUEBEC

### COUR SUPERIEURE

#### ACTIONS

Défendeurs	Demandeurs	Montant
<b>Bagotville</b>		
Tremblay, M. . . . .	L. Clément	22
<b>Contrecoeur</b>		
Lamoureux, A. E., Beaudoin, Jos. (Montréal) . . . . .	J. E. Côté	352
<b>Grand Mère</b>		
Frigon, Emma A.		
Frigon, Rose, A.,		
Frigon, Orea . Estate G. W. Stephens . . . . .		973
Frigon, J. I. . . Estate G. W. Stephens . . . . .		439
Cloutier, Clarina,		
Frigon, Emma,		
Frigon, Maggie,		
Frigon, Orea . Estate G. W. Stephens . . . . .		928
<b>Labelle</b>		
Marinter, Nap. . . . International Harvester Co. of America . . . .		312
<b>Lachute</b>		
Lefebvre, E. . . . Ames Holden Co.		4e cl.
Lefebvre, E. . . . Sol Rubin & Co.		180
<b>Maisonneuve</b>		
Vengauven alias Gauvin, Hector . . . . .	C. Martin	106
<b>Nicolet</b>		
Williams, H. P. . . . .	Max Frank	126
<b>Québec</b>		
Albera, J., (Montréal),		
Sam Carlo Opera Co. . . . .	Wankum, A. V.	70
<b>Sainte-Adèle</b>		
Lacasse, Jos. . . . Ames Holden Co.		4e cl.
<b>St-André</b>		
Ladouceur, A. E. . . . .	Letourneux, Fils & Co.	239
<b>St-Cyrille de Wendover</b>		
Coderre, U. . . . .	La Providence	100
<b>Saint-Gabriel de Brandon</b>		
Sarrasin, H. . . . .	Les Clément	26
<b>St-Maurice</b>		
Deford, E. . . . .	Marguerite Morgan-Day . . . . .	119
<b>St-Pierre</b>		
Evans, Alfred, Geo.,		
Lebeau, Jos., (Montréal) . . . . .	Lanthier, F.	

St-Timothée		
Massi L. Vincinti, Mucci, (Montréal), Morelli, Augusta, Mucci & Morelli, (Montréal) . . . . .	The Charles Cleri Co	352
Tétraulville		
Gordon, Geo . . . . . Metal Shingle & Siding Company . . . . .		285
Valcartier		
McBain, Henry . . . . . L. Clément		34
Westmount		
Kenny, Thos. J. . . . . The Cambridge Corporation, Ltd.		590

**COUR SUPERIEURE**

**JUGEMENTS RENDUS**

Défendeurs	Demandeurs	Montants
Cookshire		
Lalumière, Hy . . . . .	McClary Mfg Co.	146
DeLorimier		
Messier, C. . . . .	M. Lapointe	10519
Outremont		
Annis, W. CG.; Austlin & Laverty T.S. (Montréal) . . . . . Estate Hon. C. S. Rodier . . . . .		4e cl.
St-Gabriel de Brandon		
Michaud, T. . . . .	H. Fortier	352
St-Hilaire		
Bousquet, A. . . . .	W. D. Shaw	435
Saint-Laurent		
St. Laurent, Parish of Montreal, City of Montreal . . . . .	Geo. H. Bromby . . . . .	1e cl.
Saint-Martin		
Lachaine, J. A. . . . .	Larivière Inc.	140
Saint-Pierre aux Liens		
Décary, P. A. . . . .	J. P. Whelan	267
Ste-Scholastique		
Ouellet, J. B., Jr. . . . .	Les Clément	225
Ville Emard		
Chaput, L. . . . .	Jos Charland	271

**COUR DE CIRCUIT**

**JUGEMENTS RENDUS**

Défendeurs	Demandeurs	Montants
Ahuntsic		
Lefrançois, H. N. . . . .	Canadian Oil Company, Limited . . . . .	28
Beloeil		
Vigneau, A. M. . . . .	La Librairie Beauchemin . . . . .	9
Sénécal, E. . . . .	P. Tétreault	16
Black Lake		
Ouellette, C. E. . . . .	L. P. Barrette	28
Bout de l'Isle		
Bissonnette, L. . . . .	T. Meunier	18
Cartierville		
Jodoin, J. . . . .	T. Meunier	10
Caughnawaga		
Boyer, Jos. . . . .	A. Patenaude	62
Coaticooke		
Fortier, Art. . . . .	T. Meunier ès-qual	21
Fassett		
Laframboise, J. P. . . . .	A. Frenette	12
Ferme Neuve		
Léonard, Ls. . . . .	Massey Harris Co., Limited . . . . .	10
Girard Station		
St Denis, E. . . . .	Massey Harris Co.	70
Jonquières		
Harvey, Jos. . . . .	T. Meunier Prix seulement	

Kalevale		
Bachand, Nap. . . . .	Massey Harris Co., Limited . . . . .	10
Lac aux Saumons		
Raymond, H. . . . .	T. Meunier	6
Lachine		
Ransom alias Ranson, A. L. . . . .	The Harry Webb Co., Limited . . . . .	32
Clément, Ls . . . . .	B. Labrosse	dism.
Longueuil		
Laviolette, A. . . . .	Fauteux, J. O.	9
Maisonneuve		
Gohier, Alf. . . . .	L. Verschelden	4e cl.
Demay, De E. . . . .	John Robertson & Son, Limited . . . . .	75
Guillet, Louis A. . . . .	De A. Domplere et vir . . . . .	dism.
Nelson, Jos. . . . .	D. Charbonneau	12
Richard, A. . . . .	F. Dansereau	49
Tremblay, M. . . . .	O. Lemieux	50
Notre-Dame de Grâces		
Crodhan, Thos. . . . .	J. A. Sauvage	17
Pointe au Pic		
Harvey, U. . . . .	T. Meunier	21
Pointe aux Trembles		
Blain, J. B. . . . .	T. Meunier	16
Roxton Pond		
Bernier, Ed. . . . .	T. Meunier	7
Fontaine, P. . . . .	T. Meunier	12
Guillemette, F. T. . . . .	T. Meunier	7
Riendeau, Chas. . . . .	T. Meunier	10
Sault-aux-Récollets		
Lavoie, F. . . . .	A. Charbonneau	32
Saint-Adolphe		
Lafontaine & Thiffault . . . . .	T. Meunier	25
St-Alexis de Métaépédia		
Pitre, De C. . . . .	Manson Campbell Company, Limited . . . . .	32
St-Alexis des Monts		
Perreault, P. . . . .	J. Labatt	75
St-André Avelin		
Derouin, J. . . . .	Cie Mutuelle de Cigares Martin Frères . . . . .	55
Ste-Anne de Bellevue		
Desaulniers, A. L. . . . .	J. Lamoureux	25
Ste-Anne de Chicoutimi		
Gauthier, Elz. . . . .	M. Moody & Sons	52
St-Antoine de Pointbriand		
Proulx, J. . . . .	M. Moody & Sons	39
Ste-Brigide		
Desmarais, M. . . . .	M. Moody & Sons	39
Saint-Césaire		
Girard, Nap. . . . .	M. Moody & Sons	13
St-Claire		
Fortin, Alp. . . . .	T. Meunier	25
Saint-Faustin		
Levert, Ed. . . . .	Massey Harris Co., Limited . . . . .	46
Saint-François de Sales		
Leroux, W. . . . .	D. Content	36
St-Germain		
Bellevan, A. . . . .	T. Meunier	6
St-Janvier		
Journeau, E. . . . .	J. J. Johnson	67
Saint-Jovite		
Hartenstein, De M. V. . . . .	De J. Lachance et vir . . . . .	dism.
Sainte-Justine de Newton		
Giroux, E. . . . .	R. Menard	20
Saint-Laurent		
Racette, De D. . . . .	R. C. Miller	11
Saint-Liboire		
Bachand, H. . . . .	J. O. Forest	12

Saint-Martin		
Foster, D. . . . .	La Provinciale	40
St-Paul		
Dawe, Thos. . . . .	La Compagnie des Savons Français . . . . .	5
St-Pierre		
Grove, G. E. . . . .	O. J. St James	7
St-Théodore d'Acton		
A. Bousquet . . . . .	The Frost & Wood Company . . . . .	66
St-Tite des Caps		
Roberge, P. . . . .	T. Meunier ès-qual.	16
St-Ubalde		
Dubuc, E. . . . .	M. Moody & Sons	22
Valleyfield		
Dagenais, J. . . . .	J. B. Blanchard	22
Verdun		
Folsy, L. J. . . . .	De R. A. Nadon	6
Woodstock, L. . . . .	C. L. Crutchlow	15
Corner, Chas. . . . .	R. Handy	6
Emond, J. . . . .	J. A. Francoeur	7
Ville-Marie		
Bélangé, F. . . . .	The Richmond Co., Limited . . . . .	79
Westmount		
Binns, T. W. C. . . . .	De G. Rochon	87

**NOUVELLES DECLARATIONS SOUS LA LOI LACOMBE**

Employé.	Employeur
Asselin, F. X. . . . .	Cité de Montréal
Brissette, Zéphirin. . . . .	Z. Brissette
Brosseau, Isidore. . . . .	Com. du Havre
Champeau, Eloï. . . . .	G. Chevalier
Dumais, G. . . . .	F. X. Renaud
Forgues Edm. . . . .	
Gauvreau, E. . . . .	J. Béclair
Gervais, Wilfrid. . . . .	W. Chalut
Geary, J. . . . .	J. McDougall
Greensplan, H. . . . .	B. Greenberg
Hamel, Ovil. . . . .	Dom. Oil Cloth
Jutras, Artsur . . . . .	A. Bèflaire
Lalonde, Oscar . . . . .	La Cie M. L. H. & P.
Lachapelle, Paul. . . . .	Jos. Côté
Larose, Alexis. . . . .	Jos. Elie
Leblanc, Arthur . . . . .	Ed Normandeau
Manchester, David. . . . .	L. . . . . P. Kieran
Mally, Jos. . . . .	Stewart Bottling Co.
Martel, Octave . . . . .	Ovide Daoust
Mitchell, Nap. . . . .	Riverside Shoe Co.
Nadon, Joseph . . . . .	Frank Riley
Ouimet, Adélar. . . . .	Imperial Cream Co
Prevost, Napoléon . . . . .	C. J. Brown
Poirier, Bernabé . . . . .	F. Frenette
Sarrazin, Alphonse. . . . .	M. Bortwick
St-Denis, Hormisdas. Dom. Linseed Oil Co	
Valois, Michel . . . . .	La Cité de Montréal
Vincent, Joseph. . . . .	M. Bramley

Mr. William Fitzgerald Kelly, qui est entré récemment dans le personnel des ventes de la Ontario, Lantern & Lamp Co., a parcouru le territoire situé entre Hamilton et Port Arthur, et s'est déjà fait de nombreux amis. Pendant quelques années, il a donné tout son appui au Club de Football Tiger. Il démontre principalement les nombreux points remarquables de la Lanterne Cold Blast "Banner" qui rendent cette lanterne si supérieure à toutes les autres sur le marché. La fermeture de sûreté automatique et le récipient à huile, à double joint, en sont les deux caractères uniques, ce double joint rendant impossible le coulage, quel que soit le mauvais usage auquel on soumette la lanterne. La Lanterne Cold Blast "Banner" tient aussi plus d'huile et brûle cinq à huit heures de plus que toute autre lanterne sur le marché.



## PRÊTS ET OBLIGATIONS HYPOTHECAIRES

Pendant la semaine terminée le 2 juillet 1910

## BUREAU DE MONTREAL OUEST

Date	Montant	Taux d'intérêt	Nom du Prêteur	Nom de l'Emprunteur	Affectant un ou des lots d'un quartier de Montréal ou autres villes	Nature de l'acte
Juin 23			Crédit Foncier F. C.	J. O. Mathieu	St Antoine	Prêt.
" 29			"	Wilfrid Demontigny	Ste-Anne	"
" 29			Royal Trust Co.	H. L. Putnam & Co.	St-Antoine	"
Juillet 2			Succ. J. T. Dawson	Chs E Spragge	"	"

## BUREAU DE MONTREAL EST

Date	Montant	Taux d'intérêt	Nom du Prêteur	Nom de l'Emprunteur	Affectant un ou des lots d'un quartier de Montréal ou autres villes	Nature de l'acte
Juin 27	\$ 4100	6	Moise Cormier et al	Frederick Therrien	Ste-Marie	Obligation.
" 28	2000	6	Credit Foncier F. C.	Isaac Rosebloom	St-Louis	Prêt.
" 28	3 00	10	"	"	"	"
" 30	1000	6	Alphonse Valiquette	J. O. Turgeon	"	Obligation.
" 30	12000	6	Crédit Foncier F. C.	Nazaire Pleuze	Ste-Marie	Prêt.
" 30	8500	5	J. O. Gravel	Jules E. Gravel	St-Jacques	Obligation.
" 30	3000	6	Evariste Lamy	Z. et A. Arcand	"	"
Juillet 2	4000	6	Jean Castelli	Jérôme Lefebvre	"	"
" 2	3500	6	Chs M. Henderson	M. L. Monteath	St-Laurent	Prêt.
" 2	1500	6	Moise Pepin	Caroline Racicot	St-Jacques	Obligation.

## BUREAU D'HOHELAGA ET JACQUES-CARTIER

Date	Montant	Taux d'intérêt	Nom du Prêteur	Nom de l'Emprunteur	Affectant un ou des lots d'un quartier de Montréal ou autres villes	Nature de l'acte
Juin 23	\$ 2000	7	Dme Joséphine Beausoleil	H. Blanchard	St-Denis	Obligation.
" 23	2000	7	Dme Vve Jos. Goulet	Nagb. K. Malouf	"	"
" 23	20000	6	Mutual Life Ass. Co. of C.	Louis Abinovitch	St Henri	Prêt.
" 23	500	6	Alph. Thuot	T. Valiquette	Ville St-Paul	Obligation.
" 23	1500	6	James Walker	Henry Holden	Laurier	Prêt.
" 23	500	7	Jos. Lamoureux	Kdouard Dagenais	"	Obligation.
" 23	1300	7	Anthime Gdibois	Dme Frs Boire	St-Jean-Baptiste	Prêt.
" 23	2500	6	Amédée Lamarche	Ovila Beaudry	Maisonneuve	Obligation.
" 23	2500	6	Joseph David	Chs Lefebvre	St-Denis	"
" 23	1200	6	Crédit Foncier F. C.	W. J. Proulx	"	Prêt.
" 23	3000	6	H. Peladeau et al	Laurent Dalbec	DeLorimier	"
" 23	5000	5	Mary E. A. Lynch et al	M. R. Cuddily	Outremont	"
" 23	1800	6	Dme Frs Venne	Adonae Leduc	Hochelaga	Obligation.
" 23	7000	5	Succ. W. Murray	John Munro Elder	Westmount	Prêt.
" 23	3000	6	Dme Vve Geo. Ellis	Maxime Lesage	Laurier	"
" 23	1800	6	Dieudonné Gauthier	Fr Jabinville	"	Obligation.
" 24	2200	6	Crédit Foncier F. C.	F. X. Guay	Hochelaga	Prêt.
" 24	700	6	"	Pierre Olivier	Duvernay	"
" 24	2600	6	"	Dme F. X. A. Rouleau	"	"
" 24	1300	6	"	Dme J. D. Chenevert	"	"
" 24	800	7	Wilfrid Joron	Olivier Jasmin	Sault-au-Recollet	Obligation.
" 24	2500	6	Theodule Labelle	Ignace Lefebvre	Hochelaga	"
" 24	1000	6	Flavien Richer	Louis Richer	St-Denis et Hochelaga	"
" 24	2250	5	Gédéas Jasmin	Olivier Jasmin	Paroisse St Laurent	"
" 24	910	5	Dme Thos R. Simpson	Goergina Simpson	N.-Dame de Grâces	Prêt.
" 24	1500	6	Dme L. A. Demers	Jos. Gougeon	Hochelaga	"
" 24	1500	6	Olivier Blais	J. C. Gauthier	DeLorimier	"
" 24	1300	6	Dme Vve F. S. Valiquette	Onzime Audy	Sault-au-Recollet	Obligation.
" 25	1800	6	J. Raymond Giroux	Cie Carrière & Frères	Laurier	"
" 25	1050	6	Elzéar Paradis	O. Massicotte & Coté	DeLorimier	"
" 25	1800	6	Télesphore Moquin	Dme Chs Mayrand	St-Jean-Baptiste	"
" 25	2100	6	Dme Vve Louis Tranchemontagne	Olive Julien	St-Henri	"
" 25	3000	6	Montreal Loan & Mortgage Co	Wm Lacken	Laurier	"
" 25	5000	6	Louis Lapointe in trust	Dominion Printing Co	St-Denis	Hypothèque.
" 25	8 07	6	Crédit Foncier F. C.	Hon. Alp. Desjardins	Maisonneuve	Prêt.
" 25	2850	6	Standard Mutual Bldg Society	Amos J. Shapter	St-Gabriel	Obligation.
" 25	2000	6	Dme Vve J. B. Maynard	Jos. Ant. Joly	Laurier	"
" 25	650	7	Ed. Prudhomme	Pietro Devito	"	"
" 25	2000	6	Crédit Foncier F. C.	Ephrem Renaud	DeLorimier	Prêt.
" 25	1000	6	"	Ernest B. Descarie	N.-Dame de Grâces	"
" 25	2000	6	Dme Andrea Lebano	Louis Masson	Hochelaga	Obligation.
" 27	500	6	Anna Julien	Alfred Julien	"	"
" 27	600	8	Dme Denis Demers	P. T. McGoldrick et al	Lachine	"
" 27	3500	6	Stanislas Viau	Alphonse Trudeau	DeLorimier	"
" 27	1500	7	Honoré Wolff	S. Ricard	Laurier	"
" 27	1500	7	Marie Giroux	Olivier Jasmin	Maisonneuve	"
" 27	2500	6	R. Destroismaisons	Alphonse Mousseau	Paroisse St-Laurent	"
" 27	1000	6	F. X. Lenoir	H. Guerin	Maisonneuve	Prêt.
" 27	1550	6	Benjamin Voyer	Télesphore Giroux	St-Henri	Obligation.
" 27	1000	6	J. Raymond Giroux	Arthur Couture	Laurier	"
" 27	300	6	Marc Lapointe	Benj. Labelle	St-Denis	"
" 27	1500	6	A. & A. Martin	Adelard Allard	Laurier	"
" 28	4500	7	Alice Leduc	Wilfrid Leduc	Lachine	"
" 28	1000	6	Crédit Foncier F. C.	L. Aubuchon	DeLorimier	"
" 28	2500	6	Banque d'Hochelaga	Jos. Rochon	St-Jean-Baptiste	Prêt.
" 28	600	7	Jos. & Théo. Cardinal	Amédée Thibault	Laurier	Garantie.
" 28	33500	5	Crédit Foncier F. C.	ommissaires d'Ecoles du Coteau St-Pierre	Hochelaga	Obligation.
" 28	2000	6	Louis Trudeau	Cyrille Gélinas	Montréal Ouest	Prêt.
" 28	3500	6	O. Villeneuve et al	Georges Bayard	St-Denis	Obligation.
" 28	300	5	Sam. Buckley et al et esqual	Robert Linstead	Laurier	"
" 28	2500	6	Wm Lighthall	Alex. Arthur	"	"
" 28	2300	6	Rév. H. Perrault et al	J. A. Joly	Mont-Royal	"
" 28	5000	6	Crédit Foncier F. C.	Ludger Larose	Laurier	"
" 28			"	"	N.-Dame de Grâces	Prêt.

**BANQUE D'HOHELACA**

1874-1909.

Capital autorisé	\$4,000,000
Capital payé	\$2,500,000
Réserve	\$2,300,000

**DIRECTEURS:**

F. X. ST. CHARLES, Ecr., Président  
 ROBT. BICKERDIKE, Ecr., M.P. Vice-Président  
 Hon. J. D. ROLLAND,  
 J. A. VAILLANCOURT, Ecr.,  
 A. TURCOTTE, Ecr.,  
 E. H. LEMAY, Ecr., J. M. WILSON, Ecr.  
 M. J. A. PRENDERGAST, Gérant-Général.  
 F. G. LEDUC, Gérant.  
 E. C. VIDRICAIRE, Asst.-Gérant.  
 O. E. DORAIS, Inspecteur.

Bureau Principal - Montréal  
**BUREAUX DE QUARTIERS**

AVE. MONT-ROYAL, (coin St-Denis)  
 RUE STE-CATHERINE, EST  
 RUE STE-CATHERINE, CENTRE  
 RUE NOTRE-DAME, OUEST  
 HOHELACA  
 MAISONNEUVE  
 POINTE ST-CHARLES  
 ST-EDOUARD  
 ST-HENRI  
 VILLE ST-LOUIS  
 VERDUN, près Montréal.  
 VIAUVILLE, près Montréal.  
 DELORIMIER  
 ST. EDOUARD, Ville Emard.

**SUCCURSALES**

BERTHIERVILLE, P.Q.  
 EDMONTON, ALTA  
 FARNHAM, P.Q.  
 JOLIETTE, P.Q.  
 LAPRAIRIE, P.Q.  
 L'ASSOMPTION, P.Q.  
 LOUISEVILLE, P.Q.  
 QUEBEC, P.Q.  
 " ST-ROCH  
 SOREL, P.Q.  
 SHERBROOKE, P.Q.  
 ST-BONIFACE, Man.  
 ST-HYACINTHE, P.Q.  
 ST-JACQUES L'ACHIGAN, P.Q.  
 ST-JEROME, P.Q.  
 ST-PIERRE, Man.  
 TROIS RIVIERES, P.Q.  
 VALLEYFIELD, P.Q.  
 WANKLEEK HILL, Ont.  
 WINNIPEG, Man., Higgins Ave.

Emet des Lettres de Crédit Circulaires pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ouvre des crédits commerciaux; achète des traites sur les pays étrangers; vend des chèques et fait des paiements télégraphiques sur les principales villes du monde; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise immédiatement au plus bas taux du change. Intérêts alloués sur dépôts d'épargne.

**Ventes par le Shérif**

Du 11 au 18 juin 1910

**District de Beauce**

La Cie Electrique St-Georges vs Henri Foster.

Canton Jersey—Le lot No 19a du 1er Rang, avec bâtisses.

Vente le 12 juillet à 11 heures a.m., à la porte de l'église de la paroisse de St-Georges.

**District de Chicoutimi**

Louis Bourdeau vs Charles Fortin et al. Hébertville—Le lot No 168 avec bâtisses.

Vente le 12 juillet à 10 heures a.m., à la porte de l'église paroissiale.

**District de Montréal**

Les Commissaires d'Ecoles pour la municipalité Scolaire d'Hochelega vs J. B. Christin dit St-Amour.

Montréal—Le lot No 148-1751 du quartier Hochelega, avec bâtisses.

Vente le 14 juillet à 10 heures a.m., au bureau du Shérif à Montréal.

Raoul Lacroix vs. Oslas Leroux. St-Joseph de Saulonges—Le lot No 116, 5, et 6, avec bâtisses.

Vente le 14 juillet à 11 heures a.m., à la porte de l'église paroissiale.

Dame Elie Rocson vs Jules Maillé. Montréal—Le lot No 152-128 de la Côte Visitation.

Vente le 14 juillet à 11 heures a.m., au bureau du shérif de Montréal.

Oscar T. Berthiaume vs F. H. Bruneau et al. à la qualité.

St-Bruno—Les lots Nos 164, 165, 166, 46

Vente le 14 juillet à 11 heures a. m. à la porte de l'église paroissiale.

**District de Québec**

Dame Julie Dussault vs Gaudias Clusiau.

St-Sauveur de Québec—Le lot No 1510, avec bâtisses.

Vente le 15 juillet à 10 heures a.m., au bureau du shérif à Québec.

Ernest Bolduc vs Jean B. Bolduc. St-Roch de Québec—Le lot No 601, avec bâtisses.

Vente le 15 juillet, à 10 heures a. m., au bureau du shérif de Québec.

P. T. Legaré et al vs Edouard Julien. St-Ubalde—Le lot No 249, avec bâtisses.

Vente le 13 juillet à 10 heures a.m., à la porte de l'église paroissiale.

Damase Naud et al vs La Cie Manufacturière d'Allumettes de St-Casimir.

St-Casimir—Le lot No 174, avec bâtisses.

Vente le 14 juillet à midi à la porte de l'église paroissiale.

**District de Terrebonne**

Dame Denise Meunier vs Oscar Tougas.

Terrebonne—Les lots Nos 187 et 188, avec bâtisses.

Vente le 12 juillet à 11 heures a.m., à la porte de l'église paroissiale.

**BANQUE DE MONTREAL**

(FONDEE EN 1817)

CONSTITUEE PAR ACTE DU PARLEMENT

Capital tout payé	\$14,000,000.00
Fonds de Réserve	12,000,000.00
Profits non Partagés	600,700.30

SIÈGE SOCIAL, MONTREAL

BUREAU DES DIRECTEURS

Le Très Hon. Lord Strathcona and Mount Royal, G.C.M.G., G.C.V.O., Président Honoraire.  
 Hon. Sir George Drummond, K.C.M.G., C.V.O., Président.

Sir Edward Clouston, Bart., Vice-Président.

E. B. Greenshields, James Ross, David Morrice, Sir William Macdonald, Hon. Robt Mackay, C. R. Hosmer, R. B. Angus, Sir Ithos. Shaughnessy, K.C.V.O., A. Baumgarten.

Sir Edward Clouston, Bart., Gérant-Général.  
 A. Macnider, Insp. Chef et Surlint. des Succursales.

H. V. Meredith, Asst. Gér.-Gén. et Gér. à Montréal.  
 C. Sweeny, Surintendant des Succursales de la Colombie Anglaise.

W. E. Stavert, Surintendant des Succursales des Provinces Maritimes

F. J. Hunter, Inspecteur Succursales N. O. et C. B.

E. P. Winslow, Inspecteur, Succursales Ontario.

D. R. Clarke, Inspecteur Succursales Provinces Maritimes et Terre-Neuve.

**SUCCURSALES :**

143 Succursales au Canada.  
**Grande-Bretagne, Londres, Bank of Montreal—**  
 47 Threadneedle St., E. C., F. Williams Taylor, Gérant.  
**Etats-Unis, New-York—**31 Pine St., R. Y. Hedden W. A. Bog et J. T. Molineux, Agents.  
**Chicago, Banque de Montréal—**J. M. Greaat, Gér. Spokane, Wash., Bank of Montreal  
**Terre-Neuve: St. John's, Bank of Montreal**  
 Birchy Cove, Bala des Isles Bank of Montreal  
**Mexico, D. F., Bank of Montreal.**  
 T. S. C. Saunders, Gérant

**Jardine Universal Ratchet Clamp Drill.**

(Perceuse à Rochet Universelle de Jardine.)

Employée dans toutes sortes de manufactures pour les réparations urgentes aux machines.

Tous les ateliers de machines et de chemins de fer devraient l'employer.

Les constructeurs de ponts, les poseurs de voies ferrées et les ouvriers en constructions métalliques en ont besoin constamment.

**A. B. JARDINE & CO.**  
**HESPELER, ONT.**

**LA BANQUE NATIONALE**

FONDEE EN 1860

Capital	\$2,000,000
Réserve	1,200,000

Notre service de billets circulaires pour les voyageurs "Travellers Cheques" est en opération depuis un an et a donné satisfaction à tous nos clients; nous invitons le public à se prévaloir des avantages que nous offrons.

Notre bureau de Paris,

**RUE BOUDREAU**

**7, SQUARE DE L'OPERA**

est très propice aux voyageurs canadiens qui visitent l'Europe.

Nous effectuons les virements de fonds, les collections, les paiements, les crédits commerciaux en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, aux plus bas taux.

**C'EST UN FAIT ACQUIS**

que dans la vie pratique des affaires, les annonces insérées dans un bon Journal de la partie, rapportent. Faites un essai dans le "Prix Courant" et vous serez satisfait.

Téléphone Longue Distance No 89  
 Magnifiques Salles d'échantillons pour Commiss-Voyageurs, complètement détachées de l'Hôtel  
**HOTEL VICTORIA**  
 J. L. PATENAUDE, Prop.  
 Coin Labelle et Ste-Anne, - ST-JEROME, P.Q.

Ne vous faites pas "D'IDÉES" au sujet de

# Floorglaze

Nous vous en prions, ne vous figurez pas que FLOORGLAZE est bon *uniquement* pour les planchers. FLOORGLAZE est un émail pour planchers, de couleur durable ayant toute l'élasticité de la bonne peinture, et plus encore; il a une douzaine d'emplois dans la maison, extérieurement et intérieurement. Il est annoncé de façon que vous ne pouvez faire autrement que de le vendre *une fois*, et sa propre qualité le fait vendre encore aux *mêmes* personnes et à leurs voisins.

FLOORGLAZE est la sorte de marchandise qui vous fait impression comme étant celle qui convient à votre magasin.

Imperial Varnish & Color Co.,

LIMITED  
TORONTO

Une bonne chose à faire maintenant serait de demander à votre marchand en gros une carte en couleurs et une boîte-échantillon de FLOORGLAZE.

Demandez aussi ce beau et durable "Vernis Elastilite" que nous fabriquons. Bon pour l'intérieur et l'extérieur—pour finissage brillant ou imitation.

## Votre Profit et Votre Réputation

demandent un choix soigneux de Vernis, etc.

Nous sommes fabricants et leaders reconnus en

Finis pour Constructions, Vernis à Voitures,  
Laques, Emaux,  
Imitations de Bois,  
et



L'Embellisseur du Foyer.

Vous trouverez une collection complète de nos produits pour subvenir à tous vos besoins.

INTERNATIONAL VARNISH CO. LIMITED

(Manufacture Canadienne de Standard Varnish Works)

TORONTO

New-York, Chicago, Londres, Berlin, Bruxelles.

N. B.—Toutes les marchandises sont vendues en mesures impériales.

## LA BARATTE "FAVORITE"

est bonne de quelque côté que vous la considérez. Le baril est en bois franc parfaitement séché, avec balance à tourillons boulonnés. Le support est en acier à cornières très léger, parfaitement rigide et très fort. Elle est actionnée le plus commodément à la main et au pied, et a des coussinets à cylindres pour fonctionner aisément. Elle

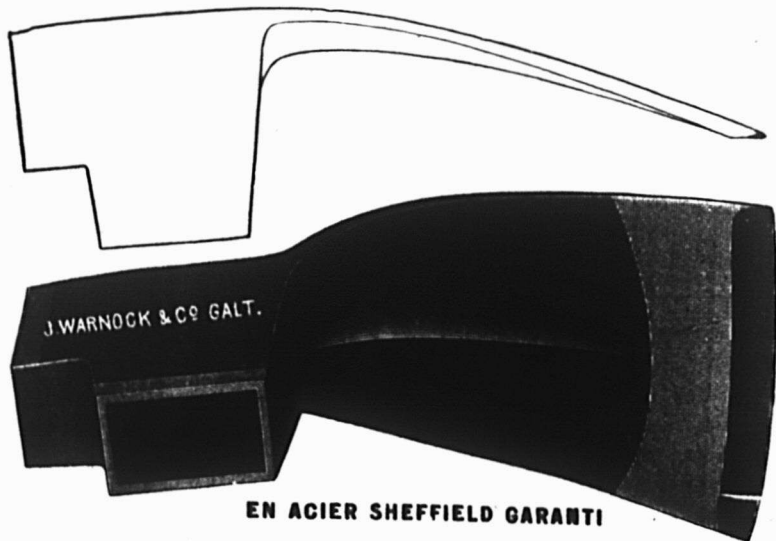
### Bat facilement toutes les autres Barattes

au Canada comme article de vente. En fait, il se vend plus de barattes "Favorite" que de barattes de toutes les autres marques. C'est la baratte qui vous paie le mieux.

8 grandeurs, pour baratter de  $\frac{1}{2}$  à 30 gallons de crème.

DAVID MAXWELL & SONS, St. Mary's, Ont.

Agence à Montréal, 446-448 rue St-Paul



## Hache "Adze"

ALLANS HILLS EDGE TOOL CO.,  
LIMITED

Successeurs de JAS. WARNOCK CO., Limited

GALT, - ONT.

L'EVOLUTION DU POELE

Il fut sans doute une époque où le feu était inconnu sur la terre; mais les documents les plus anciens que nous possédons nous montrent que l'homme d'autrefois se servait du feu pour cuire ses aliments, pour se chauffer, s'éclairer, fabriquer de la poterie et des objets en métal. On ignore comment l'homme découvrit le feu, mais il est certain qu'il a dû exister des feux volcaniques en quantité et des incendies causés par la foudre; ces feux lui fournirent une précieuse flamme qui fut l'objet de tous les soins. Les Indiens d'Amérique ne laissaient jamais s'éteindre les feux de leurs camps permanents et, pour les longues marches ils désignaient l'un d'entre eux pour transporter les charbons brûlant dans la cendre. Plus tard on trouva le moyen de faire du feu avec des silex et par frottement.

Il faut un grand effort d'imagination pour se reporter du poêle électrique qui cuit les aliments sans feu, sans suie, sans cendres ni sans chaleur inutile, au feu de camp en plein air et aux pots en terre de nos ancêtres.

Le poêle est une invention relativement récente. Il y a encore une centaine d'années, toute la cuisine se faisait au-dessus d'un feu ou dans des fours hollandais. Avec un foyer et une cheminée, on introduisit le feu dans la maison, mais la ménagère faisait toujours sa cuisine à même les charbons ardents. La plupart de nos grand-mères excellaient dans l'art de cuire de bonnes choses dans l'âtre de la cheminée, sur le haut trépied, la marmite suspendue à un crochet, et au moyen de la broche.

Le premier poêle en fer fut inventé par le cardinal Polignac, au dix-septième siècle. Le comte Rumford y apporta plusieurs perfectionnements pour économiser le combustible et la chaleur. En 1716, Des Aguliers modifia le poêle Polignac en lui ajoutant des côtés, une partie arrière et des jambages en terre réfractaire, de manière à pouvoir employer du charbon. Ces divers modèles étaient établis suivant le plan du foyer ouvert. En 1745, Benjamin Franklin, imprimeur, philosophe et homme d'Etat, qui était en Angleterre, écrivit dans son pays en parlant d'un poêle allemand en usage en Angleterre, consistant en une caisse en fer formée de cinq plaques fixées ensemble, par des vis; un côté était laissé ouvert. Monté et muni d'un tuyau, ce poêle était dans une anti-chambre et son corps se projetait à travers la cloison pour chauffer l'autre chambre plus grande. Ce poêle pouvait se fermer. En 1771, Franklin inventa un autre poêle pour y brûler de la houille; ce poêle pouvait consumer sa propre fumée, et le tirage se faisait de haut en bas. Il en inventa aussi un autre avec une grille en forme de panier et des barreaux mobiles en haut et en bas,

La Banque Provinciale du Canada

Siège Central: 7 & 9, Place d'Armes, Montréal, Can.

Capital Autorisé . . . . . \$2,000,000.00  
Capital Versé . . . . . \$1,000,000.00  
Réserve et Surplus . . . . . \$361,358.98

Conseil d'Administration:

Président: M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin & Cie Administrateur Crédit Foncier Franco-Canadien.  
Vice-Président: M. W. F. CARSLY, de la Maison en Gros de Carsley Sons & Co.  
Honorable L. BEAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture.  
Monsieur G. M. BOSWORTH, Vice-Président "Canadian Pacific Railway Co."  
Monsieur ALPHONSE RACINE, de la Maison A. Racine & Cie, Marchands en gros, Montréal.  
Docteur B. P. LACHAPÈLLE, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

TANCREDE BIENVENU, Directeur-Gérant  
A. S. HAMELIN, Auditeur-Général; J. W. L. FORGET, Inspecteur ALEX. BOYER, Secrétaire.

Censeurs:

Président: Hon. Sir ALEX. LACOSTE  
Ex-Juge en Chef de la Cour d'Appel,  
A. S. Hamelin, Auditeur.

Sir LOMER GOUIN, Premier Ministre Provincial de la province de Québec.

Département d'Epargne

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 3% p. c. l'an, suivant termes. Intérêt de 3 p. c. sur dépôts payables à demande

37 SUCCURSALES DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Correspondants à l'Etranger:

Etats-Unis: New-York, Boston, Buffalo, Chicago, Angleterre, France, Allemagne, Autriche, Italie.

LA BANQUE MOLSON

Incorporée en 1855

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

Capital payé - - - - \$3,500,000  
Fonds de Réserve, - - - \$3,850,000

JAMES ELLIOT, Gérant Général.

A. D. DURNFORD, Inspecteur en Chef et Sur-Intendant des Succursales.

Succursales dans la Province de Québec:

ANTHURSKA  
BEDFORD, QUE.  
CHICOUTIMI  
DRUMMONDVILLE  
FRASERVILLE et RIVIERE DU LOUP  
KNOWLTON [STATION  
LACHINE LOCKS

MONTREAL—  
RUE ST JACQUES—  
RUE STS-CATHERINE—  
MAISONNEUVE—  
MARKET AND HARBOUR—  
COTE DES NEIGES  
ST-HENRI—

PIERREVILLE  
QUEBEC  
RICHMOND  
ROBERVAL  
SOREL  
ST. CHESAIRE  
STE-FLAVIE STATION  
ST-OURS, QUE.  
STE. THERESE DE BLAINVILLE  
VICTORIAVILLE  
WATERLOO

77 Succursales dans tout le Canada.

Agences à Londres, Paris, Berlin et dans toutes les principales villes du monde.

Emission de Lettres de Crédit pour le commerce et lettres circulaires pour voyageurs.



Excursions de la Saison

L'EXCURSION DE LA SAISON

—A la rivière Saguenay si renommée, par la route pittoresque du St-Laurent, avec retour, le jour, de Québec à Montréal. Les places sont limitées. Pas d'encombrement. Le vapeur Palais "St-Irénée" part le 30 juin à 8 p. m., et revient le 3 juillet. 6 p. m. Passage, repas et cabines compris \$16.75. EXCURSIONS, 1er juillet à 2 p.m. Le nouveau grand vapeur "Trois-Rivières" part pour Lavaltrie; retour à 8 p.m. Prix 75c. A 2.30 p.m. le vapeur favori "Terrebonne" part pour Varennes et Verchères; retour à 8 p.m. Prix 60c. Boissons à bord

BUREAU DES BILLETS EN VILLE, 123 RUE SAINT-JACQUES, EN FACE DU BUREAU DE POSTE.

Téléphones: Main 1908, 1909.

Résidence: St-Louis, 403.

JOHN FINDLAY

IMMEUBLES ASSURANCE PRÊTS SUR HYPOTHÈQUES 30, rue St-Jean, MONTRÉAL.

P. A. GAGNON

COMPTABLE LICENCIÉ (Chartered Accountant)

Chambres 315, 316, 317 Edifice New-York Life 11 Place d'Armes, . . MONTREAL 801 Main 4912

DESAUTELS & MOREAU

LIMITES

Comptables, Auditeurs, Liquidation de Faillites, Compositions effectuées. Edifice Crédit Foncier, 35 rue St-Jacques, MONTRÉAL. Téléphone Main 3850.

Arthur W. WILKS Alexander BURNETT

WILKS & BURNETT

Comptables, Auditeurs, Commissaires pour toutes les Provinces Règlement d'affaires de Faillites

601 BASSSE BANQUE DES MARCHANDS

Téléphones { BELL MAIN 5500 MONTREAL { MARCHANDS 849

GARAND, TERROUX & CIE

BANQUIERS ET COURTIERS

116, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL EN FACE DU BUREAU DE POSTE

L. R. MONTBRIAND,

Architecte et Mesureur, No 220 rue St-André, Montréal.

## Un réservoir à huile "Bowser" à mesure automatique

vous permettra de vendre du Kérosène et de la Gazoline avec des Mains aussi Propres, un Profit aussi Sûr et avec aussi peu de trouble que lorsque vous vendez un Paquet de Café.

**Des Mains aussi Propres**, parce que l'huile est mesurée et pompée dans une seule opération, directement du réservoir dans le bidon de votre client, supprimant les mesures et entonnoirs huileux et ayant de l'odeur.

**Un Profit aussi Sûr**, parce qu'avec un "Bowser," il n'y a pas de mesure trop forte ni d'erreur, pas de fûts qui coulent, pas d'évaporation, pas de dégoûttement ni de débordement provenant du robinet ou de la mesure. Vos profits légitimes ne sont pas absorbés par toutes ces petites pertes.

**Aussi peu de trouble**, parce qu'avec un seul coup de la brimbale de la pompe, on déverse exactement un gallon ou une fraction de gallon directement dans le bidon du client; vous pouvez servir dix clients dans une minute, avec une exactitude absolue.

Si vous pouvez vous rendre compte du **peu** de profit que vous faites sur l'huile en la tenant par l'ancien système, le résultat vous étonnerait.

L'évaporation seule peut faire disparaître de 5 à 25% de votre huile chaque mois. Le "Bowser" vous assurera des profits pendant toute votre vie, et la prime n'est payée qu'une seule fois. Ce que vous avez perdu, l'année dernière sur vos ventes d'huile vous aurait procuré un "Bowser." Permettez-nous de vous en dire davantage à ce sujet.

Demandez le bulletin No 84.

**S. F. BOWSER & CO., Limited**

66-68 Avenue Frazer,

Toronto, Ont.



Cette affiche tentante (9' 3" x 7') en couleurs naturelles, est affichée dans tout le Canada par la

**CANADIAN POSTER COMPANY.**

Edifice Power, - - Montréal.

Consultez-nous au sujet de vos annonces.

## Lanternes Cold Blast

Nous vous invitons  
à faire des comparaisons.

Le travail supérieur  
l'emporte toujours.



## "BANNER" 1910

Comparez  
NOS Lanternes à toute  
autre sur le  
marché.

En vente chez tous les  
Marchands en Gros.

**ONTARIO LANTERN & LAMP CO., Limited,**  
HAMILTON, - ONTARIO.

**PATENTES  
OBTENUES PROMPTEMENT**

Avez-vous une idée ?—Si oui, demandez le Guide de l'Inventeur qui vous sera envoyé gratis par **Marion & Marion, Ingénieurs-Consults** Bureaux : { Édifice New York Life, Montréal, et 907 G Street, Washington, D. C.

**QUEBEC STEAMSHIP CO.  
LIMITÉE.**

ST. LAWRENCE LINE.

**SS. "CASCAPEDIA"**

1900 Tonnes.

PARTIRA DE MONTREAL (Section 23)

Lundi, 18 Juillet à 4 heures p. m.

et de Québec le jour suivant à midi pour

Bassin de Gaspé, Malbale, Percé,

Grande Rivière, Summerside,

Charlottetown et Pictou.

Excellentes commodités pour passagers.

Aucune cargaison n'est reçue après midi, le jour du départ.

De NEW-YORK à QUÉBEC, par la Rivière Saguenay, renommée au loin, arrêts à Charlottetown et Halifax. Le SS. Trinidad, 2600 tonnes, part de Québec, les 8 et 22 juillet, 5 et 19 août, et 2 septembre à 5 p. m.

Pour fret, passage et salons, adressez-vous aux Agents des Tickets de la QUEBEC STEAMSHIP COMPANY : W. H. Henry, 236 rue St-Jacques, W. H. Clancy, 130 rue St-Jacques, Thomas Cook & Son, 430 rue Ste Catherine Ouest, L. J. Rivet, 13 Boulevard St-Laurent, ou J. B. Brock & Co., 211 rue des Commissaires, Montréal.

**GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM**

**TRAINS DE DIMANCHE MONTREAL-SAINTE-HYACINTHE**

A dater du dimanche 12 juin et les dimanches suivants jusqu'à nouvel ordre, un train spécial partira de Montréal à 12.30 p.m. (midi) arrivant à St-Hyacinthe à 1.20 p.m.; au retour le train partira de St-Hyacinthe à 8.00 p.m., arrivant à Montréal à 9.10 p.m.

**EXCURSIONS DE COLONS**

Billets aller et retour pour l'Ouest du Canada via Chicago, en vente les:—14 et 28 juin; 12 et 26 juillet 9 et 23 août; 6 et 20 septembre à très bas prix.

Bons pour 60 jours.

**LA ROUTE DES LACS POUR L'OUEST DU CANADA**

La route la plus attrayante est celle du Grand Trunk Railway System, Northern Navigation Co., à travers les lacs Huron et Supérieur, et par le Canadian Northern, et de Port-Arthur à Winnipeg et l'Ouest, offrant le meilleur service de chemin de fer possible et un voyage sur l'eau au-delà de toute comparaison.

Billets d'aller et retour à prix réduits pour Vancouver, San Francisco et autres stations sur la côte du Pacifique.

Pour plus de détails, s'adresser aux BUREAUX DES BILLETS EN VILLE, 130 rue St-Jacques. Tél. Main 6905, 6906, 6907 ou à la gare Bonaventure.

montée sur pivot. Après avoir rempli la grille de bois d'allumage, on pouvait la renverser, et le feu brûlait à la base. Le poêle Franklin, avec sa grille modifiée et perfectionnée par l'addition de portes à glissières en avant, fut en usage général dans tous les Etats Unis et est encore employé aujourd'hui. On s'en servait principalement dans les petites villes et les villages, dans les familles à l'aise. Les autres classes de la société employaient des foyers plus spacieux pour brûler des bûches.

Aux Etats Unis, avant 1835, les poêles étaient principalement du modèle boîte et employés pour le chauffage des magasins, halls publics, bureau et églises, mais les églises étaient rarement chauffées.

De 1795 à 1825, il n'y eut pas beaucoup de changements dans les poêles. Les poêles de chauffage étaient de l'ancien type allemand ou Franklin. Après l'ouverture des canaux Erie et Champlain, l'introduction des bateaux à vapeur sur les cours d'eau, et l'établissement des premiers chemins de fer, la fabrication des poêles de cuisine devint une industrie importante. Au début, ils étaient tous faits aux hauts fourneaux, directement du minerai de fer. Les premières étaient d'un modèle ovale, à dix plaques, le four au-dessus de la première, avec un seul trou sur le dessus. On fit ensuite un poêle avec le four au milieu; de chaque côté était une projection avec un trou de bouilloire. Vint ensuite un poêle appelé "horse-back", parce que le dessus du four était un peu plus haut que le devant. Après cela, on eut le poêle "Buck", où le foyer était au-dessus du four, autour duquel étaient des carneaux à renversement et un tuyau pour la fumée prenant au niveau du fond du four.

De 1883 à 1884, on vit le "poêle rotatif" où le four était en arrière; il avait des carneaux à renversement pour faire circuler la fumée et la chaleur autour du four; le tuyau se trouvait au-dessus et en arrière du four. Le dessus du poêle était rond et avait quatre trous, et tournait au moyen d'une manivelle pour amener un des trous au-dessus du feu.

En 1835, on inventa un nouveau poêle, dont le foyer était en avant, avec une grille à cendres. Le dessus était plat, le four était surélevé d'environ vingt pouces, et le tuyau était fixé au-dessus et en arrière du four. Les plaques étaient minces, joliment sculptées pour le four et le devant et, grâce à l'emploi d'une poudre spécialement préparée, mise dans le moule alors que les pièces étaient retirées du sable, on produisait une couleur brun foncé, au lieu de la couleur ordinaire gris-fer. Ce poêle était breveté sous le nom de "Yankee Notion", c'est le premier poêle à four élevé qui ait été fait. Il économisait le combustible; avec un registre dans le tuyau, au-dessus du four, il devint un bon appareil de chauffage.



**Spécialité de Mobilier et Accessoires pour Bureaux.**

PUPITRES (DESKS)

de tout genre pour bureaux d'affaires.

CLASSEURS

(FILING CABINETS)

en bois et en acier.

TABLES ET CHAISES

pour Bureaux de Direction.

BANCS ET SIÈGES

pour Eglises, Maisons d'Education, Théâtres et Salles de Réunion.

CORRESPONDANCE SOLICITÉE.

**CANADA OFFICE FURNITURE CO., LIMITED**

221, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

**HORMISDAS CONTANT, Entrepreneur-Plâtrier, 609 Berrl. Phone Bell Est-1177.**

Maison Fondée en 1870.

**Auguste Couillard**

Importateur de

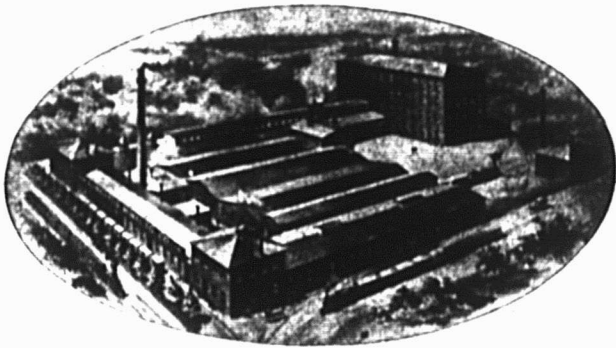
**FERRONNERIE ET QUINCAILLERIE  
VERRES A VITRES, PEINTURES, ETC.**

Spécialité: Poêles de toutes sortes.

Nos. 233 à 239 rue St-Paul

Ventes 12 et 14 St-Amable, MONTREAL.

La maison n'a pas de commis voyageurs et fait bénéficier ses clients de cette dépense. Attention toute spéciale aux commandes par la maille. Messieurs les marchands de la campagne seront toujours servis aux plus bas prix du marché.



Le seul établissement du genre au Canada

**The Asbestos Manufacturing Company,**

LACHINE, P.Q. LIMITED. CANADA.

Manufacturière de toutes sortes de Produits en Asbeste.

Avez-vous vu les **BARDEAUX** en Ciment à l'Asbeste ?

Ils ne brûlent pas — n'ont pas besoin de Peinture.

DEMANDEZ ECHANTILLONS ET PRIX

MINES: Bell Asbestos Mines, Thetford Mines,

ADRESSEZ VOTRE CORRESPONDANCE A

**The Asbestos Manufacturing Company, Limited.**

705, Edifice de la Banque des Townships de l'Est,

MONTREAL, CANADA.

**ESSAYEZ**

nos Célèbres Peintures Préparées de Fabrication Anglaise,

**Marque "FALCON,"**

Blanc de Plomb, Minium, etc. Vernis pour Peintres de Bâtisses et Peintres de Voitures.

Notre EMAIL-FALCONITE Blanc, nos Emaux Oxydés FALCON,

Nos Peintures Vernis pour Voitures, Nos Teintes Vernis LACKERITE, etc.

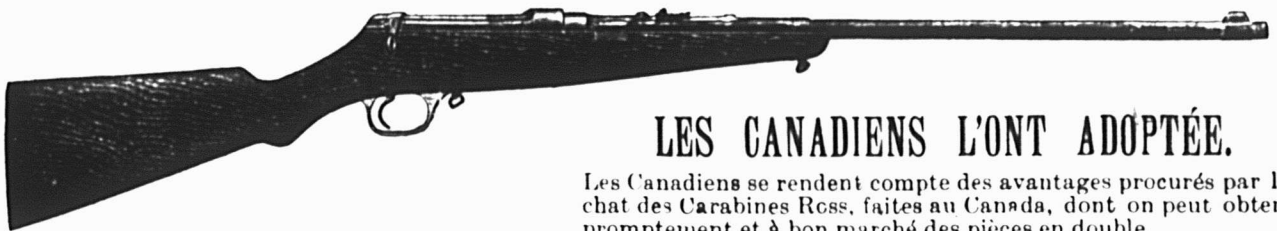
**WILKINSON, HEYWOOD & CLARK**

LIMITED

(de LONDRES, Angleterre)

SUCCURSALE CANADIENNE 300 Rue Notre-Dame Ouest MONTREAL

FRANCIS C. REYNOLDS, Gérant.



**LES CANADIENS L'ONT ADOPTÉE.**

Les Canadiens se rendent compte des avantages procurés par l'achat des Carabines Ross, faites au Canada, dont on peut obtenir promptement et à bon marché des pièces en double.

De plus, ces carabines s'adaptent à la cartouche 303, faite à Québec, que l'on peut obtenir partout. Ces carabines ont des avantages en dehors de leur justesse, de leur puissance et de leur commodité générale.

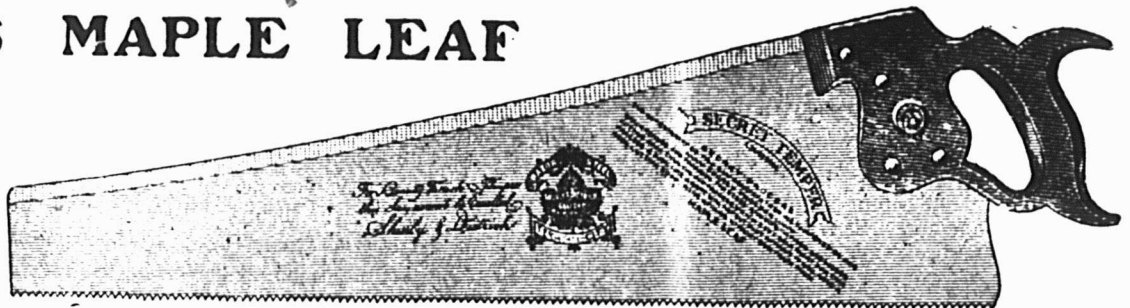
Ecrivez pour obtenir renseignements et escomptes.

**ROSS RIFLE CO., -- Québec, P. Q.**

**SCIES MAPLE LEAF**

Nos Scies sont trempées au moyen d'un procédé secret.

Satisfaction garantie.



THE MAPLE LEAF SAW WORKS  
**SHURLY & DIETRICH, Propriétaires, Galt, Ont.**

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT"

Au commencement de l'année 1835, Jordan L. Mott construisit une petite fournaise à coupole pour couler des plaques de poêle en fonte. Le président Mott du collège Union, Shenectady, N. Y., adopta les poêles à l'usage du charbon anthracite. Samuel Pierce, de Troy, mit en pratique un courant d'air chaud pour faciliter la combustion et le rayonnement de la chaleur.

Des centaines de modifications ont été apportées aux divers modèles depuis 1835, mais le carneau à renversement en a été le caractère dominant, et l'application de quelque nouveau principe nous a amené au poêle d'aujourd'hui.

Depuis 1850, le génie inventif de l'hom-

me s'est porté sur les appareils de chauffage à la base, fournissant de l'air chaud, et empêchant l'engorgement et sur l'emploi du fer et de l'acier malléables à la fabrication des fourneaux de cuisine. Au cours des récentes années, on a inventé des poêles de chauffage et de cuisine utilisant le gaz d'éclairage et l'électricité.

C'est une coïncidence singulière que dans la même ville où le Docteur Mott

perfectionna le premier poêle à charbon, la General Electric Company ait développé la méthode moderne de cuisson par l'électricité. Les ingénieurs électriciens prédisent que les jours du poêle à charbon sont comptés et que, dans un avenir rapproché, le chauffage et la cuisson des aliments se feront par l'électricité.

**LA PRODUCTION MONDIALE DES METAUX EN 1908**

Le Consul Général des Etats-Unis à Francfort, Allemagne, a transmis à son gouvernement la traduction d'une estimation par une autorité allemande de la production de certains métaux importants, pendant l'année 1908. Voici ce qu'il dit:

Il y a à Francfort trois grandes com-

**GEO. GONTHIER**  
 EXPERT COMPTABLE ET AUDITEUR  
 103 Rue St-François-Xavier  
 MONTREAL  
 TEL. BEZEL, MAIN 3701



**BLACK JACK**  
 Rapide, Propre, Commode.

ESSAYEZ-LE

En vente chez  
 Tous les Marchands de Gros.

Boîtes 3/4 lb.—3 doz. par caisse.

**Feutre et Papier**  
 N'IMPORTE QUELLE QUANTITÉ

Toitures Goudronnées (Roofing) prêtes à poser, 2 et 3 plis.  
 Papiers de Construction. Feutre à Doubler et à Tapisser.  
 Produits de Goudron. Papier à Tapisser et à Imprimer.  
 Papier d'Emballage Brun et Manille.

**Fabricants du Feutre Goudronné**  
 "BLACK DIAMOND"

**ALEX. McARTHUR & CO., Limited**  
 82, rue McGill, MONTREAL  
 Manufacture de Feutre pour Toitures: Rues du Havre et Logan.  
 Moulin à Papier, Joliette, Qué.



**LA LIGNE ROYALE.**  
 NOUVEAUX VAPEURS A TURBINE à TRIPE HELICE.  
 Absolument les plus modernes.  
 Navires les plus rapides sur la route la plus courte.  
 De MONTREAL, QUEBEC et BRISTOL.

**DEPARTS**

De BRISTOL:		De MONTREAL:
7 juillet	ROYAL EDWARD	21 juillet
21 juillet	ROYAL GEORGE	4 août
4 août	ROYAL EDWARD	18 août

et ensuite le jeudi, tous les quinze jours.

**La Nouvelle Malle Royale entre le Canada et la Grande Bretagne.**

Pour taux, fret et passagers, s'adresser à un agent quelconque de la compagnie, ou à Wm. Philips, faisant fonctions de Gérant du Trafic, Toronto. Guy Tombs, faisant fonctions d'Agent Général du Fret et des Passagers, et A. H. Davis, Agent des Passagers, Edifice Imperial Bank, Montréal.

**NOVA SCOTIA STEEL & COAL CO.**  
 LIMITED.

MANUFACTURIERS DE

ACIER en BARRES MARCHAND, MACHINERIE à ROUES, TRANSMISSIONS en ACIER COMPRIMÉ POLI, TOLES D'ACIER jusqu'à 48 pos de large, RAILS en "T" de 12, 18 et 21 lbs à la verge, SOLISSES, ESSIEUX DE CHARS DE CHEMINS DE FER.

**GROSSES PIÈCES DE FORGE, UNE SPÉCIALITÉ**

FER EN GUEUSE "FERRONA" POUR FONDERIE, "CHARBON OLD SYDNEY."

Acierie, Trenton, N.E. Haute Fourneau, Ferroona, N.E.  
 Mines de Charbon, Sydney Mines, N.E. Mines de Fer, Wabana, Tern'vo

Bureau Principal: NEW GLASGOW, N.E.

**LES CHEVAUX**  
 en mauvais état sont simplement ramenés à leur pleine capacité de travail, quand on les nourrit de

**MOLASSINE MEAL**

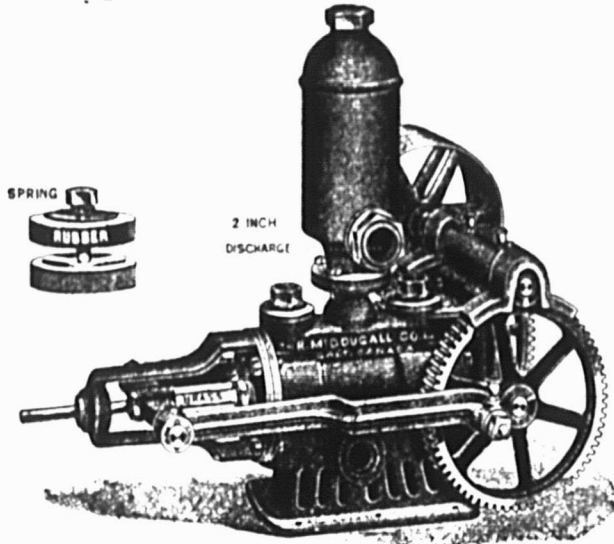
Cet aliment améliore la digestion, prévient et guérit les douleurs intestinales, diarrhées et toux et améliore remarquablement les Robes.

POUR MATIERE A LIRE ET PRIX, S'ADRESSER A

**ANDREW WATSON**  
 SEUL IMPORTATEUR  
 91 Place d'Youville, MONTREAL



## Pompes à Pouvoir Moteur



Nous fabri- **POMPES A POUVOIR MOTEUR** d'un certain nombre de dimensions pouvant s'adapter à toutes sortes de moteurs : Électricité, Gaz, Cheval ou Vent.

L'engrenage est entièrement découpé à l'emporte-pièce, et les Pompes fonctionnent uniment et également. Toutes sont de la qualité "Aremacdee," qui donne satisfaction au consommateur. Demandez le catalogue.

The R. MCDUGALL CO., Limited,  
GALT, Canada.

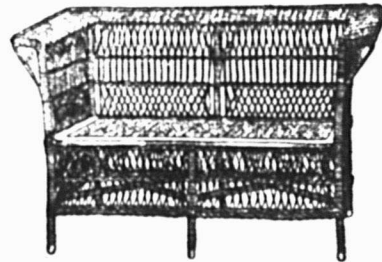
## Meubles en Rotin

de toutes  
sortes.



Voitures  
de Bébé.

No. 6.—Voiturette pliante.



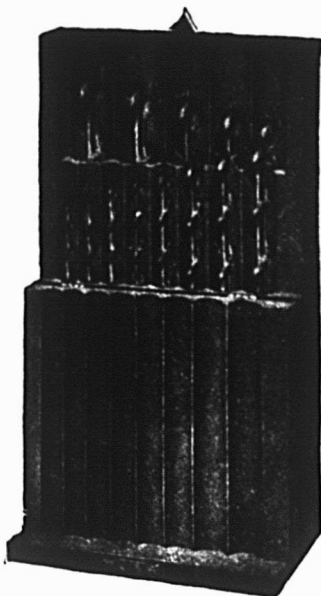
Catalogue envoyé aux  
marchands.

Meubles de Véranda pour  
Habitations d'Été.

**IMPERIAL  
RATTAN CO.,  
LIMITED**  
STRATFORD, - ONT.

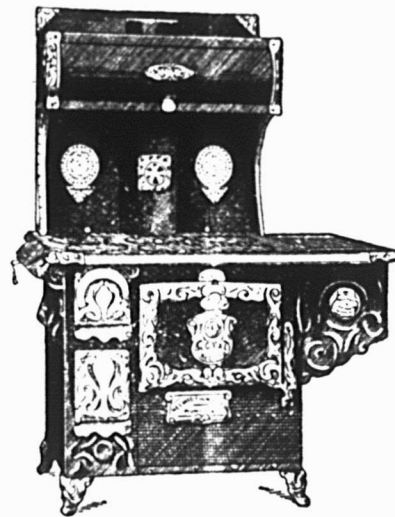
## Mèches de Tarière

Demandez à votre Fournisseur les Mèches de Tarière  
"RAPID" et "PARRY."



The Rapid Tool Company, Limited  
PETERBOROUGH, CANADA.

Catalogue Envoyé sur Demande.



LE  
**Poêle**  
QUE  
VOUS  
DEVEZ  
**VENDRE**

Bien annoncé Il est en grande demande.  
**Un Bon Profit Vous est Assuré**

Ecrivez-nous pour termes et conditions  
de vente.

**RECORD FOUNDRY & MACHINE CO.,  
MONTREAL**

TEL BELL ST. LOUIS 1292

**A. PAQUETTE & FILS**

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

1239, rue St-Hubert, MONTREAL.

Tél. Bell Main 2785 Résidence: Ste-Thérèse

**LUCIEN GIROUX**

NOTAIRE

Argent à prêter, Règlement de Successions

Edifice St-Charles

43, rue St Gabriel.

MONTREAL.

J. E. Gravel. E. A. Ouimet.

**Gravel & Ouimet**

Agents d'Immeubles

Prêts--Assurances--Successions

97 rue St-Jacques.

Tél. Bell Main. 3971 MONTREAL

Rés.: 437, St-Antoine Tél. Bell Uptown 2874

**JOS. A. BRUNET, L. LB.**

NOTAIRE

Edifice Banque d'Épargne, 2e Etage, Chambre 5

180, Rue St-Jacques, Montréal.

Argent à prêter sur propriétés immobilières

Tél. Bell Main 79

**TANCREDE PAGNUELO**

AVOCAT

COMMISSAIRE, COUR SUPÉRIEURE

Bureau: 72 Notre-Dame Est, - Montréal.

Vis-à-vis le Palais de Justice

Collection de Comptes, Billets, etc., sans frais.

Tél. Main 3051

Tél. Est 1399 Résidence: 1211a, rue St-Denis Tél. St-Louis 1124

**JOS. BINETTE**

ENTREPRENEUR ET CONTRACTEUR

456, rue St-Charles-Borromée - Montréal

Résidence Privée: 535 rue Ontario.

**AMEDEE ALLARD**

Entrepreneur Général et Manufacturier de

Portes, Chassis, Escaliers, Découpage, Tournage Etc., Etc.

Coin Adam et Lasalle, Maisonneuve.

TEL BELL

Les Commandes seront exécutées promptement et à prix modérés.

**OCT. VAILLANCOURT**

Entrepreneur et Manufacturier de

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES, ETC.

1848, rue Sanguinet, Ville St-Louis.

pagnies par actions qui se livrent à l'industrie des métaux et à des entreprises minières. Ces trois compagnies ont des intérêts communs, et publient annuellement un état détaillé concernant la production des métaux et la condition des marchés des métaux dans l'univers. D'après les statistiques pour l'année 1908, les extraits suivants indiquent la production en tonnes métriques:

**Cuivre.**—La production mondiale du cuivre en 1908 a été de 739,000 tonnes. C'est la plus forte connue pour une seule année; elle est en augmentation de 36,000 tonnes sur celle de l'année précédente. Cette augmentation est presque entièrement due à la production des Etats-Unis qui, en 1908, ont fourni 431,900 tonnes, tandis que le reste de l'Amérique n'a produit que 125,600 tonnes; les pays Européens, 112,100 tonnes; l'Afrique, 6,900 tonnes; le Japon, 43,700 tonnes et l'Australie, 40,100 tonnes. En 1908, la consommation mondiale du cuivre s'est élevée à 701,700 tonnes, dont 68.3 p.c. pour l'Europe et 30 p.c. pour les Etats-Unis. Parmi les pays consommateurs Européens, l'Allemagne occupe la première place avec 180,700 tonnes, et l'Angleterre vient en deuxième lieu avec 128,900 tonnes.

**Plomb.**—La production mondiale du plomb en 1908, s'est élevée à 1,052,500 tonnes, dont l'Europe a fourni 501,700 tonnes. Les quantités suivantes exprimées en tonnes ont été consommées par les pays ci-après:

Etats-Unis, 343,300; Allemagne, 211,300; Angleterre, 228,800; France, 103,000; Russie, 44,700; Canada, 15,500; Japon, 5,900.

**Étain.**—La production mondiale de l'étain en 1908 a été de 106,500 tonnes, dont 63,700 tonnes ont été fournies par les Straits Settlements, et 6,400 tonnes par l'Amérique. La consommation a été la suivante: Etats-Unis, 32,000 tonnes; Angleterre, 19,000, et Allemagne, 16,700 tonnes. Bien que la production de ce métal ait augmenté d'environ 10 p. c. en 1908, la consommation a diminué considérablement, augmentant ainsi beaucoup le stock disponible.

**Zinc.**—En 1908, l'univers a produit 722,000 tonnes; à cette quantité l'Allemagne a contribué pour 208,200 tonnes; la Belgique, pour 165,000 tonnes. En Allemagne, les producteurs de zinc ont formé un trust auquel se sont joints les raffineurs de zinc autrichiens, et quelques-uns des établissements belges. Cette compagnie a pour but de réunir toutes les industries européennes du zinc sous un seul contrôle central.

**Nickel.**—La production entière en 1908 a été de 12,200 tonnes, dont 6,000 tonnes provenaient des Etats-Unis, 2,800 tonnes d'Angleterre, et 2,500 d'Allemagne.

**Aluminium.**—La production de ce métal a été de 18,100 tonnes, dont 14,500 tonnes environ ont été consommées en 1908.

DEMANDEZ

**Les Toles Galvanisées**

**GILBERTSON'S**

**COMET**

Fabriquées par GILBERTSONS et marquées "COMET."

Elles sont de haut grade—leur qualité et leur fini-sage ne sont pas surpassés.

Fabricants:

**W. GILBERTSON & Co., Limited**

Pontardawe, South Wales

Seul Agent Canadien:

**ALEXANDER GIBB**

13 Rue St-Jean MONTREAL

**C. D. SHELDON**

COURTIER DE PLACEMENTS

Spécialité de placements dans les chemins de fer et stocks industriels.

Venez ou écrivez pour avoir des renseignements complets sur mon système de placements.

CHAMBRE 101, 180, rue St-Jacques MONTREAL

**The John Morrow Screw, Limited.**

Ingersoll Nut Co., Limited.

Ecrous comprimés à chaud. Ecrous comprimés à froid. Ecrous demi-finis. Ecrous finis. Ecrous en acier tourné. Ecrous en laiton carrés et hexagonaux. Ecrous en laiton molletés. Vis d'arrêt. Vis à Grosse Tête.

Spécifiez toujours la marque "MORROW," c'est la meilleure.

**INGERSOLL, ONT.**

Lithographie sur Fer-Blanc.

Enseignes.

Boîtes. Plateaux. Nouveautés.

Enseignes sur Acier Emailé.

Reproductions. Décalcomanie.

**J. N. WARMINTON,**

207 rue St-Jacques, - Montréal

**PAIN POUR OISEAUX** Est le "Cottam Seed," fabriqué d'après six brevets. Marchandise de confiance; rien ne peut l'approcher comme valeur et comme popularité. Chez tous les fournisseurs de gros.

**Joseph Rodgers & Sons, Limited**

Sheffield, Ang.

Evitez les imitations de notre

**COUPELLERIE,**

en vous assurant que cette MARQUE EXACTE se trouve sur chaque lame.

Seuls agents pour le Canada:

**JAMES HUTTON & CO.,** Montréal.

REGISTERED TRADE MARK

GRANTED 1882

# FERRONNERIE & QUINGAILLERIE EN GROS...



FERS ET ACIERS EN BARRES,  
TOLES NOIRES, TOLES GALVANISEES,  
BROCHE POUR CLOTURES,  
BROCHE GALVANISEE, BROCHE A FOIN,  
TOILE METALLIQUE, ETC.  
HUILES, PEINTURES, VERNIS,  
VERRES A VITRES,  
PAPIERS DE CONSTRUCTION,  
PITCH, MASTIC, HACHES, SCIES,  
GODENDARDS. CROCS A BILLOIS,  
CHAINES EN TOUS GENRES,  
OUTILS POUR MENUISIERS,  
CHARPENTIER ET MAÇONS,  
PELLES, PIOCHES, BECHES, RATEAUX,  
GRATTES. TONDEUSES POUR GAZON,  
ARTICLES DE PECHE,  
ARTICLES DE CHASSE,  
ARTICLES DE MENAGE, BARATTES,  
LAVEUSES, TORDEUSES, GLACIERES,  
SORBETIERES, HAMACS,  
PORTES-MOUSTIQUAIRES.

GRAND CHOIX D'ARTICLES  
POUR PRÉSENTS.

*Coutellerie des meilleures marques, Patins, Grelots,  
Fanaux, Couvertes et Licous pour Chevaux.*

**Attendez la visite de nos voyageurs ou demandez-  
nous nos prix avant de passer vos commandes.**

## L. H. HEBERT & CIE

LIMITÉE

297-299 rue St-Paul

**MONTREAL**

**A VENDRE**

D'ici à quelques jours, une belle terre sur l'île de Montréal, avec installation pour l'élevage des volailles, en tout 23 bâtisses. Bon marché pour un prompt acheteur.

Aussi 6 logis et 2 magasins.

Prix, \$5,800 ; revenu \$7,200.

**L. DENEAU,**

1885, rue Notre-Dame Ouest,  
**MONTREAL.**

**DAVIS & VÉZINA.**

Manufacturiers de

Portes, Châssis, Fixtures,  
Plainage, Embouvetage, Etc.

Tél. Bell: BBT 5648

1290, Ontario Est, - Montréal.

Bell Téléphone, Est 3804

**O. MASSICOTTE**

Membre du Board of Trade, Membre de la  
Chambre de Commerce, Commissaire de la  
Cour Supérieure

Agent d'Immeubles. Chances d'Affaires.  
Edifice "La Patrie."

Seul propriétaire des terrains New Orchard.

**BIRON & SAVIGNAC**

NOTAIRES

97, rue St. Jacques, - Chambres 18 et 19.

Montréal.

Règlement de successions.  
Argent à prêter sur libre et 2ème hypothèques.  
Propriétés immobilières à vendre et à acheter.  
TEL. MAIN 589

Henry N. Chauvin, Geo. Harold Baker,  
Harold Earle Walker

**CHAUVIN, BAKER & WALKER**

AVOCATS

179 rue St-Jacques, Montréal

**DAOUST REALTY Limited**

COURTIERS D'IMMEUBLES

Edifice "La Presse" Montréal.  
Tél. Main 4918.

Spécialité:  
**LOTS VACANTS.**



Quincaillerie de tous genres.  
Serrures Incrochetables, Etc

**L. J. A. Surveyer,**

Importateur Direct.

52, Boulevard St-Laurent,  
**MONTREAL.**

**Assurances**

L'ASSURANCE-FEU AU CANADA EN  
1909

Par M. W. B. Meikle, vice-président et  
gérant général des Compagnies  
Western Assurance et  
British American  
Assurance

En 1909, le Canada a vu le retour de la prospérité générale. Les chiffres concernant l'agriculture battent le record: les dernières estimations des récoltes sont les suivantes: blé, 168,386,000 boisseaux; avoine, 334,919,000 boisseaux; orge, 51,975,000 boisseaux. Ces chiffres représentent des augmentations respectives de 26, 25 et 13 pour cent. Pendant la période comprise entre le 31 mars et le 30 novembre 1909, les exportations du Canada, comparées à celles de la même période, l'année précédente, se sont élevées de \$168,080,489 à \$183,050,727, en augmentation de \$14,970,238; les importations se sont élevées de \$104,827,463 à \$240,108,431, en augmentation de \$45,280,968. Pour les onze mois finissant le 30 novembre 1909, les compensations des banques ont atteint \$4,641,055,767, relativement à \$3,717,534,236 pour la période correspondante de 1908, ce qui représente une augmentation de \$923,522,531.

L'assurance contre l'incendie a eu sa part de la prospérité générale, et on remarque avec satisfaction une réduction très matérielle des pertes par le feu. D'après les rapports les meilleurs, ces pertes se sont élevées à \$18,000,000 en chiffres ronds, contre \$29,000,000 pour la période correspondante en 1908; c'est une diminution de \$11,000,000 (environ 37 pour cent), due grandement à ce qu'il n'y a pas eu de grande conflagration.

Mais les compagnies d'assurance reporteront sur 1909 plus des pertes subies qu'elles ne l'ont fait en 1908, alors que les incendies de Trois-Rivières, de Fernie et de deux autres petites villes détruisirent beaucoup de propriétés non assurées. Aussi les compagnies d'assurance ne bénéficieront pas de la réduction de la perte totale dans la même proportion. Les primes ne donneront pas une augmentation normale, car des réductions très considérables de taux ont été accordées dans quelques-unes des principales cités et dans une centaine de villes de la province d'Ontario, en raison de la protection améliorée qui y existe contre l'incendie. A Winnipeg, la réduction a eu un effet rétroactif et des remises considérables ont été faites en argent. La proportion moyenne des pertes des compagnies, telles que rapportées aux autorités à Ottawa est de 60.3 pour cent en 1908, et la proportion des pertes pour l'année courante peut aller jusqu'à 50 pour cent pour les compagnies faisant des rapports au gouvernement fédéral.

**W. LAMARRE & CIE**

MARCHAND DE

**BOIS ET CHARBON**

Poin. Paille, Avoine, Etc.

242 AVENUE ATWATER

Près St-Jacques, ST-HENRI.

Correspondance sollicitée.

BELL TEL. MOUNT 609.

MARCHANDS 1324.

**Ontario Silver Co., Limited,**

NIAGARA FALLS, Canada.

MANUFACTURIERS DE

Cuillers, Fourchettes, Coutellerie,  
et Articles en Plaqué.

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE ET NOS COTATIONS.

TEL. BELL, MAIN, 1859

**LEANDRE BELANGER**

Notaire, Comptable et Commissaire

No 20 rue St-Jacques - MONTREAL

Argent à Prêter à 4, 5 et 6%

60 YEARS'  
EXPERIENCE

**PATENTS**

TRADE MARKS  
DESIGNS  
COPYRIGHTS & C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

**Scientific American.**

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms for Canada, \$3.75 a year, postage prepaid. Sold by all newsdealers.

**MUNN & Co.** 361 Broadway, New York  
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

**LIVRES DE RECOMPENSES**

Nouvelles Séries Historiques.  
Nouvelles Reliures en  
divers formats.

**LIVRES DE PRIERES**

POUR RECOMPENSES

PREMIERE COMMUNION

Chapelets, Médailles,  
Articles Religieux.

Assortiment le plus considérable.

**La CIE J. B. ROLLAND & FILS,**

8 à 14, rue St-Vincent,

**MONTREAL.**

La classe de risques ayant occasionné le plus de pertes aux compagnies pendant l'année est formée par les clos de bois et, sous ce rapport, les assureurs canadiens ont subi le même désappointement que les assureurs des Etats-Unis. L'expérience des compagnies d'assurance pour ce genre de risques au Canada, pendant une période de plusieurs années, donne des résultats variés: certaines compagnies déclarent que ce risque est profitable; la plupart trouvent que c'est un item douteux, d'autres compagnies qui ont beaucoup de ces assurances dans leurs livres admettent que c'est une source de pertes pour elles. La compagnie qui fait une spécialité de ce genre d'assurance n'a pas encore montré aux autres compagnies la manière de gagner de l'argent avec ces assurances, car ses pertes, ses dépenses, sa réserve pour les primes non gagnées depuis son entrée au Canada ont absorbé 110 pour cent des primes payées. Beaucoup de clos de bois, pendant la rareté de l'argent, avaient un stock trop fort et le bois ne se vendait pas rapidement.

Les frais de l'assurance augmentent et il semble qu'il y ait peu d'espoir de faire des économies sous ce rapport. Les dépenses moyennes des compagnies d'assurance contre l'incendie, au Canada, ont été très considérables pendant les vingt-cinq dernières années, et on affirme que les Américains, habitués à des dépenses plus fortes que les compagnies anglaises, ont causé l'accord de commissions plus élevées, sous forme de contrats d'agences générales. En ce moment, très peu de compagnies peuvent se féliciter d'avoir des dépenses inférieures à 34 pour cent de leur revenu net de primes, ce chiffre ne permettant d'allouer que 2 1/2 pour cent pour les dépenses du bureau princi-

pal des compagnies anglaises et américaines; mais d'un autre côté il donne un bon profit sur les commissions de réassurance abandonnées, en réduisant la prime aux primes réelles retenues. La création récente de sous-agences par de nombreuses compagnies à des points importants, augmente les frais et il semble qu'il y ait peu d'espoir de faire des économies jusqu'à ce que la Législature s'empare de la question, comme elle a manifesté le désir de le faire pour l'assurance-vie.

Le record des affaires de l'assurance-feu au Canada, pendant une période de quarante ans pour laquelle on peut obtenir des données d'après les rapports publiés par le Département d'Assurance à Ottawa, est très désappointant et fait ressortir une perte sérieuse.

Le taux des dépenses est de 31.33 pour cent pour plusieurs compagnies pour les affaires faites au Canada pendant les quarante dernières années. Ces dépenses ont augmenté d'environ 1 pour cent pendant chaque décade successive de cette période.

Il est fâcheux de constater que le Dominion ne puisse pas apporter des améliorations aux conditions des corps de pompiers, de manière à les rendre plus efficaces que ceux des Etats-Unis. Un rapport du gouvernement sur les conditions municipales de la ville de Montréal a révélé le fait que les positions et les promotions dans ce corps s'obtenaient moyennant finances.

Plusieurs des gros incendies de l'année auraient dû être mieux combattus et résulter en des pertes moindres pour les compagnies d'assurance et le public en général. Dans ce cas, une économie d'au moins un million de dollars est une estimation très modérée.

Un meilleur entraînement des hommes et un plus haut degré d'efficacité des officiers supérieurs contribueraient beaucoup à mettre les corps des pompiers au niveau des corps de pompiers d'Europe où un incendie s'étend rarement hors de la bâtisse où il s'est déclaré. Mais le public semble être très lent à se rendre compte que, si les pertes par le feu n'étaient pas aussi lourdes pour les compagnies, le coût de l'assurance serait réduit matériellement.

(A suivre)

(A suivre)

TELEPHONE MAIN 553.

**ESINHART & EVANS**  
AGENTS PRINCIPAUX

SCOTTISH UNION & NATIONAL  
INSURANCE COMPANY OF  
EDINBURGH.

GERMAN AMERICAN INSURANCE  
COMPANY, NEW YORK.

ET COURTIERS GENERAUX  
D'ASSURANCE.

Argent à Prêter sur Biens Fonciers, aux  
taux courants les plus bas.  
Demande directe  
sollicitée.

BUREAU:  
EDIFICE LAKE OF THE WOODS,  
39 RUE ST-SACREMENT,  
MONTREAL.

Capital autorisé \$1,000,000.00  
Assurance en vigueur 7,000,000.00  
Dépôt au Gouvernement 25,000.00

**The Provincial  
Fire Insurance Co.,  
of Canada**

COMPAGNIE A FONDS SOCIAL  
BUREAU-CHEF  
160, RUE ST-JACQUES  
Edifice Guardian  
MONTREAL

Agents demandés pour la ville  
et la campagne.

**LA COMPAGNIE  
'EQUITABLE'**  
D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU

Les nouvelles primes reçues depuis le dernier  
rapport fait au gouvernement, sont au delà de  
**\$74,871,53**  
et la compagnie a émané au delà de  
**2,143**  
polices depuis cette date, ce qui est un des meilleurs résultats qu'une compagnie puisse obtenir.

S. T. WILLET, PRESIDENT F. CAUTHIER, GERANT

**ASSUREZ-VOUS  
DANS  
LA SAUVEGARDE**

10 PARCE QUB Ses taux sont aussi avantageux que ceux de n'importe quelle compagnie.

20 PARCE QUB Ses polices sont plus libérales que celles de n'importe quelle compagnie.

30 PARCE QUB Ses garanties sont supérieures à la généralité de celles des autres compagnies.

40 PARCE QUB La sagesse et l'expérience de sa direction sont une garantie de succès pour les années futures.

50 PARCE QUB Par dessus tout, elle est une compagnie canadienne-française et ses capitaux restent dans la province de Québec pour le bénéfice des nôtres.

Siège social: 7 PLACE D'ARMES,  
MONTREAL.

**London Guarantee &  
Accident Co. Limited.**

Contrats de Garantie et de Fidélité.  
Polices d'assurances contre les Accidents et la Maladie.  
Polices Collectives contre les Accidents pour les Ouvriers.

**D. W. Alexander,** Gérant pour le Canada.  
TORONTO.

**W. m. McCombe,** Gérant pour la Province de Québec.  
Edifice Canada Life, MONTREAL.